

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

Faciliter les progrès
mondiaux en matière
de transparence fiscale

RAPPORT DU FORUM MONDIAL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS 2024

Préface



Gaël Perraud
Président du Forum mondial

Assurer la participation de nos membres, sur un pied d'égalité, aux travaux et aux bénéfices de l'agenda de la transparence fiscale est une pierre angulaire de la mission du Forum mondial et un principe directeur de ma première année de mandat en tant que président. Les activités de renforcement des capacités proposées à tous les membres et, en particulier, aux pays en développement, apportent une contribution essentielle à la réalisation de l'engagement pris par les membres du Forum mondial lorsqu'ils ont décidé de faire partie de cette communauté mondiale. Je suis heureux de constater qu'en 2023, le programme de renforcement des capacités du Forum mondial a permis des améliorations concrètes et a renforcé la capacité de nos membres mobiliser davantage les ressources nationales et à lutter contre les flux financiers illicites.



Zayda Manatta
Cheffe du Secrétariat
du Forum mondial

Le programme de renforcement des capacités et de sensibilisation du Forum mondial continue d'évoluer afin d'offrir une assistance plus complète à nos membres. En 2023, veiller à ce que les pays en développement intéressés par l'échange automatique de renseignements soient en mesure de participer efficacement à cette forme de coopération et consolider le potentiel des initiatives régionales ont été les deux aspects les plus percutants du programme. La poursuite – et de la mise à jour – de notre offre de formation garantit également que notre programme de renforcement des capacités reste en phase avec les besoins de nos membres. Les chiffres encourageants des recettes supplémentaires perçues en 2023 grâce à l'échange de renseignements montrent que le renforcement des capacités dans ce domaine peut avoir un impact réel.

Faciliter les progrès mondiaux en matière de transparence fiscale

Table des matières

Abréviations et acronymes	2
Résumé	3
Introduction	6
<hr/>	
1 Agir grâce à la transparence fiscale	7
Contrôler l'impact de la transparence fiscale sur la mobilisation des recettes nationales	10
Contribution active des pays en développement aux travaux du Forum mondial	14
Communiquer sur les progrès significatifs : le cas de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers	19
<hr/>	
2 Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale	26
Expansion des travaux sur la transparence fiscale en Afrique	27
Nouvelles étapes franchies en Amérique latine	30
Traduire les objectifs politiques en activités concrètes en Asie	38
Poursuite des activités de sensibilisation et de soutien dans le Pacifique	40
Modèles communs et enseignements tirés des initiatives régionales	41
<hr/>	
3 Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale	45
Une assistance technique personnalisée	47
Focus sur le programme d'appui à la transition fiscale en Afrique de l'Ouest	48
Adhésion à la convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale	50
Mise en œuvre de la norme sur l'échange de renseignements sur demande	51
Renforcer l'assistance à la mise en œuvre de la norme sur l'échange automatique de renseignements relatives aux comptes financiers	55
<hr/>	
4 Renforcer les capacités inclusives et durables	70
Événements de formation	71
Outils de connaissance	74
Programmes de deuxième génération : inclusivité et durabilité	77
Promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion	89
Surmonter la barrière linguistique	90
<hr/>	
5 Partenariat au service des pays en développement	92
Organisations partenaires	92
Expertise fournie et expérience partagée par :	93
<hr/>	
6 Aligner les besoins des pays en développement et les engagements des partenaires	94
2023 Donateurs	95
Contributions non financières aux travaux du Forum mondial en 2023	95
<hr/>	
Annexe : Rapport d'activités 2023	96

Veuillez citer ce rapport comme suit :

OCDE (2024), *Faciliter les progrès mondiaux en matière de transparence fiscale - Rapport du Forum mondial sur le renforcement des capacités 2024*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Rapport-du-Forum-mondial-sur-le-renforcement-des-capacites-2024.pdf>.

Abréviations et acronymes

ADB	Banque asiatique de développement (<i>Asian Development Bank</i>)
APRG	Groupe d'évaluation par les pairs sur l'échange automatique de renseignements (<i>Automatic Exchange of Information Peer Review Group</i>)
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine (<i>African Tax Administration Forum</i>)
ATR	Assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales
BAD	Banque africaine de développement
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (<i>Base Erosion and Profit Shifting</i>)
BM	Banque mondiale
CARF	Cadre de déclaration des crypto-actifs (<i>Crypto-Asset Reporting Framework</i>)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIAT	Centre interaméricain des administrations fiscales
CPD	Confidentialité et protection des données
CREDAF	Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales
DGI	Direction générale des impôts
EAR	Échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers
ER	Échange de renseignements
ERD	Échange de renseignements sur demande
FFI	Flux financiers illicites
Forum mondial	Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
GRS	Service des recettes du ministère des finances de Géorgie
GSI	Gestion de la sécurité de l'information
IRC	Autorité fiscale de Papouasie-Nouvelle-Guinée (<i>Internal Revenue Commission</i>)
KSPTA	Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (<i>Knowledge Sharing Platform for Tax Administrations</i>)
LRA	Autorité fiscale du Liberia (<i>Liberia Revenue Authority</i>)
MAAC	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (<i>Convention on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters</i>)
NCD	Norme commune de déclaration
NCD-AMAC	Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PRG	Groupe d'évaluation par les pairs sur l'échange de renseignements sur demande (<i>Peer Review Group</i>)
PRO	Office des recettes publiques de Macédoine du Nord
RCS	Renforcement des capacités et sensibilisation
SARS	Service des impôts d'Afrique du Sud (<i>South African Revenue Service</i>)
Secrétariat	Secrétariat du Forum mondial
SRI	Service des impôts de l'Équateur (<i>Servicio de Rentas Internas</i>)
STS	Service fiscal de l'Ukraine
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Résumé

Le paysage international incertain engendré par une crise aux multiples facettes a continué d'exercer une pression continue sur les finances des juridictions du monde entier, avec une intensité accrue pour les pays en développement. Dans un scénario de croissance économique limitée ou ralentie et face au fléau persistant des flux financiers illicites (FFI), mobiliser les recettes nationales reste une priorité pour les gouvernements. La transparence fiscale et l'échange de renseignements ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources nationales. Le Secrétariat du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Secrétariat) soutient la mise en œuvre et l'utilisation de deux normes internationales de transparence fiscale : la Norme sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande (ERD) et la Norme sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR). Son vaste programme de renforcement des capacités et de sensibilisation contribue aux efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI.

En 2022, au moins 76.6 millions EUR de recettes supplémentaires ont été identifiées en Afrique, 3.9 milliards EUR en Asie et 708 millions EUR en Amérique latine grâce à l'échange de renseignements (ER).

Des progrès significatifs ont été réalisés en 2023. Grâce à la mise en œuvre des normes de transparence fiscale, les membres du Forum mondial, y compris les pays en développement, ont amélioré la mobilisation de leurs ressources nationales. Ils ont déclaré avoir identifié 126 milliards EUR de recettes supplémentaires au cours de la période 2009-2022 grâce aux enquêtes fiscales transfrontalières, y compris l'ERD, l'utilisation des données de la Norme Commune de Déclaration (NCD) et les programmes de divulgation volontaire liés à l'EAR. Dans l'ensemble, les membres en développement ont déclaré environ un tiers de ce montant (41 milliards EUR). En 2022, au moins 76.6 millions EUR de recettes supplémentaires ont été identifiées en Afrique, 3.9 milliards EUR en Asie et 708 millions EUR en Amérique latine grâce à l'échange de renseignements (ER).

Ces chiffres impressionnantes sont le résultat de plusieurs années d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités visant à soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et à favoriser une coopération administrative efficace entre les juridictions.

CHIFFRES CLÉS

- 41 milliards EUR de revenus supplémentaires identifiés par les membres en développement depuis 2009 grâce à l'ER
- Les pays en développement constituent la majorité des membres du Forum mondial, soit 55 % des membres (94 membres).
- 48 pays membres en développement se sont engagés à débuter l'EAR d'ici 2026 (dont 34 qui ont déjà commencé les échanges)
- 71 membres en développement participent à la MAAC, qui est en vigueur pour 66 d'entre eux
- 75 pays en développement ont reçu une assistance technique bilatérale en 2023
- 2 700 demandes de renseignements envoyées par les pays en développement en 2022
- Les programmes d'assistance technique et de formation sont notés respectivement 4.7/5 et 4.4/5
- Plus de 9 500 fonctionnaires formés en 2023
- 24 femmes de pays membres en développement ont bénéficié d'un programme de formation et de mentorat de neuf mois.

Résumé



L'approche régionale visant à renforcer les capacités reste un instrument solide pour partager l'expérience et diffuser les avantages de la mise en œuvre des normes de transparence fiscale.

La participation des pays en développement aux organes et processus du Forum mondial n'a cessé de croître. En 2023, cinq pays en développement supplémentaires ont rejoint le Forum mondial (Angola, République démocratique du Congo, Fidji, Sierra Leone et Zimbabwe), ce qui porte à 170 le nombre de membres, dont plus de 55 % sont des pays en développement. Par leur engagement actif dans les travaux sur la transparence fiscale, ils ont contribué à mener à bien les processus d'examen par les pairs, à orienter les travaux du Forum mondial, y compris son orientation future, à élaborer les politiques des différents organes du Forum mondial et à partager une expérience et une expertise précieuses dans tous les domaines de la mise en œuvre des normes.

Pour répondre aux besoins croissants de ses membres, et principalement des pays en développement, un niveau élevé de soutien bilatéral a été maintenu : 91 juridictions ont bénéficié d'une forme d'assistance technique bilatérale, avec un soutien intensif fourni à 75 pays en développement, dans tous les domaines de la mise en œuvre et de l'utilisation des normes de transparence fiscale. Le programme d'assistance technique du Secrétariat a reçu une note de 4.7 sur 5 de la part des bénéficiaires.

En particulier, la mise en œuvre de la stratégie visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement a continué à avoir un impact positif. Trois nouvelles juridictions se sont engagées à mettre en œuvre l'EAR à une date précise, avec une augmentation globale de 30 % des juridictions engagées depuis que la stratégie a été proposée en 2021. Par conséquent, plus de 52 % des membres en développement mettent désormais en œuvre l'EAR. En outre, la Thaïlande a commencé ses premiers échanges automatiques, ce qui porte à 34 le nombre de pays en développement qui échangent actuellement des renseignements sur les comptes financiers de manière automatique.

Un autre impact du programme d'assistance technique est la croissance du réseau mondial de l'ER avec l'adhésion d'un plus grand nombre de juridictions à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) à laquelle 147 juridictions participent (plus de 48 % étant maintenant des pays en développement). Le Bénin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viêt Nam

Le soutien financier des partenaires donateurs a été essentiel pour pouvoir répondre aux besoins des pays en développement et leur fournir une assistance de qualité, complète et efficace.



Résumé

ayant déposé leur instrument de ratification, la MAAC est en vigueur pour 141 juridictions (dont 66 pays en développement).

Le développement des connaissances et des compétences des fonctionnaires, en particulier des vérificateurs fiscaux et des responsables de l'ER, est essentiel pour garantir l'utilisation efficace de l'infrastructure de l'ER mise en place par les pays membres. Cette année, le programme a contribué à renforcer les capacités de plus de 9 500 fonctionnaires par le biais d'événements de formation menés par le Secrétariat (5 113 fonctionnaires), de cours en ligne (2 086 fonctionnaires) et de formations menées par les lauréats du programme Former le formateur (2 342 fonctionnaires). Les participants aux activités de formation organisées par le Secrétariat leur ont attribué une note de 4.4 sur 5.

Ce soutien diversifié à la formation a contribué au fil des ans à augmenter le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays en développement à l'appui de leurs enquêtes et contrôles fiscaux. En 2022, au moins 2 700 demandes de renseignements ont été envoyées par les pays en développement à l'appui de leurs enquêtes transfrontalières (+12.5 % par rapport à 2021).

L'élaboration d'outils de connaissance est restée un axe essentiel du programme de renforcement des capacités. Ces outils permettent de développer les connaissances et les compétences locales. Ils sont également intégrés dans les activités d'assistance technique bilatérale afin de faciliter la mise en œuvre et l'utilisation des normes de transparence fiscale.

Si les objectifs fixés dans la stratégie de renforcement des capacités 2023-2027 sont en bonne voie, la demande d'assistance technique ne cesse d'augmenter en raison de l'accroissement du nombre de membres et d'activités de renforcement des capacités plus gourmandes en ressources, en particulier avec la mise en œuvre de l'EAR par les pays en développement. Cela inclut le soutien à la gestion de la sécurité de l'information et éventuellement, dans un avenir très proche, la mise en œuvre d'autres formes d'échanges automatiques (par exemple, les crypto-actifs). Le soutien financier des partenaires donateurs a été essentiel pour pouvoir répondre aux besoins des pays en développement et leur fournir une assistance de qualité, complète et efficace. Grâce à leur engagement renouvelé, les progrès réalisés jusqu'à présent par les pays en développement seront consolidés et étendus.

16^{ème} Réunion
plénière du
Forum mondial,
29 novembre
- 1 décembre
2023, Lisbonne,
Portugal.

Introduction

Depuis 2009, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) contribue à faciliter une coopération internationale efficace pour lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière. Grâce au suivi et à l'examen par les pairs de la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale, à savoir les normes relatives à la transparence et à l'échange de renseignements sur demande (ERD) et à l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR), des résultats décisifs ont été obtenus grâce à une transparence accrue et à un impact tangible sur la mobilisation des ressources nationales.

Alors que de plus en plus de pays en développement rejoignent l'aventure de la transparence fiscale, le Secrétariat du Forum mondial (Secrétariat) déploie un programme de renforcement des capacités depuis 2011. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et leur utilisation efficace pour lutter contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites (FFI) est progressivement devenu une partie fondamentale du travail du Forum mondial.

Le paysage mondial actuel rend la lutte contre l'évasion fiscale et les autres FFI plus urgente : les conséquences de la pandémie de COVID-19, les effets du réchauffement climatique et la crise géopolitique ont entraîné dans de nombreux pays un ralentissement de la croissance économique, une augmentation des dépenses publiques en matière de santé publique, de soutien social et économique, de transition écologique et dans d'autres domaines. La mobilisation des recettes est une priorité. Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI.

La pertinence de la dimension de la transparence fiscale pour promouvoir l'équité du système fiscal et le respect volontaire des règles, réduire l'évasion fiscale et la fraude, et mobiliser des recettes supplémentaires est largement reconnue dans la littérature. Cela a accru le besoin de soutien technique, y compris pour les aspects techniquement les plus complexes des normes, et a intensifié la demande de renforcement des capacités nationales. Le Secrétariat a adopté une approche globale et multidimensionnelle en matière de renforcement des capacités. La sensibilisation des décideurs et des hauts fonctionnaires, le renforcement des connaissances et des compétences et le soutien à la mise en œuvre et à l'utilisation de l'échange de renseignements sont restés des axes essentiels.

Ce rapport met en lumière les réalisations les plus remarquables en 2023, en soulignant l'utilisation croissante des outils d'ER par les juridictions, qui va de pair avec des recettes supplémentaires mobilisées grâce à l'ER.



1 | Agir grâce à la transparence fiscale

Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat vise non seulement à favoriser une mise en œuvre réussie des normes de transparence fiscale, mais aussi et surtout à permettre à tous les membres du Forum mondial de récolter les fruits de cette mise en œuvre (cf. Encadré 1).

Le Secrétariat consacre des ressources à l'engagement de tous les membres, mais cherche surtout à obtenir la participation active et l'implication des pays en développement, dont la part parmi les membres du Forum mondial ne cesse de croître. L'approche régionale du programme de renforcement des capacités s'est étendue à la fourniture de l'assistance technique et à l'engagement des juridictions.



1. Agir grâce à la transparence fiscale

ENCADRÉ 1. AFRIQUE DU SUD – L'échange de renseignements comme moyen d'améliorer la mobilisation des ressources nationales

L'Afrique du Sud est membre du Forum mondial depuis 2009 et s'est engagée à mettre en œuvre les normes ERD et EAR. En 2022, l'Afrique du Sud était l'un des pays africains ayant déclaré avoir identifié des recettes supplémentaires (impôts, pénalités et intérêts) grâce à l'utilisation de la norme ERD. Quelles mesures l'administration fiscale sud-africaine (SARS) a-t-elle prises pour renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces normes dans la lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière ?

Afin de garantir une mise en œuvre et une utilisation efficaces des deux normes, le SARS a dû revoir la stratégie de ses initiatives en matière de respect des obligations fiscales et s'assurer qu'elle intégrait tous les outils disponibles pour accroître davantage les recettes fiscales. Des initiatives de formation initiale visant à encourager l'utilisation de l'ER ont été présentées par l'Unité d'ER à la direction générale. Des cas spécifiques ayant permis d'augmenter les recettes grâce à l'utilisation de l'ER, la direction s'est engagée à ce que tous les enquêteurs et vérificateurs, y compris les agents de recouvrement, soient formés par l'Unité d'ER. Un partenariat entre l'Unité d'ER et l'académie de formation du SARS a permis de toucher un plus grand nombre d'employés. Ainsi, au cours de l'année civile 2023, plus de 200 vérificateurs ont été formés. Les connaissances et les compétences acquises au cours des interventions de formation ont permis aux vérificateurs de participer efficacement à un contrôle fiscal simultané avec un partenaire conventionnel. Dans l'ensemble, la formation des vérificateurs, leur participation à des discussions de cas avec d'autres juridictions et le maintien de bonnes relations avec les partenaires conventionnels ont permis d'augmenter le nombre de demandes sortantes, ainsi que les demandes sur l'utilisation de l'ER.

Quelle stratégie le SARS a-t-il adoptée pour traduire en recettes supplémentaires les renseignements reçus dans le cadre de la norme ERD ?

Le SARS a adopté une approche multidimensionnelle incluant :

- la transmission à la Division « Risques liés au respect des obligations » (« Compliance Risk ») les renseignements pertinents reçus des partenaires conventionnels, y compris les demandes d'ERD entrantes, les ER spontanés et les décisions fiscales des juridictions partenaires
- l'encouragement des vérificateurs à bénéficier du transfert de compétences ou du partage de connaissances entre l'Afrique du Sud et d'autres juridictions dans le cadre d'enquêtes complexes
- la mise en place de liaisons formalisées entre les Divisions de contrôle du SARS et l'unité d'ER afin de mesurer l'impact à la suite d'informations reçues par l'intermédiaire de l'ER
- la sensibilisation des services du recouvrement sur l'utilisation efficace de l'assistance dans le recouvrement des créances fiscales.



Les connaissances et les compétences acquises au cours des interventions de formation ont permis aux vérificateurs de participer efficacement à un contrôle fiscal simultané avec un partenaire conventionnel.

Quels sont les défis auxquels le SARS a été confronté dans ses efforts pour demander et utiliser les renseignements reçus et quelles mesures le SARS a-t-il prises pour surmonter ces défis ?

Les principaux défis rencontrés par le SARS incluent :

- la résistance à participer à des initiatives de formation en raison d'objectifs à court terme
- le fait que les résultats attendus ne sont généralement pas fournis dans le délai espéré, ce qui a un impact défavorable sur les indicateurs de performance principaux des vérificateurs
- la constatation par l'Unité d'ER que les moyens en interne n'ont pas été épuisés, et
- la nécessité de veiller à ce que la procédure d'échange de renseignements ne fasse pas l'objet d'abus et que la norme de l'ERD soit respectée.

Pour relever ces défis, le SARS a pris les mesures suivantes :

- la sensibilisation et l'obtention du soutien de l'encadrement supérieur pour le processus d'échange de renseignements
- l'élaboration d'une procédure opérationnelle standard (manuel ER) pour guider tous les fonctionnaires du SARS impliqués dans les processus d'ER
- le soutien permanent des vérificateurs tout au long du processus d'échange de renseignements (par exemple, analyse des cas où l'ER peut être utile et rédaction des demandes)
- la formation des vérificateurs à l'assistance au recouvrement des créances fiscales afin de s'assurer que les impositions supplémentaires se traduisent par un recouvrement effectif
- la mise en œuvre d'un cadre pour mesurer l'impact de l'ER
- l'utilisation des données de l'EAR pour identifier d'autres partenaires conventionnels et/ou d'autres instruments financiers avec lesquels le contribuable faisant l'objet de l'enquête pourrait avoir des liens.

Quelles leçons le SARS peut-il partager avec ses pairs pour utiliser efficacement l'ERD et renforcer la mobilisation des ressources nationales ?

Le SARS a appris que l'ER peut également être un outil puissant pour détecter la fraude fiscale dans le domaine des impôts indirects.

Par exemple, le SARS était en train de procéder à un contrôle de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les périodes d'août 2014 à mars 2016, sur la base de demandes de remboursement de TVA d'un montant élevé déposées au cours de ces périodes. Le vendeur assujetti à la TVA avait également des antécédents de non-conformité et avait fait l'objet d'un contrôle de la TVA et de l'impôt sur le revenu en 2011 pour les exercices 2003 à 2009. Interrogé, le vendeur a déclaré que les demandes de remboursement concernaient des opérations d'exportation vers des pays étrangers. Pour que le SARS puisse confirmer avec certitude que toutes les exportations déclarées bénéficiaient du taux zéro de TVA et s'assurer que le vendeur était en règle et qu'aucune activité frauduleuse n'avait lieu, l'équipe de contrôle de la TVA a soumis une demande de renseignements à l'Unité d'ER. À son tour, l'Unité d'ER a envoyé des demandes de renseignements à six juridictions afin d'obtenir la confirmation que les marchandises avaient bien été reçues dans les pays de destination.

Les six partenaires conventionnels ont soumis des réponses partielles, la dernière réponse ayant été reçue dans les neuf mois suivant la première demande. Grâce aux réponses reçues des partenaires conventionnels, l'équipe de contrôle a pu établir des impositions pour un montant de 3.6 millions EUR (71.6 millions ZAR), dont un montant en impôt supplémentaire de 1.6 millions EUR (32.6 millions ZAR) et des pénalités de 2 millions EUR (39 millions ZAR).

Toutefois, pour exploiter le potentiel de l'ER, le pays doit :

- être précis quant aux renseignements requis pour finaliser le contrôle
- limiter la demande aux renseignements nécessaires au contrôle
- utiliser toutes les ressources disponibles au niveau national avant de présenter une demande
- utiliser les instruments juridiques internationaux disponibles et, le cas échéant, souligner la nécessité d'élargir le réseau d'accords d'ER du pays avec les juridictions avec lesquelles il entretient des liens économiques étroits.

Source : fourni par l'Administration fiscale sud-africaine (SARS)

1. Agir grâce à la transparence fiscale

SUIVRE L'IMPACT DE LA TRANSPARENCE FISCALE SUR LA MOBILISATION DES RECETTES NATIONALES

Partager les avantages de la transparence fiscale a été un axe stratégique du programme de renforcement des capacités et de sensibilisation du Forum mondial aux niveaux international, régional et national. Les juridictions membres ont largement contribué à ces efforts, en fournissant des informations et en partageant leur expérience et leurs bonnes pratiques, qui ont alimenté plusieurs rapports et événements du Forum mondial.

Les membres du Forum mondial ont fait état de l'identification de 126 milliards EUR de recettes supplémentaires au cours de la période 2009-2022 grâce aux contrôles fiscaux transfrontaliers, y compris l'ERD, l'utilisation des données reçues automatiquement dans le cadre de la norme commune de déclaration (NCD) et les programmes de divulgation volontaire ou similaires mis en place dans le contexte de la mise en œuvre de l'EAR. Cela comprend 1.69 milliard EUR de recettes supplémentaires en Afrique, 27.8 milliards EUR en Amérique latine et 20.1 milliards EUR en Asie. Dans l'ensemble, les membres en développement ont déclaré un tiers de ce montant (41 milliards EUR, voir les expériences individuelles des pays dans Encadré 2, Encadré 3 et Encadré 4).

ENCADRÉ 2. ÉQUATEUR – Utilisation des données de la NCD pour renforcer le respect des obligations fiscales

Le service des impôts (*Servicio de Rentas Internas – SRI*) de l'Équateur a entrepris plusieurs actions de contrôle afin d'utiliser efficacement les renseignements sur les comptes financiers reçus automatiquement. Ces mesures, associées à des activités de renforcement des capacités, lui ont permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de recouvrement. La stratégie comprend :

- **Programme de divulgation volontaire (PDV) et plan de contrôle pilote :** L'Équateur a lancé en 2021 un PDV (régime fiscal volontaire, unique et temporaire pour la régularisation des actifs à l'étranger – *Régimen Impositivo Voluntario, Único y Temporal para la Regularización de Activos en el Exterior*). Les contribuables qui adhèrent au programme bénéficieront d'un taux d'imposition réduit et ne feront pas l'objet de poursuites pour les impôts déclarés dans le cadre du programme, ni de pénalités administratives, d'amendes ou d'intérêts découlant du non-respect des obligations formelles liées à ces impôts. Toutefois, ils seraient soumis à des procédures concernant l'application correcte du programme et pourraient perdre des avantages en cas de vérification d'une application incorrecte.

Le SRI a effectué des contrôles dans le cadre d'un plan pilote qui utilisait les données de la NCD pour déterminer les montants à régulariser par les contribuables en ce qui concerne leurs avoirs conservés à l'étranger. Dans le cadre de ce plan pilote, les contrôles comprenaient l'envoi de lettres officielles et d'assignations. Ces contrôles ont également permis de demander aux contribuables de régulariser le paiement de la contribution de solidarité sur la fortune post-COVID 19. Cette taxe était temporaire et devait être payée en mars 2022 et mars 2023. Pour les personnes physiques dont le patrimoine est compris entre 1 million et 1,2 millions EUR, le taux est de 1 %, porté à 1,5 % pour les patrimoines supérieurs à 1,2 millions EUR. Pour les entreprises, le taux est de 0,8 % pour les patrimoines supérieurs à 5 millions EUR. La contribution a été prélevée sur les avoirs déclarés en Équateur. La régularisation des avoirs détenus à l'étranger à l'aide des données de la NCD a permis de rectifier le montant total des avoirs du contribuable et donc de percevoir une contribution supplémentaire.

- **Contrôles de masse :** le SRI a envoyé des lettres de relance en masse aux contribuables pour leur demander de régulariser leurs obligations fiscales. Grâce aux données de la NCD, les cas les plus pertinents ont été sélectionnés et une communication informative a été envoyée aux contribuables identifiés afin de les persuader de régulariser leurs avoirs détenus à l'étranger et de payer les impôts correspondants.
- **Formation :** les vérificateurs ont été formés à l'importance de l'ER dans les processus de contrôle et à l'utilisation et au traitement des renseignements dans le respect de la confidentialité. En particulier, les vérificateurs ont été formés à l'utilisation et à la compréhension des champs et des codes utilisés pour classifier les données de la NCD.



Le SRI a effectué des contrôles dans le cadre d'un plan pilote qui utilisait les données de la NCD pour déterminer les montants à régulariser par les contribuables en ce qui concerne leurs avoirs conservés à l'étranger.

Le plan de contrôle pilote et les contrôles de masse générés ont abouti au résultat suivant :

- Le montant total des avoirs régularisés grâce à la stratégie s'est élevé à 1.7 milliards EUR, avec un recouvrement de plus de 84 millions EUR, et l'on estime que le PDV a contribué directement à 30 % de ces résultats. On peut citer le cas d'un contribuable qui a régularisé des avoirs pour un montant de plus de 93 millions EUR et payé 5.3 millions EUR d'impôts.
- Un impact indirect a également été généré grâce à la régularisation des avoirs étrangers, ce qui a permis de collecter plus de 5.6 millions EUR au titre de la contribution de solidarité sur la fortune post-COVID 19.

Le SRI continue à effectuer des contrôles auprès des contribuables pour rendre leur patrimoine transparent, afin qu'ils se conforment dûment à leurs obligations fiscales. Il est attendu que les résultats de ces contrôles continuent à se traduire par une amélioration de la collecte d'impôts en 2023.

Source : fourni par le Service des impôts de l'Équateur.



ENCADRÉ 3. PÉROU – Amélioration du respect des obligations fiscales des contribuables grâce à l'EAR

En 2021, le Pérou a commencé à recevoir les renseignements sur les comptes financiers de ses contribuables résidents en provenance d'autres juridictions dans le cadre de la norme EAR, après être devenu une juridiction réciproque en 2020.

Grâce à ces informations précieuses pour l'évaluation des risques liés au respect des obligations fiscales (numéro de compte, soldes et données bancaires), un processus de gestion des données a été mis en place à partir de 2021 comprenant : i) la compréhension élargie de ces informations ; ii) la recherche de la meilleure correspondance avec les bases d'identification internes des contribuables ; iii) la qualité des informations reçues, ce qui implique une communication fluide avec les juridictions déclarantes ; iv) l'échange d'expériences avec d'autres pays pour connaître leurs progrès, un défi pour lequel le Secrétariat a fourni une assistance technique importante ; v) la formation du personnel de contrôle à l'utilisation des informations ; et vi) le maintien des mesures de sécurité tout au long du cycle de vie des données, compte tenu du fait que les données seront désormais accessibles à un plus grand nombre d'agents de l'administration fiscale.

Dans ces conditions, nous avons estimé, sur la base des informations financières reçues, qu'il existe un potentiel important d'identification des individus qui ont omis de déclarer des revenus de source étrangère et qui doivent s'acquitter des impôts correspondants au Pérou. Ainsi, pour l'exercice 2022, environ 100 000 contribuables ayant des comptes à l'étranger ont été identifiés et, parmi eux, seuls 10 000 environ ont déclaré leurs revenus de source étrangère. Cela représente un écart d'environ neuf fois le nombre de déclarants, ce qui en fait un segment de grand intérêt dans le contrôle sur d'éventuels revenus non déclarés. En outre, si nous ne prenons en considération que les comptes avec des revenus, l'écart serait deux fois supérieur au nombre de déclarants.

L'administration fiscale péruvienne s'est attaquée à ce segment au moyen d'une stratégie globale comprenant des notifications aux contribuables présumés ne pas avoir rempli de déclaration de revenus de source étrangère, l'examen d'autres sources d'information sur les actifs et la consommation disponibles dans le pays (register des propriétés, envoi de fonds de l'étranger, mouvements migratoires, participations dans des sociétés, investissements, entre autres), des demandes d'information auprès d'éventuels contribuables débiteurs et des contrôles de l'impôt sur le revenu pour ceux qui n'ont pas volontairement régularisé leurs obligations pendantes. La stratégie comprend également l'échange de renseignements sur demande, afin de corroborer les opérations qui seraient incluses dans la détermination de l'obligation fiscale non remplie, ce qui a permis de passer d'une moyenne de sept demandes de ce type par an entre 2014 et 2020 à 107 en 2023, ce qui représente une augmentation de plus de 1 400 %.

Source : fourni par la Surintendance nationale de l'administration fiscale, Pérou

Pour l'exercice 2022, environ 100 000 contribuables ayant des comptes à l'étranger ont été identifiés et, parmi eux, seuls 10 000 environ ont déclaré leurs revenus de source étrangère.

1. Agir grâce à la transparence fiscale

ENCADRÉ 4. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE – Lutter contre la fraude fiscale par l'échange de renseignements

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a rejoint le Forum mondial en 2016. Depuis lors, elle a bénéficié d'un Programme d'accompagnement, une initiative globale de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial visant à soutenir la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la mise en œuvre et l'utilisation des normes de transparence fiscale. Dans ce contexte, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a entrepris plusieurs améliorations de son cadre juridique national et de ses pratiques afin de renforcer, entre autres exigences, la disponibilité et l'accès aux renseignements relatifs aux propriétaires légaux et aux bénéficiaires effectifs dans la juridiction. Ces améliorations ont permis à la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'être notée Conforme pour l'essentiel lors de l'examen par les pairs de l'ERD en 2020.

Bien que le nombre d'échanges entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses partenaires d'ER ait été modeste jusqu'à présent, l'impact des informations reçues grâce à l'ER a été significatif. Malgré son expérience limitée en matière d'ER et un réseau de conventions couvrant seulement 10 juridictions, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été en mesure de percevoir avec succès des recettes supplémentaires de 35.5 millions EUR (143.5 millions PGK) dans quelques cas de contrôle fiscal où des informations demandées aux partenaires d'ER, ont contribué de manière substantielle à la détermination des résultats du contrôle. Ces recettes supplémentaires ont été générées presque entièrement par le contrôle des prix de transfert d'un seul contribuable (voir la description du cas ci-dessous).

Le potentiel de recettes supplémentaires que l'*Internal Revenue Commission* (IRC) devrait être en mesure de poursuivre en utilisant les informations obtenues auprès de ses partenaires d'ER encourage également les agents en charge de l'ER à en apprendre davantage sur la norme et sa mise en œuvre pour assurer le respect des obligations fiscales et lutter contre l'évasion fiscale et d'autres FFI. L'entrée en vigueur de la MAAC en 2023, avec effet au 1 janvier 2024, permettra à la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'accéder au vaste réseau d'ER de plus de 140 juridictions membres, et la participation de l'IRC au programme de formation des formateurs 2022 peuvent être des catalyseurs important pour libérer ce potentiel. Depuis l'achèvement du programme de formation des formateurs en octobre 2022, deux agents de l'IRC ont organisé quatre sessions de formation pour cinq divisions, renforçant ainsi les capacités de 53 agents de l'IRC en matière d'ER. D'autres programmes de renforcement des capacités au fil des ans ont aidé les agents de l'IRC à élaborer un manuel d'ER, à mettre en place des processus et des systèmes permettant un ER efficace et à adopter les meilleures pratiques pour protéger la confidentialité et la sécurité des informations traitées par l'équipe d'ER.

Bien que l'IRC identifie plusieurs défis qu'il a dû relever sur la voie de la mise en œuvre effective de l'ERD, notamment en ce qui concerne la communication avec les partenaires d'ER et l'obtention du soutien des hauts fonctionnaires, il continue d'aller de l'avant. La Papouasie-Nouvelle-Guinée cherche à renforcer la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs en en faisant une exigence dans la nouvelle loi sur l'impôt sur le revenu qui devrait abroger et remplacer la loi actuelle en 2024 ou 2025. Avec l'ERD comme outil de facilitation, l'IRC s'engage à poursuivre son travail afin d'améliorer ses efforts et de protéger les recettes nationales.

Exemple

L'IRC a détecté que la Société X, une société résidente fiscale de Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis 50 ans et exerçant une activité d'exploitation forestière, avait déclaré des pertes substantielles au titre de l'impôt sur le revenu pendant plus de dix années consécutives. L'IRC a décidé d'entamer un contrôle et a appris que :

- la quasi-totalité de la production de la Société X est vendue à la Société Y
- la production est expédiée directement à des entreprises situées dans les juridictions A, B et C
- les dépenses de la Société X sont cinq fois supérieures à son chiffre d'affaires et près de la moitié des dettes sont dues à la Société Y.



L'entrée en vigueur de la MAAC en 2023, avec effet au 1 janvier 2024, permettra à la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'accéder au vaste réseau d'ER de plus de 140 juridictions membres.

Ces constatations ont amené l'IRC à soupçonner que (i) la Société Y revendait le bois acheté auprès de la Société X à des entités des juridictions A, B et C et (ii) que la Société X et la Société Y sont des entreprises associées, auquel cas les règles en matière de prix de transfert s'appliqueraient, obligeant la Société X à démontrer que les paiements reçus de la société Y et effectués en sa faveur ont été convenus dans des conditions de pleine concurrence, et permettant à l'IRC de procéder aux ajustements nécessaires.

L'IRC a interrogé la société X sur ses relations et transactions avec la Société Y. La Société X a maintenu que la Société Y est une société domiciliée dans la juridiction Y et qu'elle n'est pas une entreprise associée. Toutefois, des recherches plus approfondies dans le registre du commerce de la juridiction Y et des recherches sur Internet ont amené l'IRC à soupçonner que ces affirmations étaient fausses.

Après avoir épuisé les moyens nationaux, l'IRC a envoyé des demandes d'échange de renseignements à l'autorité compétente de la juridiction Y pour lui demander, entre autres, si la Société Y était domiciliée dans la juridiction Y, ainsi que l'identité des bénéficiaires effectifs, y compris la chaîne de propriété, et des administrateurs de la société Y.

Grâce aux informations reçues de la juridiction Y, l'IRC a constaté que :

- La Société Y n'est pas domiciliée dans la juridiction Y mais dans la juridiction W.
- La Société Y a autorisé la société Z, qui réside dans la juridiction Y, à signer des documents et à exercer des activités en son nom.
- Les sociétés X, Y et Z ont les mêmes directeurs, liés à travers une société de la juridiction A.

L'IRC a conclu que (i) la société X et la société Y sont des entreprises associées, étant donné que les mêmes personnes (directeurs) participent à la gestion des deux entités ; et (ii) la société X a fourni des informations fausses ou trompeuses à l'IRC.

En conséquence, l'IRC a appliqué des ajustements de prix de transfert sur les transactions entre les sociétés X et Y, ainsi que des sanctions pour fausses déclarations, ce qui a permis de collecter 35 millions EUR sur une période de six ans.

Source : fourni par la *Internal Revenue Commission, Papouasie-Nouvelle-Guinée*

“ *En tant que pays en développement, nous continuerons à œuvrer pour préserver nos recettes nationales des fraudes fiscales dommageables qui mettent en péril le développement de notre pays. Nous continuerons à travailler avec nos parties prenantes nationales, nos partenaires internationaux tels que le Forum mondial, l'OCDE et d'autres, pour améliorer notre capacité et notre aptitude à traquer et à enquêter sur l'évasion fiscale offshore et sur les comportements des contribuables qui transfèrent des actifs à l'étranger grâce à une planification fiscale agressive et aux progrès rapides de la technologie.*

L'IRC reste déterminé à faire respecter les normes fiscales internationales, à encourager la coopération et à contribuer à l'intégrité du paysage fiscal mondial.

Sam Koim, OBE, Commissaire général, Internal Revenue Commission, Papouasie-Nouvelle-Guinée



1. Agir grâce à la transparence fiscale

La transparence fiscale a déjà eu un impact significatif sur la mobilisation des recettes nationales, y compris pour les membres en développement. Grâce au solide soutien reçu, à la coopération transfrontalière accrue par le biais de l'ERD et de l'EAR, et aux compétences durables développées au niveau local, cette tendance devrait se poursuivre. Pour la seule année 2022, les juridictions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont identifié respectivement 76.6 millions, 3.9 milliards et 708 millions EUR de recettes supplémentaires. Une étude récente portant sur l'Afrique a conclu que l'échange de renseignements à des fins fiscales a un impact positif et statistiquement significatif sur les recettes fiscales et a estimé que l'échange de renseignements pourrait accroître la collecte des recettes fiscales dans une proportion allant de 5 à 19 % du PIB¹.

Ces recettes supplémentaires sont la traduction des efforts engagés dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et leur utilisation efficace. Par exemple, en 2022, les pays en développement ont envoyé plus de 2 700 demandes de renseignements à leurs partenaires de l'ER pour appuyer leurs enquêtes transfrontalières, soit une augmentation de 12.5 % par rapport à 2021.

Étant donné que la plupart des membres en développement ont rejoint relativement récemment le Forum mondial et sont en phase d'apprentissage, le potentiel de la transparence fiscale sur la mobilisation des ressources nationales n'a pas encore été pleinement exploité. Pour réaliser ce potentiel, il est essentiel de sensibiliser les décideurs et les hauts fonctionnaires et d'établir un partenariat à long terme fondé sur la confiance avec les juridictions dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités.

CONTRIBUTION ACTIVE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX TRAVAUX DU FORUM MONDIAL

Le Secrétariat a continué à sensibiliser et à s'engager auprès de hauts fonctionnaires pour maintenir un engagement politique fort en faveur de la transparence fiscale et pour atteindre les non-membres. Il a également suivi et soutenu la participation des pays en développement aux travaux du Forum mondial.

Maintenir et élargir les engagements en matière de transparence fiscale

Les changements spectaculaires intervenus dans le paysage de la transparence fiscale au cours de la dernière décennie sont le résultat d'un engagement politique fort de la part d'un nombre croissant de juridictions dans le monde.

Pour maintenir et étendre ces engagements, le Secrétariat a continué à s'engager de manière proactive auprès des ministres, des chefs des administrations fiscales et des hauts fonctionnaires des juridictions membres et non-membres. En 2023, 83 réunions de haut niveau ont eu lieu pour :

- informer les nouveaux membres potentiels des engagements qu'implique l'adhésion au Forum mondial et des avantages qui y sont associés, y compris le bénéfice du Programme d'accompagnement du Forum mondial, un programme pluriannuel complet de renforcement des capacités
- soutenir la progression des programmes bilatéraux, notamment en concevant, en fixant un calendrier et des objectifs pour les activités d'assistance technique, et en rendant compte de la mise en œuvre des actions
- promouvoir une participation active aux travaux du Forum mondial.

Grâce à la combinaison d'engagements de haut niveau et d'activités de renforcement des capacités, les engagements en faveur de l'agenda de la transparence fiscale ont continué à augmenter en 2023 :

1. M. Traore, S. Coulibaly et Y. Arvanitis (2023), *Cross-Border Exchange of Information and Tax Revenue Mobilization in Africa*, Groupe de la Banque mondiale, Policy Research Paper 10299, <https://doi.org/10.1596/1813-9450-10299>.

- L'Angola, la République démocratique du Congo, Fidji, la Sierra Leone et le Zimbabwe ont rejoint le Forum mondial, ce qui porte le nombre de membres à 170 juridictions (dont 94 pays en développement).
- Le groupe d'étude sur l'administration fiscale en Asie-Pacifique (SGATAR) est devenu un observateur du Forum mondial, consolidant ainsi une coopération efficace et de longue date visant à aider les pays d'Asie et les îles du Pacifique à mettre en œuvre la transparence fiscale et à en tirer profit.
- Le Viêt Nam a signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC), à laquelle 147 juridictions (dont 71 juridictions en développement) participent désormais. En outre, le Bénin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viêt Nam ont déposé leur instrument de ratification. La MAAC est désormais en vigueur dans 141 juridictions (dont 66 pays en développement). En outre, plusieurs pays en développement ont entamé le processus d'adhésion à la MAAC.
- Les nouveaux membres se sont engagés à commencer l'EAR à une date précise : l'Arménie et la Mongolie se sont engagées à procéder aux premiers échanges d'ici 2025 et 2026, respectivement. Le nombre de juridictions s'étant engagées à démarrer l'EAR à une date précise s'élève à 123 (dont 48 pays en développement).

“

Notre engagement à mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers, à partir de septembre 2026, témoigne du soutien total de la Mongolie aux initiatives mondiales de transparence fiscale préconisées par le Forum mondial. Cette mesure renforcera considérablement nos efforts pour lutter contre l'évasion fiscale, détecter les avoirs financiers non déclarés détenus à l'étranger et améliorer la transparence de notre système financier. L'adhésion à ces initiatives souligne le rôle de la Mongolie en tant que membre responsable et digne de confiance de la communauté financière mondiale, soucieuse d'offrir des conditions de concurrence équitables à tous les contribuables. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat du Forum mondial pour son soutien et son assistance dans la mise en place de tous les cadres de confidentialité internes et internationaux nécessaires. Cette préparation est cruciale non seulement pour effectuer nos premiers échanges automatiques, mais aussi pour préparer le terrain pour les futurs échanges dans le cadre de la déclaration pays par pays. Notre participation active à ces efforts mondiaux reflète notre engagement en faveur de la coopération internationale et de la promotion de pratiques financières équitables et transparentes dans le monde entier.

”

Javkhlan Bold, Ministre des Finances, Mongolie



Participation croissante des pays en développement aux activités du Forum mondial

Les membres en développement ont également continué à participer activement aux travaux du Forum mondial en contribuant à ses activités techniques et de gouvernance. La participation des pays en développement à tous les organes subsidiaires du Forum mondial a augmenté², et plusieurs d'entre eux ont déjà rejoint le nouveau groupe CARF (Cadre de déclaration des crypto-actifs – Crypto-Asset Reporting Framework) (cf. Encadré 5 et Encadré 6). Ils ont apporté des contributions techniques et une vision précieuse lors des discussions et du processus de prise de décision du Forum mondial (voir le tableau 1). Grâce au soutien technique du Secrétariat, les juridictions en développement sont mieux équipées pour apporter leur contribution. En outre, les pays en développement contribuent au processus d'examen par les pairs en fournissant des évaluateurs et des contributions, et aux activités de renforcement des capacités en partageant leur expérience et leur expertise (voir tableau 2).

2. Le Groupe de pilotage, le Groupe d'évaluation par les pairs sur l'échange de renseignements sur demande (PRG) et le Groupe d'évaluation par les pairs sur l'échange automatique de renseignements (APRG).

1. Agir grâce à la transparence fiscale

ENCADRÉ 5. ARMÉNIE – Un précurseur du CARF

L'Arménie s'est récemment engagée à mettre en œuvre la NCD et à commencer à échanger des informations sur les comptes financiers en 2025. En décembre 2023, l'Arménie s'est également engagée à mettre en œuvre le CARF et à commencer les échanges selon cette norme en 2027.



Pourquoi l'Arménie a-t-elle décidé d'être parmi les premiers à mettre en œuvre le CARF ?

La croissance rapide et l'absence de frontières du monde numérique ne laissent aucune chance aux pays, si ce n'est celle d'élaborer des approches universelles pour lutter contre les FFI et garantir un niveau approprié de mobilisation des recettes. Pour relever ces défis, je pense que les pays ont besoin d'informations précises et bien protégées. À cet égard, il est certain que les normes internationales du Forum mondial en matière de divulgation d'informations ont joué un rôle primordial pour permettre aux pays de recevoir des renseignements sur leurs résidents afin d'assurer une imposition efficace et équitable.

L'Arménie n'a pas été l'un des premiers pays à adopter la norme NCD. Si cela nous a permis de prendre plus de temps pour mieux comprendre ce qu'implique la mise en œuvre d'une telle norme et de bénéficier du soutien technique du Secrétariat du Forum mondial, cela nous a également empêché de profiter plus tôt de l'utilisation de cette norme pour apporter très probablement des recettes supplémentaires et augmenter le niveau de respect des obligations fiscales dans le pays.

Ayant tiré les leçons d'une mise en œuvre plus tardive que les autres membres du Forum mondial de la NCD, l'Arménie a décidé d'être parmi les premiers pays à s'engager à mettre en œuvre le CARF avec les premiers échanges en 2027 et de rejoindre également le groupe CARF pour bénéficier le plus tôt possible de son impact sur la lutte contre l'évasion fiscale et les autres FFI, en s'appuyant également sur les synergies avec la NCD. Nous encourageons donc tous les pays à s'engager en faveur de la norme CARF afin de relever les défis fiscaux liés aux crypto-actifs. Une large participation des membres du Forum mondial au CARF garantira que l'expérience est partagée et porte ses fruits pour la mobilisation des recettes, et le soutien technique du Secrétariat sera déterminant.



Rustam Badasyan,
Président du
Comité des recettes
publiques, Arménie

Tableau 1. Participation des juridictions en développement aux groupes de travail du Forum mondial

Organes du Forum mondial	Fonction	Composition
Plénière du Forum mondial	Elle constitue l'organe de décision du Forum mondial. La plénière peut créer des organes subsidiaires si elle le juge nécessaire.	94 pays en développement (55 % des membres). Le Kenya est vice-président de la plénière du Forum mondial.
Groupe de pilotage	Le groupe de pilotage prépare et oriente les travaux futurs du Forum mondial (20 membres).	7 pays en développement sont membres du groupe de pilotage (35 % des membres) : Brésil, Chine (République populaire de), Colombie, Inde, Indonésie, Kenya (vice-président) et Togo.
Groupe d'évaluation par les pairs (PRG)	Le PRG examine la norme de l'ERD (30 membres).	12 pays en développement sont membres du PRG (40 % des membres) : Argentine, Brésil, Chine (République populaire de), Colombie, Eswatini, Géorgie, Inde (vice-présidence), Indonésie, Kenya, Ouganda, Pakistan et Samoa.
Groupe d'évaluation par les pairs sur l'échange automatique de renseignements (APRG/APRG+)	L'APRG examine la norme EAR (30 membres). L'APRG+ est une formation élargie de l'APRG qui examine les exigences de l'EAR en matière de confidentialité et de protection des données (33 membres).	7 pays en développement sont membres de l'APRG (23 % des membres) : Argentine, Brésil, Inde (présidence), Jamaïque, Malaisie, Maurice et Panama. 9 juridictions en développement sont membres de l'APRG+ (27 % des membres) : Argentine, Brésil, Géorgie, Inde (présidence), Jamaïque, Malaisie, Maurice, Panama et Ouganda.
Groupe sur le cadre de déclaration des crypto-actifs (groupe CARF)	Le groupe CARF est responsable de la mise en œuvre du CARF (45 membres et l'Union européenne). Il s'agit d'un groupe volontaire auquel tout membre peut adhérer à tout moment.	À ce jour, 7 pays en développement ont rejoint le groupe CARF (16 % des membres) : Afrique du Sud (coprésidence), Argentine, Arménie, Brésil, Inde, Ouganda et Ukraine.

Tableau 2. Participation des pays en développement aux examens par les pairs et aux activités de renforcement des capacités

Contribution	Rôle	La participation
Évaluateurs de l'ERD	Les évaluateurs de l'ERD sont chargés de procéder à l'examen par les pairs des juridictions par rapport à la norme de l'ERD.	23 juridictions en développement ont fourni des évaluateurs de l'ER (43 % des juridictions fournissant des évaluateurs) : Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Brésil, Cameroun, Costa Rica, Eswatini, Géorgie, Ghana, Inde, Kenya, Liberia, Mali, Maroc, Maurice, Nigeria, Ouganda, Panama, Paraguay, Sénégal, Tanzanie, Tunisie et Turquie.
Évaluateurs de l'EAR	Les évaluateurs de l'EAR sont chargés de procéder à l'examen par les pairs des juridictions par rapport à la norme de l'EAR.	10 juridictions en développement ont fourni des évaluateurs EAR (23 % des juridictions fournissant des évaluateurs) : Azerbaïdjan, Brésil, Colombie, Ghana, Inde, Indonésie, Malaisie, Maurice, Panama et Turquie.
Évaluateurs sur la confidentialité	Les évaluateurs de la confidentialité et la protection des données sont chargés de mener les évaluations de la confidentialité et la protection des données.	10 juridictions en développement ont fourni des évaluateurs pour les examens de confidentialité par les pairs (42 % des juridictions fournissant des évaluateurs) : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Équateur, Inde, Kenya, Lesotho, Maurice, Panama et République dominicaine.
Experts en activités de renforcement des capacités	Les experts des membres du Forum mondial contribuent aux activités de renforcement des capacités menées, en apportant leur expertise et en partageant leur expérience.	45 juridictions en développement ont partagé leur expertise et leur expérience en matière d'activités de renforcement des capacités (61 % des juridictions partageant leur expérience) : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Belize, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Chine (République populaire de), Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, El Salvador, Géorgie, Ghana, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Liberia, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Maurice, Mongolie, Niger, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Rwanda, Sénégal, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine et Zimbabwe.

“ *Avec la signature et la ratification de la MAAC en 2023, le Viêt Nam a non seulement consolidé et élargi son réseau de partenaires pour la coopération administrative en matière fiscale, mais il a également réaffirmé son engagement ferme en faveur de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales. Grâce à cet instrument, le Viêt Nam renforcera encore l'utilisation de l'échange de renseignements pour lutter contre l'évasion fiscale et stimuler la mobilisation des ressources nationales. Il permettra également au Viêt Nam d'accéder à l'échange automatique de renseignements et l'aidera à mener des contrôles fiscaux plus complexes.* **”**

Ho Duc Phoc, Ministre des Finances, Viêt Nam



Les pays en développement membres des organes du Forum mondial participent activement aux réunions et apportent des contributions substantielles aux travaux en cours (voir Encadré 6) :

- Alors qu'ils représentent 32 % des membres des organes subsidiaires, ils ont fourni plus d'un quart des contributions (soit des commentaires écrits, soit des contributions orales substantielles faites au cours des réunions) qui contribuent à façonner la politique, l'orientation et les résultats des travaux du Forum mondial.
- Les juridictions en développement ont fourni 31 % de toutes les contributions des pairs, qui sont essentielles pour garantir une évaluation et un suivi adéquats de la mise en œuvre des normes. Bien que la plupart d'entre elles disposent d'un réseau et d'une culture de l'ER récents, ou parfois d'un

1. Agir grâce à la transparence fiscale

ENCADRÉ 6. BRÉSIL – L’importance de participer aux travaux du Forum mondial sur la transparence fiscale

Le Brésil participe activement aux travaux et activités du Forum mondial. Il est membre de tous les groupes de travail du Forum mondial : le groupe de pilotage, le PRG et l’APRG/APRG+. Le Brésil a également fourni de nombreux évaluateurs pour le processus d’examen par les pairs et a soutenu les efforts de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial, en apportant son expertise et en partageant son expérience.

Quelle est l’importance de la participation aux groupes de travail et aux activités du Forum mondial, et comment cela a-t-il aidé le Brésil à faire progresser la mise en œuvre de l’ER ?

La transparence fiscale figure en bonne place sur la liste des priorités de l’administration fiscale brésilienne. En ce qui concerne les défis à relever, la recherche de connaissances et la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d’ER sont constantes. La participation aux événements internationaux, aux forums et aux groupes de travail de l’OCDE et du Forum mondial permet au Brésil de tirer des enseignements de l’échange d’expériences avec ses partenaires, de comprendre les limites qui sont souvent les mêmes que celles rencontrées par d’autres juridictions, et de résoudre les problèmes.

La participation au groupe de pilotage, au PRG, à l’APRG/APRG+ permet au Brésil de prendre part aux discussions sur l’orientation stratégique et l’innovation dans les domaines relevant de la responsabilité du Forum mondial. En particulier au sein du PRG et de l’APRG, le Brésil apporte son expérience, mais il a également la possibilité de tirer des enseignements des débats liés aux examens par les pairs d’autres juridictions. En fin de compte, le Brésil est mieux préparé à surmonter ses propres problèmes lorsqu’il s’agit de se conformer aux normes du Forum mondial en matière d’échange de renseignements.

Le Brésil a entamé ses premiers échanges au titre de l’EAR en 2018. Cette année, le Brésil s’est engagé à mettre en œuvre le CARF d’ici 2027 et a rejoint le groupe CARF récemment créé. Pourquoi le Brésil a-t-il décidé d’adopter rapidement cette nouvelle norme et de rejoindre le groupe CARF ? Quelles sont les priorités du Brésil en matière de transparence et d’ER pour sa présidence du G20 ?

Le Brésil s’est véritablement engagé à mettre en œuvre le CARF car il est convaincu que l’ER lié aux crypto-actifs apportera de grands avantages aux administrations fiscales pour éviter l’évasion et la fraude fiscales commises dans ce secteur. Le Brésil a rejoint le groupe CARF afin d’être bien préparé pour commencer l’échange en 2027 et de tirer parti de l’expérience des autres membres qui participent au groupe. Pour illustrer l’importance de cette question pour le Brésil, il a déjà mis en place une obligation de fournir des informations sur les opérations réalisées avec des crypto-actifs au Secrétariat spécial du Service fédéral brésilien des recettes depuis 2019. Le Brésil a également commencé à partager certaines informations spontanées relatives aux crypto-actifs en 2023.

Outre les travaux visant à achever la mise en œuvre du nouvel échange automatique sur les crypto-actifs, la présidence brésilienne du G20 s’est engagée à faire avancer le programme de transparence, en s’appuyant sur l’héritage des présidences précédentes, en se concentrant sur l’échange de renseignements sur les bénéficiaires effectifs et les biens immobiliers :

- Bénéficiaire effectif : l’échange de renseignements sur les bénéficiaires effectifs est essentiel pour lutter contre le blanchiment d’argent et l’évasion fiscale. Le G20 se concentrera sur les moyens possibles de faciliter l’accès aux informations pertinentes concernant les bénéficiaires effectifs, que ce soit par le biais de l’ER sur demande, automatiquement ou par le développement d’un système permettant aux différentes administrations fiscales d’accéder aux informations concernant les bénéficiaires effectifs.
- Immobilier : La présidence brésilienne du G20 poursuivra les travaux menés sous la présidence indienne afin d’améliorer la transparence des biens immobiliers, en élaborant une solution à court terme qui comprend l’ER automatisé et un accord multilatéral entre les autorités compétentes, en vue de solutions structurelles à long terme.



En fin de compte, le Brésil est mieux préparé à surmonter ses propres problèmes lorsqu’il s’agit de se conformer aux normes du Forum mondial en matière d’échange de renseignements.



Robinson Sakiyama Barreirinhas,
Secrétaire spécial du Service fédéral des impôts, Brésil

réseau étroit de relations d'ER, elles ont contribué à 31 % des contributions des pairs de l'ERD sur leurs partenaires d'ER. Ils ont également fourni 31 % des contributions des pairs de l'EAR, alors qu'ils représentent 32 % des pairs de l'EAR³.

- Les évaluateurs mis à disposition par les membres du Forum mondial sont essentiels à la réalisation du processus d'examen par les pairs et à son intégrité. Les pays en développement représentent 35 % des membres du Forum mondial qui fournissent des évaluateurs: ils représentent 43 %, 23 % et 42 % des juridictions qui ont fourni des évaluateurs pour l'ERD, l'EAR et la confidentialité et la protection des données, respectivement.

L'engagement fort et croissant des membres en développement et leur investissement dans les travaux du Forum mondial soulignent l'importance de la transparence fiscale mondiale et de l'ER pour la mobilisation des ressources nationales. Il témoigne de leur engagement au niveau politique et technique pour soutenir l'agenda de la transparence fiscale, pour mettre en œuvre les normes internationales et pour assurer un suivi adéquat de leur mise en œuvre par les autres membres et les non-membres concernés. Si la tendance est encourageante et reflète la participation accrue des pays en développement, la fourniture continue d'une assistance technique et d'un soutien plus large à ces membres restera un axe stratégique pour s'assurer qu'ils acquièrent davantage d'expérience et de connaissances en matière d'ER. Cela devrait se traduire par des contributions encore plus importantes aux travaux sur la transparence fiscale dans un avenir proche.



Participer au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales met le Zimbabwe sur la voie de sa vision 2030, qui consiste à transformer le pays en une économie de classe moyenne supérieure en garantissant une augmentation des recettes fiscales grâce à la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption, tout en améliorant considérablement la transparence fiscale avec les différentes juridictions fiscales et en maintenant des conditions équitables dans les cadres fiscaux nationaux.



Regina Chinamasa, Commissaire général, Zimbabwe Revenue Authority – Autorité fiscale du Zimbabwe



COMMUNIQUER SUR LES PROGRÈS SIGNIFICATIFS : LE CAS DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPTES FINANCIERS

Avec le lancement de sa Stratégie visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement en 2021, le Secrétariat a réorganisé son offre de renforcement des capacités en une approche modulaire complète couvrant de manière cohérente et progressive tous les éléments constitutifs de la mise en œuvre de la norme EAR (cf. Encadré 7).

À la demande de la présidence indienne du G20, un rapport du Secrétariat publié en juillet 2023 a fourni une analyse détaillée des résultats des deux dernières années de travail sur l'amélioration de la mise en œuvre de l'EAR par les pays en développement⁴.

L'EAR a été très bénéfique pour les pays en développement qui l'ont mise en œuvre. Alors qu'ils représentent moins de 32 % des juridictions pratiquant l'échange automatique, ils ont identifié 38 % des 95 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) identifiées au niveau mondial entre 2014 et 2022 grâce à l'EAR (soit plus de 36 milliards EUR) (cf. Figure 1).

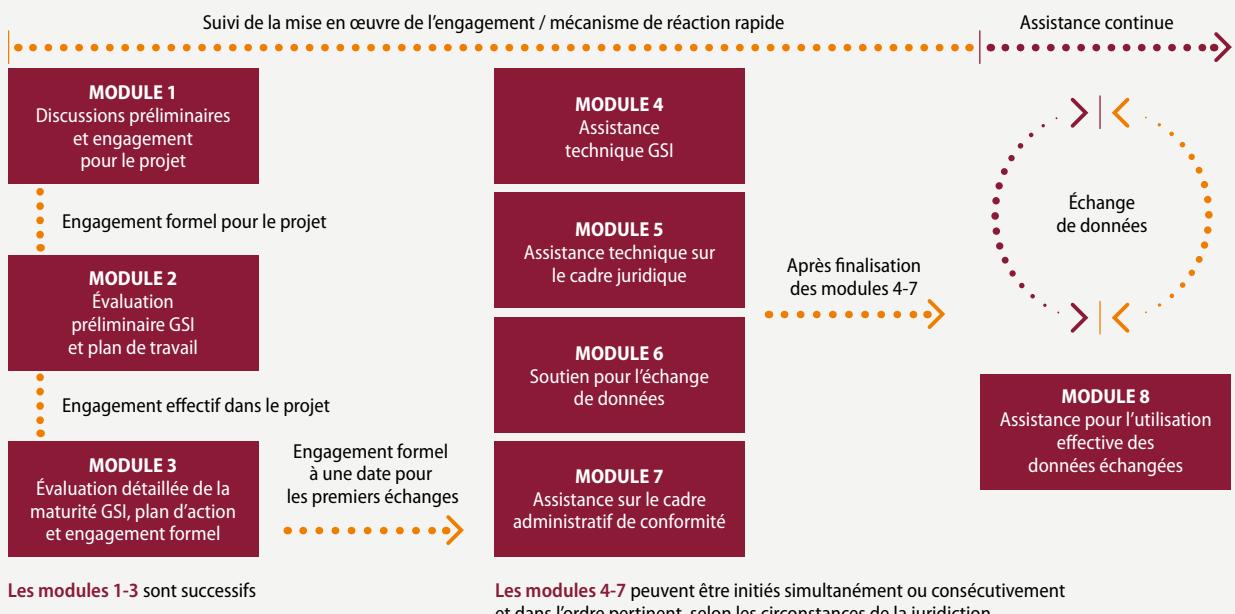
3. Toutes les juridictions qui se sont engagées à mettre en œuvre la norme EAR à une date précise et qui ont adopté une législation nationale à cet effet.
4. OCDE (2023), *État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/etat-d'avancement-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-visant-a-liberer-le-potentiel-de-l-echangeautomatique-de-reseignements-pour-les-pays-en-developpement.pdf>

1. Agir grâce à la transparence fiscale

ENCADRÉ 7. Libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement, stratégie 2021

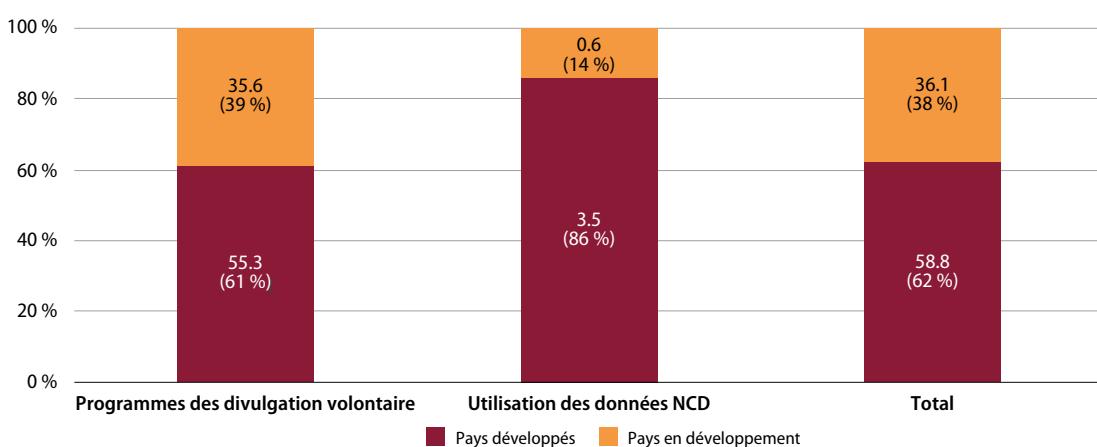
La stratégie est basée sur une approche modulaire qui divise les programmes d'assistance technique en plusieurs modules cohérents et logiques avec des objectifs spécifiques à atteindre pour passer d'un module à l'autre. Conformément à la stratégie de renforcement des capacités du Forum mondial à l'horizon 2020, l'approche modulaire est mise en œuvre pour garantir une meilleure allocation des ressources et un meilleur suivi.

Approche modulaire pour la mise en œuvre de l'EAR-NCD



Alors que les modules 1 à 3 se déroulent successivement, les modules 4 à 7 peuvent être lancés simultanément ou consécutivement, et dans l'ordre approprié, en fonction des circonstances particulières de la juridiction. Quant au module 8 sur l'assistance à l'utilisation efficace des données échangées, il peut être fourni au fil du temps.

Figure 1. Recettes supplémentaires identifiées grâce à l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers entre 2014 et 2022, en milliards EUR, et part relative des pays développés et des pays en développement

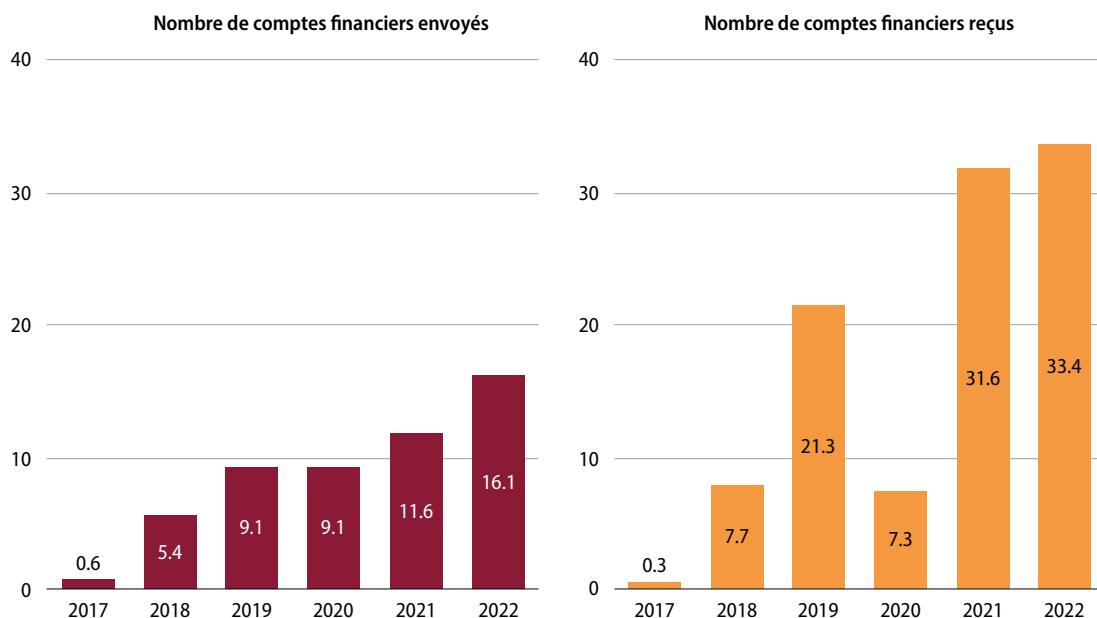


L'EAR a été très bénéfique pour les pays en développement qui la mettent en œuvre.

Note : Les étiquettes indiquent le total des recettes supplémentaires identifiées grâce aux programmes de divulgation volontaire et à l'utilisation des données de la NCD entre 2014 et 2022, ainsi que le total des recettes supplémentaires identifiées par ces juridictions.

Source : OCDE (2023), *État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, op. cit.

Figure 2. Nombre de comptes financiers sur lesquels des renseignements ont été envoyés et reçus par les pays en développement entre 2017 et 2022, en millions



Note 1 : Toutes les juridictions du monde n'ayant pas participé à l'enquête, il existe des écarts entre le nombre de comptes financiers envoyés et le nombre de comptes financiers reçus. Le nombre de comptes financiers reçus peut par exemple inclure des informations sur des comptes financiers envoyés par une juridiction qui n'a pas répondu à l'enquête. Les graphiques montrent l'évolution du nombre de comptes envoyés et reçus par les pays en développement entre 2017 et 2022.

Note 2 : En 2020, toutes les juridictions n'ont pas été en mesure de fournir des données en raison de la pandémie de COVID-19.

Source : OCDE (2023), *État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, op. cit.

La principale contribution, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, provient des programmes de divulgation volontaire⁵ lancés dans le cadre de la mise en œuvre de l'EAR. L'utilisation des données reçues de l'EAR a déjà permis de dégager environ 600 millions EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) pour les juridictions en développement. Bien que cela représente 14 % des plus de 4 milliards EUR identifiés au niveau mondial, 28 % des juridictions en développement n'ont reçu leurs premières données NCD qu'en 2021 ou 2022.

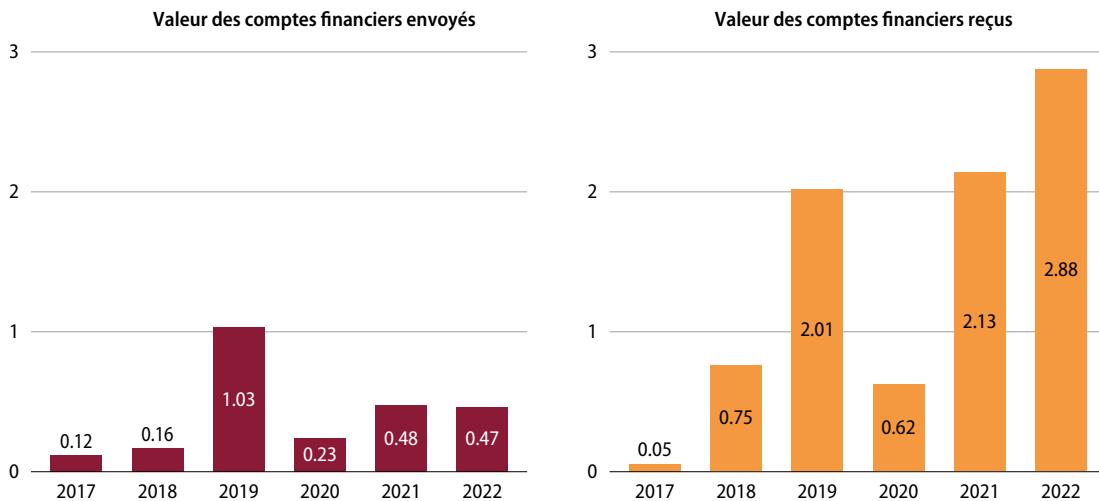
Le nombre et la valeur des comptes financiers pour lesquels les pays en développement reçoivent des informations ont également considérablement augmenté depuis 2017, reflétant le nombre croissant de juridictions de mise en œuvre (cf. Figure 2 et Figure 3). Comme de plus en plus de pays en développement participent à l'EAR, ils reçoivent une proportion croissante de données de la NCD : 27 % du nombre total de comptes financiers reçus en 2022, soit plus du double de ce qu'ils ont fourni. En particulier, les pays en développement ont reçu des informations sur plus de 33 millions de comptes financiers couvrant des actifs de près de 2 900 milliards EUR en 2022, alors qu'ils ont envoyé des informations sur plus de 16 millions de comptes financiers, représentant près de 0.5 milliards EUR d'actifs.

La majorité des pays en développement membres mettent désormais en œuvre la norme EAR. Au 31 décembre 2023, 48 pays en développement se sont engagés à démarrer l'EAR à une date définie et 34 ont déjà commencé à échanger. Ils représentent 39 % des 123 juridictions engagées et 51 % des 94 membres en développement du Forum mondial.

5. Un programme de divulgation volontaire est une dernière opportunité offerte par une juridiction aux contribuables en infraction de se manifester et de régulariser leur situation fiscale dans des conditions favorables.

1. Agir grâce à la transparence fiscale

Figure 3. Valeur des comptes financiers sur lesquels des renseignements ont été envoyés et reçus par les pays en développement entre 2017 et 2022, en milliers de milliards EUR



Note 1 : Toutes les juridictions du monde n'ayant pas participé à l'enquête, il existe des écarts entre la valeur des comptes financiers envoyés et reçus. Les graphiques montrent l'évolution de la valeur des comptes financiers envoyés et reçus par les pays en développement entre 2017 et 2022.

Note 2 : En 2020, toutes les juridictions n'ont pas été en mesure de fournir des données en raison de la pandémie de COVID-19.

Source : OCDE (2023), *État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, op. cit.

Cependant, 46 membres en développement doivent encore définir une date de début appropriée pour l'EAR (cf. Figure 4). Parmi ces membres :

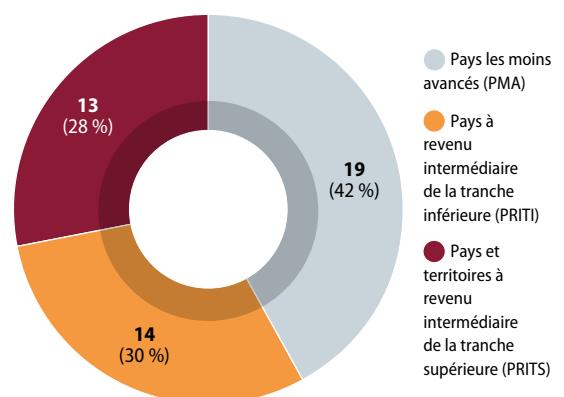
- 12 ont récemment rejoint le Forum mondial et donnent la priorité à la mise en œuvre de la norme ERD, qui constitue une base essentielle pour toutes les formes d'échange de renseignements, avant de passer à la mise en œuvre de la norme EAR.
- 11 bénéficient de l'aide à l'engagement préalable de l'EAR.

La plupart de ces pays en développement disposent de ressources et de capacités moindres et auront besoin d'un soutien technique important (voir Figure 4).

Les juridictions en développement qui s'étaient engagées à mettre en œuvre l'EAR à une date précise étaient soit des pays du G20, soit des pays en développement abritant un centre financier, soit des juridictions identifiées comme pertinentes⁶. Il leur a donc été demandé de s'engager à respecter une date de démarrage afin de garantir des conditions de concurrence équitables et le bon fonctionnement de la norme EAR. La mise en œuvre progressive de la stratégie a marqué un tournant avec une augmentation significative du nombre de pays en développement, y compris ceux ayant des capacités moindres, s'engageant volontairement sur une date pour les premiers échanges automatiques (voir Figure 5 et Figure 6).

6. Le Forum mondial a mis en place un processus visant à identifier les juridictions pertinentes pour la mise en œuvre de la norme afin de maintenir des conditions de concurrence équitables. Lorsqu'une juridiction est considérée comme pertinente, on attend d'elle qu'elle s'engage à procéder à des échanges dans le cadre de la norme EAR selon un calendrier précis.

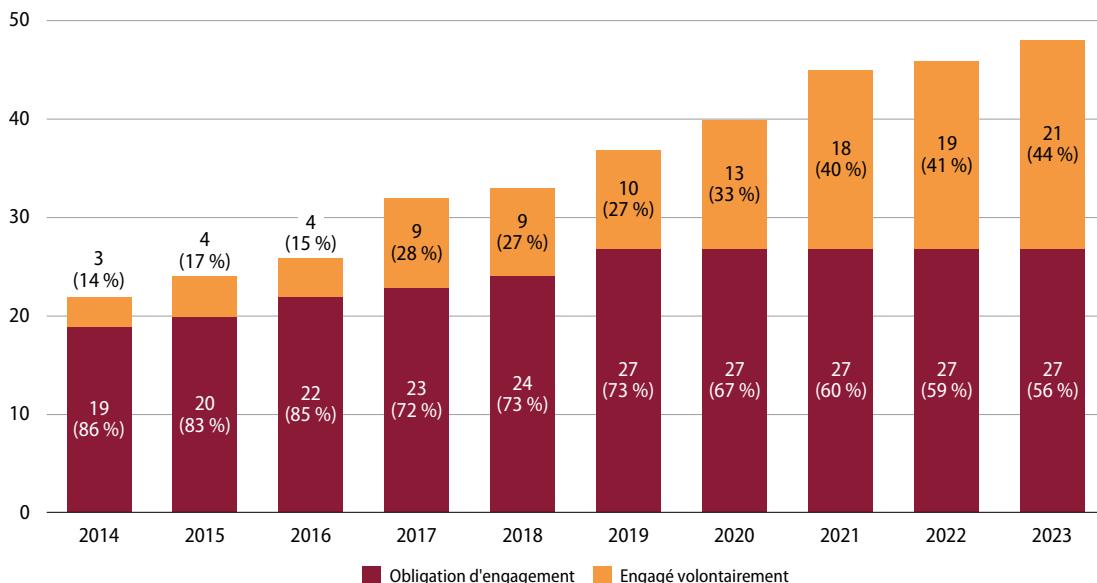
Figure 4. Pays en développement n'ayant pas encore adhéré à l'EAR (par catégorie)



Note : Classification du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour sa liste de pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement (<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm>) : Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et pays les moins avancés (PMA).

Source : Secrétariat du Forum mondial.

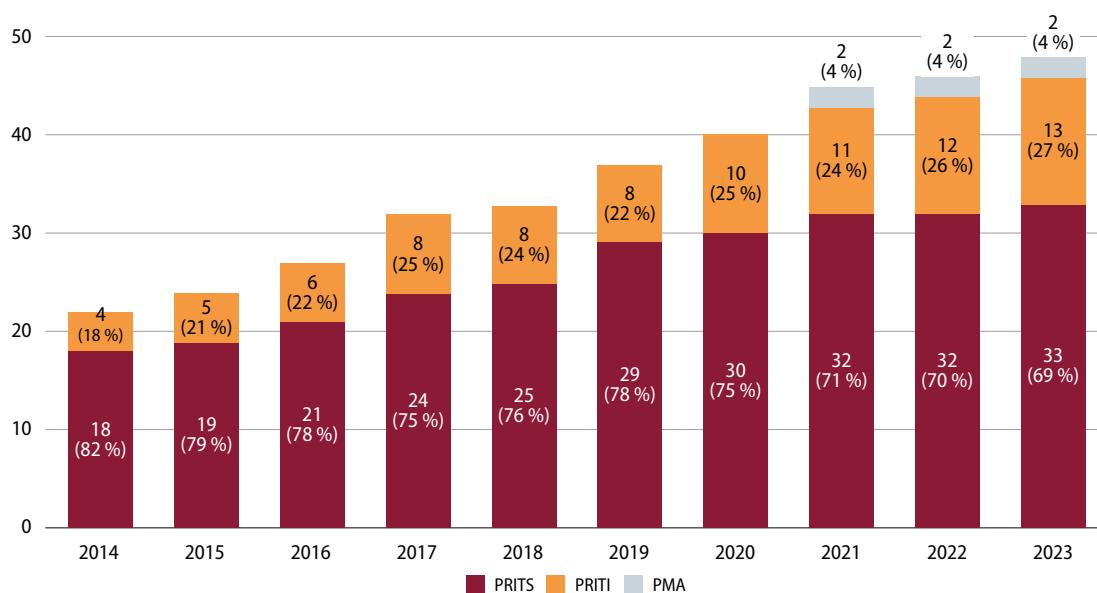
Figure 5. Nombre cumulé de pays en développement engagés dans l'EAR par année et nature de l'engagement



Note : Ce graphique montre l'évolution de l'engagement des pays en développement en faveur de l'EAR entre 2014 et 2023 en distinguant le nombre de pays qui étaient tenus de s'engager et ceux qui se sont engagés volontairement.

Source : OCDE (2023), *Mise à jour de la mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, op. cit.

Figure 6. Nombre cumulé de pays en développement engagés dans l'EAR par année et catégorie de pays en développement



Note : Ce graphique illustre l'évolution de l'engagement des pays en développement en faveur de l'EAR entre 2014 et 2023 et utilise la classification du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour sa liste de pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement (<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm>) : Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et pays les moins avancés (PMA).

Source : OCDE (2023), *État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, op. cit.

1. Agir grâce à la transparence fiscale

Dans l'ensemble, les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'EAR sont liés à : (i) une discontinuité dans le soutien politique, (ii) l'adoption du cadre juridique requis,⁷ et (iii) la mise en place de l'infrastructure informatique, en particulier l'acquisition du portail de l'EAR. La mise en œuvre des exigences de confidentialité et de sauvegarde des données n'a pas été un obstacle pour les juridictions qui ont bénéficié du soutien renforcé sur la gestion de la sécurité de l'information fourni par le Secrétariat. En effet, entre 2020 et 2023, 11 juridictions en développement ont passé avec succès leurs examens par les pairs en matière de confidentialité et de protection des données et se sont qualifiées pour des échanges réciproques (voir Encadré 8).

La mise en œuvre réussie de l'EAR par les pays en développement envoie un signal positif aux autres et dissipe le mythe selon lequel la coopération fiscale par le biais de l'EAR leur est inaccessible. Conscients des avantages de l'EAR et rassurés par le soutien complet apporté par le Secrétariat, de plus en plus de pays en développement prennent des mesures en vue de sa mise en œuvre.

Le renforcement des capacités sera plus que jamais essentiel pour garantir que les pays en développement disposant de moins de ressources participent effectivement à l'EAR dans un avenir proche. Ces juridictions représentent 72 % des 46 membres du Forum mondial qui ne se sont pas encore engagés à une date spécifique pour leurs premiers échanges automatiques, et la plupart des nouveaux membres du Forum mondial à l'avenir appartiendront probablement à cette catégorie. Ils auront besoin d'un soutien renforcé dans toutes les composantes de la norme EAR, non seulement pour sa mise en œuvre, mais aussi pour l'utilisation efficace des données reçues.

7. En particulier, la coordination entre le ministère des finances / l'administration fiscale et le ministère de la justice (ou les deux) a, dans de nombreux cas, retardé l'adoption du cadre juridique et a donc conduit à un report limité.

ENCADRÉ 8. THAÏLANDE – La mise en œuvre réussie de l'EAR

Motivations de l'engagement de la Thaïlande à mettre en œuvre l'EAR

L'engagement de la Thaïlande à mettre en œuvre la norme EAR est profondément ancré dans une volonté mondiale de lutter contre l'évasion fiscale et d'améliorer la transparence financière. Lors de la mission de lancement de son Programme d'accompagnement en septembre 2017, le gouvernement thaïlandais a exprimé sa volonté ferme de respecter les normes internationales en matière de transparence et d'ER. Les hauts fonctionnaires et les parties prenantes ont fait part de leur engagement à rejoindre la communauté internationale dans l'effort collectif contre l'évasion fiscale. En 2020, la Thaïlande s'est officiellement engagée à mettre en œuvre la norme EAR, exprimant ainsi une position proactive contre l'évasion fiscale. L'engagement comprenait un calendrier précis pour les premiers échanges dans le cadre de la norme EAR, fixés à l'année 2023.

Le rôle du leadership dans l'engagement de la Thaïlande

Sur le plan politique, l'engagement en faveur de l'EAR a été constamment soutenu par nos responsables gouvernementaux ; nos autorités fiscales et nos régulateurs financiers ont joué un rôle déterminant dans l'adoption de cet engagement dans la pratique. L'aventure a commencé avec le projet de loi sur l'ER en 2021, qui nous a permis de ratifier la MAAC. Malgré les changements politiques et les élections nationales, notre engagement n'a pas faibli. En mars 2023, le décret sur l'ER est entré en vigueur, renforçant notre alignement sur les normes internationales et améliorant l'accès aux informations financières et aux informations sur les tiers, ainsi que la base juridique de la NCD.

Principales étapes du voyage de la Thaïlande vers l'EAR

L'EAR est une nouvelle mission pour le département des recettes fiscales. L'intégration de la norme mondiale EAR a posé des défis, exigeant un parcours de transformation qui a nécessité un développement complet de notre fonctionnement législatif et de notre système technique. Au stade initial, nos fonctionnaires et nos vérificateurs fiscaux ne connaissaient pas la norme NCD, l'organisation du travail, l'infrastructure nécessaire et l'objectif d'une telle mise en œuvre. Les défis à relever pour nous sont donc principalement liés aux ressources et à l'expertise. Nous sommes confrontés à une pénurie de professionnels formés et expérimentés dans ce domaine. Par conséquent, un



L'intégration des données de l'EAR aux déclarations fiscales vise à améliorer l'efficacité de nos procédures de contrôle et d'enquête, en permettant une description plus précise des profils financiers des contribuables.

soutien adéquat de la part des organisations internationales, telles que le Forum mondial, est crucial pour une mise en œuvre réussie de la norme EAR en Thaïlande.

Les sessions d'assistance technique et l'atelier en visioconférence pour les institutions financières en collaboration avec le Forum mondial ont servi de piliers fondamentaux, fournissant les compétences nécessaires et les connaissances utiles, tandis que le programme de renforcement des capacités a assuré le partage des meilleures pratiques et des idées pour l'adoption de l'EAR dans le contexte de la Thaïlande. Grâce à tous ces efforts importants, 2023 est devenue une année phare pour la Thaïlande. Nous avons entrepris une évaluation complète de la confidentialité et de la protection des données afin de nous assurer que nos systèmes étaient conformes aux attentes internationales en matière de sécurité et de protection des données. Plus tard en septembre, nous avons tenu notre engagement politique envers l'EAR. Cette année, la Thaïlande a commencé avec fierté son premier échange dans le cadre de la NCD. C'est la preuve de notre engagement et de notre dévouement, rendus possibles grâce à une allocation substantielle de ressources, à des programmes de formation à un stade précoce pour permettre aux institutions financières de s'engager, et à la mise en place de réformes internes pour respecter nos engagements internationaux.

Enseignements tirés à ce jour que la Thaïlande pourrait partager avec d'autres pays

Les enseignements tirés de la mise en œuvre réussie de l'EAR en Thaïlande peuvent être classés en trois grandes catégories. Premièrement, reconnaissant l'importance de l'expertise, la Thaïlande a stratégiquement investi dans des programmes anticipés de renforcement des capacités et de formation pour les fonctionnaires et les vérificateurs fiscaux. La collaboration avec les organisations internationales, en particulier le Forum mondial, s'est avérée essentielle pour combler les lacunes en matière de ressources et d'expertise, surtout si l'on considère que les normes constituent une frontière entièrement nouvelle. Deuxièmement, la compréhension de la complexité de la norme EAR nécessite un apprentissage continu et une allocation substantielle de ressources au sein de l'Unité d'ER, englobant à la fois les ressources humaines, le budget et les aspects techniques axés sur la mise en œuvre du système. En outre, la réussite de la mise en œuvre dépend en grande partie de la capacité des institutions financières à comprendre le champ d'application de la norme EAR et des règles de conformité. Par conséquent, l'engagement des parties prenantes dès le début du processus de mise en œuvre est un élément clé de l'efficacité et d'une adaptation à l'échelle nationale. Enfin, traiter la mise en œuvre de l'EAR comme une réforme fiscale nécessite une révision complète de tous les aspects, y compris l'organisation du travail et l'infrastructure. L'inclusion de toutes les parties prenantes concernées à l'intérieur et à l'extérieur du département à chaque étape de l'adaptation souligne l'importance d'une planification globale, d'une collaboration intergouvernementale et d'une capacité d'adaptation. Ces efforts collectifs convergent vers une mise en œuvre efficace de l'EAR, garantissant une intégration complète des nouvelles normes et pratiques.

Attentes de la Thaïlande concernant l'utilisation des données reçues

Sur le plan national, nous prévoyons de faire de la mise en œuvre de l'ER un outil puissant pour lutter contre l'évasion fiscale à l'étranger, contribuant ainsi à une plus grande transparence et à un système fiscal plus équitable. L'intégration des données de l'EAR aux déclarations fiscales vise à améliorer l'efficacité de nos procédures de contrôle et d'enquête, en permettant une description plus précise des profils financiers des contribuables. Cette synergie peut potentiellement ouvrir de nouvelles possibilités d'analyse de risque ciblée et de contrôles ciblés conduisant à la mobilisation des ressources nationales.

Source : fourni par le Département des recettes fiscales, Thaïlande



L'échange de renseignements est un outil puissant pour lutter contre la fraude fiscale. La coopération en vue de réaliser le plein potentiel de cet outil est un objectif important du SGATAR. Le SGATAR considère son statut d'observateur au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales comme un moyen efficace de renforcer la collaboration entre les partenaires en matière de transparence fiscale et de consolider le renforcement des capacités offert à nos membres respectifs.



Kulaya Tantitemit, Directeur général du Département des recettes de Thaïlande et Président du SGATAR



2 | Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

L'approche régionale est un élément clé du programme de renforcement des capacités du Forum mondial. Le Secrétariat a progressivement promu quatre initiatives régionales. La création et le développement de dimensions régionales au sein du programme d'assistance principal était un choix stratégique, pour faire avancer l'agenda de la transparence fiscale en multipliant les opportunités d'apprentissage et de partage des connaissances et en assurant l'appropriation du programme. Les dynamiques interactives initiées grâce aux initiatives régionales reflètent un véritable enthousiasme et un engagement fort de la part de leurs membres.

L'approche régionale permet d'identifier des solutions qui n'émergeraient pas nécessairement dans le contexte d'une assistance spécifique à une juridiction, et de répondre aux intérêts et aux préoccupations spécifiques à la région. Elle contribue également à comparer les progrès réalisés par les membres au sein de la région et met en évidence les modèles positifs communs et les résultats concrets, ainsi que les défis qui restent à relever pour mettre en œuvre la transparence fiscale et en tirer profit. Les différences régionales appellent également des solutions d'assistance technique sur mesure au niveau de la juridiction et de la région.



2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

“ Outre l'établissement de normes, les examens par les pairs et le suivi, la proposition la plus importante du Forum mondial et de ses initiatives régionales est son engagement inébranlable en faveur du renforcement des capacités et de la sensibilisation en vue d'améliorer la transparence fiscale dans le monde entier. L'année en cours ne déroge pas à la règle, et le travail impressionnant du Forum mondial dans ces domaines est mis en évidence par les améliorations continues des processus d'échange de renseignements, des demandes et des réponses, et par les recettes supplémentaires qui en résultent et sont indispensables à la collecte des impôts.

Les membres de l'Initiative Afrique ont bénéficié de l'assistance directe du Forum mondial, ainsi que de la participation à ses programmes *Former le Formateur* et *Women Leaders in Tax Transparency*. Ce n'est que grâce à ces activités que la transparence fiscale peut être intégrée aux écosystèmes fiscaux et à l'arsenal d'outils fiscaux des administrations fiscales, ce qui est essentiel pour répondre aux besoins de développement de nombreux pays en développement. Aucune administration fiscale intelligente et moderne ne peut être complète sans un partage d'informations et une coopération transfrontalière efficaces. La collaboration est essentielle si nous voulons servir notre ambition commune de mobilisation efficace des ressources pour lutter contre la pauvreté, le chômage et l'inégalité. En tant que coprésident de l'Initiative Afrique, je suis personnellement très satisfait de voir l'impact que le Forum mondial a sur le développement, l'amélioration et le soutien de ces capacités au sein des administrations fiscales.

Edward Kieswetter, Commissaire de l'administration fiscale sud-africaine et Coprésident de l'Initiative Afrique



”

EXPANSION DES TRAVAUX SUR LA TRANSPARENCE FISCALE EN AFRIQUE

L'Initiative Afrique témoigne d'une forte dynamique encouragée par les juridictions. Depuis sa création il y a près de dix ans (voir Encadré 9), une amélioration constante de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements a été constatée dans les pays africains. Ces évolutions positives en matière de transparence fiscale ont été présentées dans le rapport d'étape sur la transparence fiscale en Afrique 2023 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique.

Des progrès encourageants en Afrique

Coproduit par le Forum mondial, la Commission de l'UA et l'ATAF, le rapport sur la transparence fiscale en Afrique 2023¹ a été publié lors de la 13^{ème} réunion de l'Initiative Afrique qui s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, en juillet 2023². Grâce aux contributions de 38 pays africains, y compris des pays non-membres du Forum mondial, ce rapport fournit une analyse approfondie des progrès accomplis par les pays africains dans le cadre de l'Initiative Afrique. Cette cinquième édition met en évidence les améliorations apportées à la mise en œuvre des normes de transparence fiscale, ainsi que la contribution à la mobilisation des ressources intérieures en Afrique en 2022. Elle montre également que, malgré ces avancées, les progrès restent inégaux dans la région, certains pays n'utilisant pas encore efficacement leurs réseaux élargis d'ER et leurs infrastructures établies :

- Cinq pays africains ont déclaré avoir identifié 76.6 millions EUR de recettes supplémentaires, ce qui en fait le montant le plus élevé depuis le lancement de l'Initiative Afrique en 2014. Cela porte le total des gains de recettes supplémentaires depuis 2009 à plus de 1.69 milliards EUR en Afrique.
- Le réseau africain d'ER a continué à se développer et a atteint plus de 3 070 relations d'ER, dont 80 % ont été créées dans le cadre de la MAAC.



1. OCDE (2023), *Transparence fiscale en Afrique 2023 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2023.pdf>

2. La réunion a rassemblé 120 participants, dont des représentants de 26 pays africains et 9 partenaires et invités de l'Initiative Afrique. La déclaration des résultats est disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/13e-reunion-de-l-initiative-afrigue-declaration-des-resultats.pdf>

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

“

La création d'une Initiative Afrique a été rendue nécessaire par le besoin de faire de la transparence fiscale un levier d'accroissement des ressources publiques dans les pays africains. Cela n'est possible qu'à travers l'obtention d'un soutien politique fort et surtout le renforcement des capacités qui permet aux administrations fiscales d'utiliser effectivement l'échange international des renseignements dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales.



L'année 2023 a permis aux pays africains membres du Forum mondial de bénéficier de nombreuses actions de soutien dans le cadre de l'Initiative Afrique. L'assistance technique du Secrétariat a été déterminante pour la poursuite du renforcement qualitatif des législations nationales relatives à la transparence et l'échange de renseignements. Elle a également permis le transfert du savoir et du savoir-faire à travers la formation des agents des administrations fiscales, y compris la formation des formateurs qui a déjà doté 27 pays africains d'une expertise locale et pérenne de formation en matière d'échange de renseignements. La publication de la boîte à outils sur la mise en place de la fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales donne à nos administrations les moyens d'utiliser cette autre forme de coopération fiscale internationale pour s'assurer que l'impôt dû est collecté même lorsque le contribuable ou ses biens sont situés à l'étranger. Ces efforts renforcent les administrations fiscales africaines dans leur mission de mobilisation des recettes fiscales.

C'est le lieu pour moi de féliciter l'équipe du Secrétariat et de l'encourager à poursuivre cet accompagnement sachant que la plupart de nos administrations fiscales commencent tout juste leur marche vers l'utilisation de l'échange international des renseignements comme composante essentielle de la stratégie de mobilisation des recettes fiscales.

”

Philippe Kokou Tchodie, Commissaire général de l'Office togolais des recettes et Coprésident de l'Initiative Afrique.

- Le nombre de demandes envoyées et reçues a augmenté. Bien qu'il y ait une légère baisse du nombre de demandes envoyées en 2022 avec 531 demandes, la tendance générale reste positive. Le nombre de demandes reçues a augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 683 en 2022.
- Davantage de pays africains s'engagent à mettre en œuvre l'EAR. Alors que cinq pays africains échangeaient déjà des renseignements, cinq autres se sont engagés à le faire d'ici 2025³.
- Bien que tous les membres africains du Forum mondial ne participent pas encore à l'EAR et que la plupart de ceux qui y participent en soient encore aux premières étapes de l'utilisation des données de la NCD reçues automatiquement, un pays a identifié plus de 10.6 millions EUR de recettes supplémentaires grâce aux données reçues automatiquement, ce qui souligne le potentiel de l'EAR pour les pays africains.
- Cinq pays africains ont envoyé huit demandes d'assistance transfrontalière pour le recouvrement de créances fiscales, tandis que trois pays africains ont reçu neuf demandes d'assistance de ce type.

Au cours de leur 14^{ème} réunion⁴ qui s'est tenue à Lisbonne, au Portugal, le 28 novembre 2023, les membres ont fait le point sur les progrès accomplis depuis le lancement de l'Initiative Afrique en 2014 et ont renouvelé son mandat pour la période 2024-2026 afin de fournir une plateforme pour aider tous les pays africains à libérer pleinement le potentiel de la transparence et de l'ER. Constatant que les pays africains n'utilisent pas encore l'ER à son plein potentiel, ils ont discuté des stratégies visant à améliorer l'utilisation de l'infrastructure d'ER établie et ont convenu d'envisager des mesures appropriées lors de leur prochaine réunion en 2024.

3. Le Kenya et la Tunisie se sont engagés à lancer l'EAR en 2024, et le Maroc, le Rwanda et l'Ouganda en 2025.

4. La réunion a rassemblé 66 délégués de 23 pays africains, dont 3 non-membres et 7 partenaires et donateurs de l'initiative. La déclaration des résultats est disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/14e-reunion-de-l-initiative-afrique-declaration-des-resultats.pdf>

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

ENCADRÉ 9. L'Initiative Afrique et la Déclaration de Yaoundé

Lancée pour la première fois en 2014, l'Initiative Afrique vise à libérer le potentiel de la transparence fiscale et de l'ER pour l'Afrique en veillant à ce que les pays africains soient équipés pour exploiter les améliorations de la transparence mondiale afin de mieux lutter contre l'évasion fiscale. L'Initiative est un partenariat entre le Forum mondial, ses membres africains et des organisations partenaires et est ouverte à tous les pays africains. Avec l'adhésion de l'Angola, de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone et du Zimbabwe au Forum mondial et à l'Initiative Afrique, l'Initiative compte désormais 38 membres, représentant 69 % des pays africains. Elle est également soutenue par 18 partenaires et donateurs, dont la Commission de l'Union africaine (UA).

L'Initiative Afrique a débouché sur la Déclaration de Yaoundé, qui est un appel à lutter contre l'évasion fiscale et d'autres FFI par la transparence et l'ER dans la région. Lancée lors de la 10^{ème} réunion plénière du Forum mondial qui s'est tenue au Cameroun en 2017, la Déclaration encourage les pays africains à collaborer avec les partenaires régionaux pour la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et des outils d'ER. La Déclaration est actuellement soutenue par 34 ministres africains des Finances et la Commission de l'Union africaine.

Pour la période 2023-2024, l'Initiative Afrique est dirigée par deux coprésidents, M. Edward Kieswetter, Commissaire du *South African Revenue Service* et M. Philippe K. Tchodie, Commissaire général de l'Office togolais des recettes.

38 membres

Afrique du Sud • Algérie • Angola • Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cabo Verde • Cameroun • Congo • Côte d'Ivoire • République démocratique du Congo • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana • Guinée • Kenya • Lesotho • Liberia • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Namibie • Niger • Nigeria • Ouganda • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Sierra Leone • Tanzanie • Tchad • Togo • Tunisie • Zimbabwe.

18 partenaires

Allemagne • Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth (CATA) • Banque africaine de développement (BAD) • Banque mondiale (BM) • Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) • Commission de l'Union Africaine • Forum des administrations fiscales ouest africaines (WATAF) • Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) • France • Irlande • Norvège • Pays-Bas • Royaume-Uni • Société financière internationale (SFI) • Suède • Suisse • Union européenne.

34 signataires de la Déclaration de Yaoundé

Afrique du Sud • Algérie • Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cabo Verde • Cameroun • Commission de l'UA • Comores • Congo (République du) • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana • Guinée-Bissau • Kenya • Lesotho • Liberia • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Niger • Nigeria • Ouganda • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Tchad • Togo • Tunisie.



14^{ème} réunion de l'Initiative Afrique, 28 novembre 2023, Lisbonne, Portugal.



2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

Fournir une assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales

Le développement des capacités pour assurer une assistance transfrontalière efficace au recouvrement des créances fiscales pour les pays africains a été une priorité pour l'Initiative Afrique au cours de la période 2021-2023. En 2023, l'Initiative Afrique a continué à développer ses travaux sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales, qui ont débuté en 2021 avec la création d'un groupe de travail dédié⁵ et l'adoption d'une note d'information visant à comprendre la position actuelle des pays africains et à déterminer les conditions nécessaires à une assistance transfrontalière efficace dans la région.⁶ Un plan de travail a notamment été adopté pour répondre aux principales recommandations formulées dans la note :

- renforcer les fonctions de recouvrement des créances fiscales nationales
- élaborer une stratégie de recouvrement transfrontalier des créances fiscales
- adopter une base juridique internationale appropriée pour le recouvrement transfrontalier des créances fiscales.

Pour donner suite aux besoins exprimés par les pays africains de renforcer le cadre de la coopération fiscale internationale en assurant une assistance transfrontalière efficace au recouvrement des créances fiscales, une boîte à outils pour l'établissement d'une fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales⁷ a été publiée afin de fournir aux autorités fiscales des conseils pratiques pour participer à cette forme d'assistance administrative.

À la suite du succès de l'atelier organisé en Tunisie en 2022, le Secrétariat a apporté un soutien supplémentaire aux pays africains dans la mise en place d'une fonction d'assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales et le renforcement des capacités dans ce domaine. Deux ateliers régionaux ont été organisés :

- Le Secrétariat et l'ATAF ont organisé conjointement le premier atelier régional sur cette forme d'assistance administrative pour les pays africains. L'atelier a eu lieu du 27 au 29 mars 2023 à Kampala, en Ouganda, et a réuni 61 fonctionnaires fiscaux de 19 pays africains.
- Le Secrétariat, le CREDAF et l'Association internationale des services du trésor se sont associés pour organiser un deuxième atelier du 10 au 12 juillet 2023 à Noisy-le-Grand, en France. Cet atelier a réuni 46 représentants de 18 pays.

Ces événements ont permis de sensibiliser les administrations fiscales africaines aux meilleures pratiques en matière d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales et de faciliter l'apprentissage entre pairs.

NOUVELLES ÉTAPES FRANCHIES EN AMÉRIQUE LATINE

Dans le prolongement du lancement de l'Initiative Amérique latine en 2018 (voir Encadré 10), le programme de transparence fiscale progresse dans la région, avec un impact sur la mobilisation des recettes nationales.

Cinquième anniversaire de la Déclaration de Punta del Este

Un dîner de travail de haut niveau a été organisé à la veille de la 8^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este qui s'est tenue à Asuncion, au Paraguay, en juin 2023, pour célébrer son cinquième anniversaire⁸.

5. Le groupe de travail est composé de 23 fonctionnaires de 12 pays africains et a reçu le soutien de pays partenaires (Belgique et Japon).

6. Un résumé des conclusions du groupe de travail est disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/assistance-transfrontaliere-recouvrement-creances-fiscales-pays-africains.pdf>

7. OCDE (2023), *Une boîte à outils pour la mise en place d'une fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/boite-aoutils-pour-la-mise-en-place-d'une-fonction-d-assistance-transfrontaliere-au-recouvrement-des-creances-fiscales.pdf

8. Le dîner de travail a réuni 38 participants représentant 11 pays d'Amérique latine, dont 4 ministres et vice-ministres des finances et 4 directeurs généraux, ainsi que des partenaires régionaux et des organisations invitées.

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

“ 2023 a marqué le 5^{ème} anniversaire de la signature de la Déclaration de Punta del Este. Au cours de ces cinq années, la région d'Amérique latine a réalisé de grands progrès dans la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI, notamment l'expansion des réseaux d'ER des pays d'Amérique latine, l'utilisation croissante de l'ER pour soutenir les contrôles fiscaux et les enquêtes, et la signature par les pays intéressés du projet pilote pour l'utilisation plus large des informations échangées dans le cadre des conventions fiscales. L'ER s'est avéré être un outil puissant pour la mobilisation des recettes nationales dans la région, et dans les années à venir, tous les membres d'Amérique latine devraient continuer à travailler pour mettre en œuvre efficacement les normes et libérer tout le potentiel de l'ER. **”**

Oscar Orué Ortiz, Directeur national de la Direction nationale des recettes fiscales du Paraguay et Président de l'Initiative Amérique latine



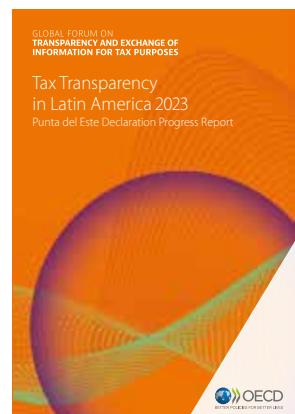
Au cours de cette réunion, les participants ont réfléchi aux progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative Amérique latine et aux défis qui restent à relever pour atteindre les objectifs de la déclaration. Les discussions ont permis de faire le point sur les cinq années d'application de la déclaration et de souligner le rôle de l'Initiative en tant que forum précieux pour le partage d'expériences, le renforcement de la coopération et le développement des capacités en matière de transparence fiscale. Toutefois, les discussions ont également mis en évidence la nécessité de tirer pleinement parti des infrastructures et des réseaux de l'ER pour faire en sorte que la mise en œuvre des normes de transparence fiscale se traduise effectivement par des recettes supplémentaires pour financer le développement. Un élément clé de la discussion a également été l'utilisation plus large des informations échangées dans le cadre des traités, et les participants ont souligné l'importance de ce mécanisme pour lutter contre les FFI au-delà de l'évasion fiscale⁹.

Plus de progrès dans la mise en œuvre et l'impact de la transparence fiscale en Amérique latine

Lancé lors de la 8^{ème} réunion de l'Initiative de la Déclaration de Punta del Este¹⁰, le rapport de progrès sur la transparence fiscale en Amérique latine 2023¹¹ présente les résultats obtenus dans la région par 16 pays d'Amérique latine, y compris les membres de l'Initiative Amérique latine et la Bolivie en 2022.

Cette troisième édition du rapport a mis en évidence le rôle de l'Initiative en tant que tremplin dans la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI, ainsi que son impact sur la mobilisation des ressources nationales. Cependant, les progrès sont inégaux car les pays d'Amérique latine sont confrontés à des défis différents et n'ont pas tous le même niveau d'expérience en ce qui concerne la mise en œuvre et l'utilisation des normes de l'ER. Les principales conclusions pour 2022 sont les suivantes :

- Les pays d'Amérique latine ont déclaré 708 millions EUR de recettes supplémentaires. Depuis 2009, les pays d'Amérique latine ont identifié 27,8 milliards EUR de recettes supplémentaires grâce aux contrôles transfrontaliers (y compris l'ERD et l'utilisation des données de la NCD) et aux programmes de divulgation volontaire liés à l'EAR.
- En 2022, l'EAR a permis aux administrations fiscales d'identifier un nombre important de revenus non déclarés. Un an seulement après avoir commencé ses premiers échanges, l'Équateur a mis en œuvre une



9. La déclaration des résultats du dîner de travail de haut niveau des ministres des finances et des chefs des administrations fiscales est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/PdE-statement-outcomes-working-dinner-26062023.pdf>

10. La réunion a rassemblé 60 participants, dont des représentants de 12 pays signataires, d'un pays observateur et de 5 partenaires de la Déclaration de Punta Del Este. La déclaration des résultats est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/8th-meeting-of-the-Punta-del-este-declaration-outcomes.pdf>

11. OECD (2023), *Tax Transparency in Latin America 2023: Punta del Este Declaration Progress Report*, Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes, OECD, Paris, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/tax-transparency-in-latin-america-2023.pdf>

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

“ *La gestion efficace et transparente des ressources publiques et la lutte contre la fraude fiscale dans toutes ses manifestations sont des étapes essentielles vers des sociétés plus justes, plus équitables et plus inclusives. À l'AECID, nous pensons que la meilleure façon d'y parvenir est de travailler ensemble, en alliance, en générant des connaissances et en partageant des défis.*

Antón Leis, Directeur, AECID

”



stratégie globale autour de l'utilisation des données de la NCD. Le montant total des actifs régularisés s'est élevé à 7 milliards EUR, avec un recouvrement de plus de 84 millions EUR. On peut citer le cas d'un contribuable qui a régularisé des avoirs pour plus de 93 millions EUR et payé 5,3 millions EUR d'impôts. Dans un autre pays, le Pérou, l'utilisation des données de la NCD a permis d'augmenter le nombre de contribuables déclarant leurs revenus de source étrangère de 53 % en 2022 par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Ces résultats soulignent une fois de plus le potentiel que représente l'EAR pour d'autres pays de la région en tant qu'outil de mobilisation des recettes.

- 15 pays d'Amérique latine sont désormais signataires de la MAAC, ce qui porte à plus de 1 900 les relations de ces pays avec l'ER¹².
- 735 demandes ont été envoyées et 382 ont été reçues. Parmi ces pays, six pays d'Amérique latine ont fait état d'une augmentation des demandes d'information en 2022, quatre pays affichant des augmentations notables ou modérées.
- 10 membres du Forum mondial de l'Amérique latine ont commencé l'EAR. Les cinq autres membres doivent encore s'engager à lancer l'EAR à une date précise. Le Forum mondial et ses partenaires continueront à sensibiliser aux avantages de l'EAR et à soutenir les pays dans leur processus de mise en œuvre.

Lors de leur 9^{ème} réunion¹³ tenue à Lisbonne (Portugal) le 28 novembre 2023, les membres ont fait le point des progrès réalisés au cours de l'année 2023, notamment en ce qui concerne la rédaction de l'accord entre autorités compétentes pour une utilisation plus large des informations échangées en vertu des traités, et se sont félicités de la participation de la République dominicaine au projet pilote. Ils ont également approuvé un plan de travail pour 2024-2026 et sont convenus de maintenir le cadre de gouvernance actuel, avec un président et un vice-président. Enfin, ils ont accueilli deux nouveaux partenaires de l'Initiative Amérique latine : l'IEF et l'AECID.

“ *Ces dernières années, nous avons vu les responsables de la politique fiscale des pays s'aligner pour lutter contre la fraude fiscale internationale. L'une des mesures les plus efficaces a été le réseau d'accords d'échange de renseignements entre les juridictions.*

Mais il est essentiel d'aller plus loin et de veiller à ce que les talents humains des institutions acquièrent les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour utiliser tous les outils de lutte contre la fraude. C'est pourquoi l'Institut espagnol d'études fiscales, en tant que centre de formation et de recherche en finances publiques, est à la disposition du Forum mondial et des pays signataires de la Déclaration de Punta del Este dans sa mission de diffusion et de formation aux meilleures pratiques en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements.

Alain Cuenca, Directeur, IEF

”



12. Le Honduras a signé la MAAC en juillet 2023 et la ratification est en cours.

13. Plus de 25 délégués ont participé à la réunion, dont des représentants de 9 signataires et de 6 partenaires de développement de la Déclaration de Punta Del Este. La déclaration des résultats est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/9th-meeting-of-the-Punta-del-este-declaration-outcomes.pdf>

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

ENCADRÉ 10. L'Initiative Amérique latine et la Déclaration de Punta del Este

La Déclaration de Punta Del Este a été signée en novembre 2018 par quatre pays d'Amérique latine et a maintenant été approuvée par les 15 pays d'Amérique latine membres du Forum mondial. Afin de libérer le potentiel de l'ER pour la conformité fiscale et de faciliter la lutte plus large contre la corruption et d'autres FFI, la Déclaration de Punta del Este se concentre sur : (i) la mise en œuvre complète et effective des normes internationales de transparence et d'ER ; et (ii) l'optimisation de l'utilisation effective des informations échangées, notamment en envisageant une utilisation plus large des informations échangées dans le cadre des conventions à des fins non fiscales, afin d'améliorer la coopération fiscale internationale et de lutter contre la corruption et d'autres formes de criminalité financière.

La déclaration vise également à garantir que les juridictions de la région puissent bénéficier pleinement et rapidement de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales et les traduire en une mobilisation efficace des ressources nationales.

Pour atteindre les objectifs de la Déclaration, une Initiative Amérique latine a été organisée, qui rassemble les signataires de la Déclaration, un observateur (la Bolivie) et six partenaires. L'Initiative est actuellement orientée par son plan de travail 2021-2023, qui prend en considération les différentes étapes de mise en œuvre et les niveaux de capacité technique de ses membres et qui est divisé entre (i) des activités de base pour tous les membres, et (ii) des actions complémentaires de nature optionnelle pour les juridictions intéressées.

En 2023, l'Initiative était dirigée par M. Oscar Orué Ortiz, Directeur national de la Direction nationale des recettes fiscales du Paraguay, en tant que président, et M. Luis Carlos Reyes Hernández, Directeur général de la Direction nationale des impôts et des douanes de Colombie, en tant que vice-président. Lors de la réunion de l'Initiative tenue à Lisbonne (9^{ème}), les participants ont convenu de maintenir le cadre de gouvernance actuel, avec un président et un vice-président, et les délégués ont nommé M. Oscar Orué Ortiz à la présidence pour 2024. À la suite d'un appel à candidatures, M. Robinson Sakiyama Barreirinhas, Secrétaire spécial des Recettes fédérales du Brésil, a été nommé vice-président pour l'année 2024, avec l'engagement d'assumer la présidence en 2025.

15 membres / signataires

Argentine • Brésil • Chili • Colombie • Costa Rica • El Salvador • Équateur • Guatemala • Honduras • Mexique • Panama • Paraguay • Pérou • République dominicaine • Uruguay.

6 partenaires

Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (*Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo* – AECID) • Banque interaméricaine de développement (BID) • BM • Centre interaméricain des administrations fiscales (Centro Interamericano de Administraciones Tributarias – CIAT) • Institut d'études fiscales (*Instituto de Estudios Fiscales* – IEF) • SFI.

1 observateur

Bolivie.



IOC 9^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este, 28 novembre 2023, Lisbonne, Portugal.



2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

ENCADRÉ 11. Cadre pour une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des traités en Amérique latine

Le cadre développé contient les éléments suivants :

- un cadre administratif de projets d'accords et de modèles adaptés :
 - Un projet d'accord entre autorités compétentes qui fournit un cadre général pour une utilisation plus large. Il explore les modèles d'autorisation possibles et les modèles pour rationaliser le processus d'autorisation et pour d'autres communications utiles entre les autorités compétentes.
 - Un projet de protocole d'accord entre l'administration fiscale et les organismes nationaux non fiscaux chargés de l'application de la loi. Il définit les modalités de la coopération entre l'administration fiscale et les organismes non fiscaux chargés de l'application de la loi, ainsi que les dispositions visant à garantir que les informations échangées dans le cadre d'une convention sont traitées de manière confidentielle. Il comprend également des modèles destinés à rationaliser le processus d'échange de renseignements issus de conventions fiscales.
- un projet pilote visant à mettre en œuvre le cadre d'utilisation élargie entre les pays intéressés.
- un programme de formation sur la confidentialité et la protection des données, afin de sensibiliser et de renforcer les connaissances des organismes non fiscaux chargés de l'application de la loi.

Dans ce cadre, le Secrétariat a développé un programme de formation sur la confidentialité et la protection des données sous la forme de trois modules de formation :

- Module 1 : Formation générale à la confidentialité et à la protection des données
- Module 2 : Atelier pour le traitement des informations échangées dans le cadre des traités et leur utilisation plus large dans la pratique
- Module 3 : Aperçu des éléments essentiels à la protection de la confidentialité des informations échangées dans le cadre des conventions fiscales.

Promouvoir une utilisation plus large des informations échangées dans le cadre des traités

L'étude de l'utilisation des informations échangées par le biais des conventions fiscales à des fins non fiscales est un objectif clé de la Déclaration de Punta del Este, car elle contribue à une approche globale à l'échelle gouvernementale de la lutte contre les FFI. L'Initiative Amérique latine travaille dans ce domaine depuis 2021.

Sur la base d'une étude de référence qui a conclu que la plupart des pays de la région disposent d'une base juridique internationale et nationale leur permettant d'utiliser plus largement les informations échangées par voie conventionnelle, un cadre d'étape a été adopté en 2022. Il s'agit d'arrangements administratifs, de procédures et d'une assistance technique visant à aider les pays intéressés à faciliter cette forme de coopération et à rationaliser les processus nécessaires pour obtenir le consentement à l'utilisation de ces informations par des autorités non fiscales, comme le permet la MAAC, tout en garantissant la confidentialité de ces informations (cf. l'Encadré 11). Le cadre prévoit la signature d'un projet pilote, ainsi que la conception et la mise en œuvre d'un programme de confidentialité et de protection des données à l'intention des organismes non fiscaux chargés de l'application de la loi.

En mars 2023, le deuxième module du programme de formation sur la confidentialité et la protection des données a été dispensé à 194 fonctionnaires d'agences fiscales et non fiscales (y compris des cellules de renseignement financier, des agences douanières et des bureaux de procureur) d'Argentine, du Costa Rica et du Paraguay.

Lors de la 8^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este qui s'est tenue au Paraguay en juin 2023, le Brésil et la Colombie ont rejoint l'Argentine, le Costa Rica et le Paraguay dans le projet pilote. La

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

République dominicaine a rejoint le projet pilote lors de la 9^{ème} réunion qui s'est tenue à Lisbonne en novembre 2023. D'autres membres du Forum mondial d'Amérique latine ont également manifesté leur intérêt pour ce projet (voir Encadré 12).

À la demande de la présidence indienne du G20 et sur la base de l'expérience de l'Initiative Amérique latine, le Secrétariat a présenté un rapport qui met en évidence les avantages, les conditions et les défis liés à l'utilisation des informations échangées par le biais des conventions fiscales à des fins autres que fiscales, et propose ensuite une approche qui pourrait être mise en œuvre par les juridictions intéressées afin de faciliter cette forme de coopération et de rationaliser les processus connexes¹⁴.

14. OCDE (2023), *Faciliter l'utilisation de renseignements fiscaux échangés dans le cadre d'une convention fiscale à des fins non fiscales : Une contribution à une approche globale à l'échelle gouvernementale dans la lutte contre les flux financiers illicites*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/faciliter-l-utilisation-de-reseignementsfiscaux-echanges-dans-le-cadre-d-une-convention-fiscale-a-des-fins-non-fiscales.pdf>

ENCADRÉ 12. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – Une expérience d'exploration d'une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales

La République dominicaine a rejoint le projet pilote pour une utilisation plus large des informations échangées dans le cadre des conventions fiscales en novembre 2023, devenant ainsi le 6ème pays d'Amérique latine participant à ce projet, qui vise à lutter contre les FFI qui vont au-delà de l'évasion fiscale, tels que le blanchiment d'argent, la corruption ou ceux liés aux questions douanières. Pourquoi est-il important que la République dominicaine participe à ce projet pilote ?



L'adhésion à cet important projet fait partie de l'engagement de la République dominicaine en faveur de la transparence, l'objectif étant de créer un environnement de coopération afin d'unir les efforts pour poursuivre et identifier les schémas de corruption qui affectent la région et ont un impact négatif sur l'investissement.

En outre, il permet à d'autres autorités compétentes d'utiliser les informations échangées à des fins fiscales pour soutenir la lutte et les enquêtes sur les actes illicites non fiscaux, tels que la corruption, conformément aux lignes directrices précédemment convenues en matière de confidentialité, ce qui devient un outil révolutionnaire et nécessaire pour les agences fiscales et non fiscales de la République dominicaine.

Qu'attendez-vous de ce projet pilote dans les années à venir ? Que diriez-vous aux autres pays d'Amérique latine pour les encourager à se joindre à cette initiative ?

En tant que nation largement engagée dans la transparence, nous espérons que ce projet nous permettra de renforcer la coopération dans la région d'Amérique latine, et donc de renforcer individuellement nos administrations fiscales.



La République dominicaine s'attend à ce que cet objectif soit atteint par le biais d'une assistance à la mise en œuvre de mesures visant à utiliser à des fins non fiscales les informations reçues à des fins fiscales et qui serviront à nos organisations non fiscales agréées dans leur travail de supervision, d'examen, de poursuite ou de recouvrement, afin d'identifier les mécanismes d'évasion fiscale et autres qui entraînent des FFI.

Par notre participation, nous réitérons l'engagement continu du pays en faveur de la mise en œuvre et du respect des normes internationales et des bonnes pratiques.

Quant aux autres pays de la région, nous les encourageons à participer à cette initiative qui nous permet de présenter un front uni de coopération contre la corruption, la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal. La lutte individuelle contre une situation de malveillance globale ne se gagne pas avec des actions isolées, et en nous présentant comme des pays latino-américains travaillant de concert, nous donnons l'exemple dans le domaine de l'investissement international avec les pays développés qui ont également pris des mesures pour tirer parti de l'importance incomparable des informations échangées à des fins fiscales.

Ruth de los Santos Mazara,
Ancienne directrice générale par intérim, Direction générale de la politique et de la législation fiscales, Ministère des Finances de la République dominicaine

Amérique latine

8^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este

27-28 juin 2023, Asuncion, Paraguay

60 délégués, dont des représentants de 12 signataires de la Déclaration de Punta del Este, un pays observateur et 5 partenaires ont participé à la réunion.



Afrique

13^{ème} réunion de l'Initiative Afrique

6-7 juillet 2023, Le Cap, Afrique du Sud

120 délégués ont participé à la réunion, y compris des représentants de 26 pays africains et 9 partenaires et invités de l'Initiative Afrique.

Asie

4^{ème} réunion de l'Initiative Asie

27-28 avril 2023, New Delhi, Inde

51 participants représentant 14 juridictions membres de l'Initiative Asie et 4 organisations partenaires ont participé à l'événement.



2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

TRADUIRE LES OBJECTIFS POLITIQUES EN ACTIVITÉS CONCRÈTES EN ASIE

Les membres de l'Initiative Asie ont commencé à mettre en œuvre les activités visant à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Bali (voir l'Encadré 13). L'année 2023 marque le lancement de la première édition du rapport Transparence fiscale en Asie – Rapport de progrès de l'Initiative Asie¹⁵, un résultat clé de la Déclaration de Bali.

“ *Le premier rapport de l'Initiative Asie – « Tax Transparency in Asia 2023 » – nous donne un très bon document de vision à court et à moyen terme. S'il souligne l'importance de l'Initiative Asie et les avantages qui en découlent, il décrit également les défis auxquels les membres sont confrontés, qu'il s'agisse de capacités, de ressources ou de technologies. En ce qui me concerne, l'élargissement et l'approfondissement de l'ensemble du programme de transparence fiscale constitueront la priorité de l'Initiative Asie.* **”**

Sanjay Malhotra, Secrétaire aux recettes, Département des recettes, Ministère des Finances, Inde, et Coprésident de l'Initiative Asie



Premier rapport de progrès consacré à l'Asie

Le rapport 2023 sur la transparence fiscale en Asie est le premier rapport de progrès de l'Initiative Asie établie un an auparavant par la signature de la Déclaration de Bali¹⁶ (voir Encadré 13). Le rapport a été publié lors de la quatrième réunion de l'Initiative Asie, qui s'est tenue à New Delhi, en Inde, en avril 2023¹⁷. Basé sur les contributions de 22 membres asiatiques du Forum mondial, le rapport souligne les progrès réalisés dans la région et montre comment ils ont bénéficié du programme de renforcement des capacités du Forum mondial pour mettre en œuvre l'ER et mobiliser les recettes nationales :

- Depuis 2009, des recettes supplémentaires de 20.1 milliards EUR a été identifiées par les pays asiatiques.
- Bien que les membres asiatiques aient considérablement élargi leurs réseaux d'ER, 94 % des demandes envoyées proviennent de cinq membres asiatiques.
- La mise en œuvre de la norme EAR gagne du terrain avec 14 membres asiatiques qui ont échangé des informations sur les comptes financiers en 2022. En 2023, l'Arménie et la Mongolie se sont engagées à lancer l'EAR en 2025 et 2026, respectivement.
- Avec un nombre croissant de membres asiatiques qui commencent à utiliser l'ERD pour soutenir les enquêtes nationales et mettre en œuvre l'EAR, des recettes supplémentaires devraient être générées à l'avenir.



Si cette première édition présente des résultats remarquables, il reste encore beaucoup à faire pour que tous les pays de la région participent à l'agenda de la transparence fiscale et en tirent profit.

15. OCDE (2023), *Tax Transparency in Asia 2023: Asia Initiative Progress Report*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/tax-transparency-in-asia-2023.pdf>

16. Déclaration de Bali (Déclaration de l'Initiative Asie), Appel à renforcer l'utilisation de la transparence fiscale pour une mobilisation durable des ressources nationales, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Bali-Declaration.pdf>

17. La réunion a rassemblé 51 participants de 14 membres de l'Initiative Asie et de 4 partenaires de développement. La déclaration des résultats est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/4th-asia-initiative-meeting-outcomes.pdf>

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

ENCADRÉ13. L'Initiative Asie et la Déclaration de Bali

L'Initiative Asie a été lancée par le Forum mondial lors de sa réunion plénière de 2021, avec le soutien ferme de Mme Sri Mulyani Indrawati, Ministre indonésienne des Finances, et de M. Masatsugu Asakawa, Président de la Banque asiatique de développement (ADB).

L'Initiative Asie cherche à reproduire les avantages et la synergie générés par d'autres programmes régionaux de renforcement des capacités, tout en profitant de la dynamique créée par les présidences du G20 de 2022 pour l'Indonésie et de 2023 pour l'Inde.

L'impulsion politique de l'Initiative Asie a été donnée par l'approbation au niveau ministériel par 13 membres asiatiques de la Déclaration de l'Initiative Asie en juillet 2022, en marge de la troisième réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 à Bali. La Déclaration de Bali est un appel à renforcer l'utilisation de la transparence fiscale pour une mobilisation durable des ressources nationales dans la région asiatique. Avec l'adhésion des Philippines à la Déclaration de Bali en janvier 2023, 17 juridictions asiatiques ont rejoint l'Initiative Asie. En outre, cinq organisations ont rejoint l'initiative en tant que partenaires.

L'Initiative Asie offre un cadre pour favoriser la coopération fiscale et vise à promouvoir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et leur utilisation pour lutter contre l'évasion fiscale et d'autres formes de FFI dans la région asiatique. L'initiative a été conçue pour remédier à la participation inégale des pays asiatiques aux efforts multilatéraux en faveur de la transparence fiscale.

En 2023, l'initiative était dirigée par deux coprésidents : M. Sanjay Malhotra, Secrétaire aux recettes du Ministère des Finances, Inde, et M. Suryo Utomo, Directeur général de la Direction générale des impôts, Indonésie. En 2024, l'initiative se poursuivra sous la direction de M. Sanjay Malhotra, mais accueillera également un nouveau coprésident, M. Rustam Badasyan, Président du Comité des recettes publiques, Arménie.

17 membres

Arménie • Brunei Darussalam • Chine (République populaire de) • Corée • Hong Kong (Chine) • Inde • Indonésie • Japon • Kazakhstan • Macao (Chine) • Malaisie • Maldives • Mongolie • Pakistan • Philippines • Singapour • Thaïlande.

5 partenaires

ADB / Asia Pacific Tax Hub • BM • CATA • SGATAR • SFI

“

L'avancement de la transparence fiscale repose sur une combinaison de plusieurs facteurs : un engagement fort en faveur de la transparence fiscale, qui doit toujours être maintenu, et l'écho de l'inclusion de la transparence fiscale au sein de la région. Bien que mon mandat de coprésident de l'Initiative Asie prenne fin, je continuerai à œuvrer pour que davantage de pays asiatiques rejoignent l'initiative.

”

Suryo Utomo, Directeur général, Direction générale des impôts, Indonésie, et Coprésident de l'Initiative Asie



Réaliser les objectifs de la Déclaration de Bali

Lors de la réunion qui s'est tenue à New Delhi en avril 2023, les Philippines, qui ont approuvé la Déclaration de Bali en janvier 2023, ont été accueillies en tant que 17^{ème} membre de l'Initiative Asie.

Les participants se sont mis d'accord sur un plan de travail annuel pour l'Initiative Asie, composé d'actions de base et d'actions complémentaires. Les actions de base visent à garantir que tous les membres mettent en œuvre les exigences d'un ER efficace, telles que, par exemple, la participation

L'Initiative Asie cherche à reproduire les avantages et la synergie générés par d'autres programmes régionaux de renforcement des capacités.

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

ou la mise en place d'une fonction d'ER efficace. Les actions complémentaires, qui sont des domaines optionnels de collaboration entre les membres intéressés, couvrent des sujets tels que l'utilisation efficace des données NCD, le recouvrement des créances fiscales, l'utilisation plus large des données échangées, l'ER sur la taxe sur la valeur ajoutée/la taxe sur les biens et services, ainsi que d'autres formes de coopération administrative en matière fiscale prévues par la MAAC.

Dans le cadre du plan de travail, les membres de l'Initiative Asie se sont engagés à mener plusieurs activités jusqu'au début de l'année 2024 :

- un atelier en visioconférence de partage d'expérience sur les outils et les meilleures pratiques pour suivre l'impact de l'ER sur la collecte des recettes a eu lieu en juin 2023 avec 36 participants à l'atelier.
- créer un groupe de travail sur l'utilisation des données de la NCD
- des événements de partage d'expérience sur l'utilisation plus large des informations relatives à l'échange de conventions et l'assistance au recouvrement des créances fiscales, qui seront organisés conjointement avec les initiatives Afrique et Amérique Latine.

Enfin, l'Inde a accueilli les deux premiers séminaires de formation en présentiel pour les vérificateurs fiscaux et les fonctionnaires de l'ER des membres de l'Initiative Asie dans son Académie nationale des impôts directs à Nagpur.

- En mars, la formation s'est focalisée sur le lien entre les enquêtes fiscales nationales, le cadre de collecte d'informations et l'infrastructure pour l'ER.
- En septembre, la formation s'est focalisée sur le concept de pertinence vraisemblable.

Lors de la 5^{ème} réunion de l'Initiative Asie¹⁸ qui s'est tenue à Lisbonne, au Portugal, le 28 novembre 2023, les membres ont salué la participation, pour la première fois, de deux observateurs¹⁹, comme une réalisation de l'un des jalons de la Déclaration de Bali. Ils ont également discuté de l'importance du groupe de travail sur l'utilisation efficace des données de la NCD lancé en novembre 2023 et des sujets pour lesquels des activités de renforcement des capacités seront organisées en 2024.

POURSUITE DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE SOUTIEN DANS LE PACIFIQUE

L'Initiative Pacifique vise à promouvoir la coopération fiscale internationale, tout en prenant pleinement en considération les défis spécifiques auxquels sont confrontées les îles du Pacifique. L'objectif est d'aider ces juridictions à renforcer leurs propres systèmes fiscaux nationaux en mettant en œuvre et en utilisant les normes fiscales internationales, y compris les normes de transparence fiscale. L'Initiative Pacifique est basée sur une approche par étapes pour la mise en œuvre progressive de ces normes afin de renforcer la mobilisation des ressources nationales (voir Encadré 14).

En 2023, l'objectif principal était de : (i) continuer à sensibiliser les juridictions non-membres de la région, ce qui devrait se traduire par une augmentation de leur participation aux travaux sur la transparence fiscale dans un avenir proche, et (ii) fournir un soutien bilatéral aux membres des îles du Pacifique en préparation de leurs prochains examens par les pairs.

18. La réunion a rassemblé 65 délégués de 15 membres asiatiques du Forum mondial et de 2 non-membres, ainsi que 6 partenaires de développement. La déclaration des résultats est disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/5th-asia-initiative-meeting-outcomes.pdf>

19. La République démocratique populaire lao et le Tadjikistan.

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

ENCADRÉ 14. L'Initiative Pacifique

L'Initiative Pacifique a été lancée en octobre 2020 pour soutenir les efforts des juridictions du Pacifique dans la mise en œuvre progressive des normes de transparence fiscale afin de prévenir la fraude et l'évasion fiscales et de renforcer la mobilisation des ressources nationales. Comme d'autres initiatives régionales, l'Initiative Pacifique prend en compte les circonstances spécifiques et les besoins particuliers des îles du Pacifique.

L'initiative, qui couvre 16 pays de la région, dont la moitié sont membres du Forum mondial, est une initiative conjointe de ADB, de l'Australie, du Forum mondial, de la Nouvelle-Zélande, de l'OCDE, de l'Association des administrations fiscales des îles du Pacifique et de la Banque mondiale.

16 juridictions participantes

Îles Cook • Îles Marshall • îles Salomon • Fidji • Kiribati • Micronésie • Nauru • Niue • Palaos • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Samoa • Timor-Leste • Tokélaou • Tonga • Tuvalu • Vanuatu

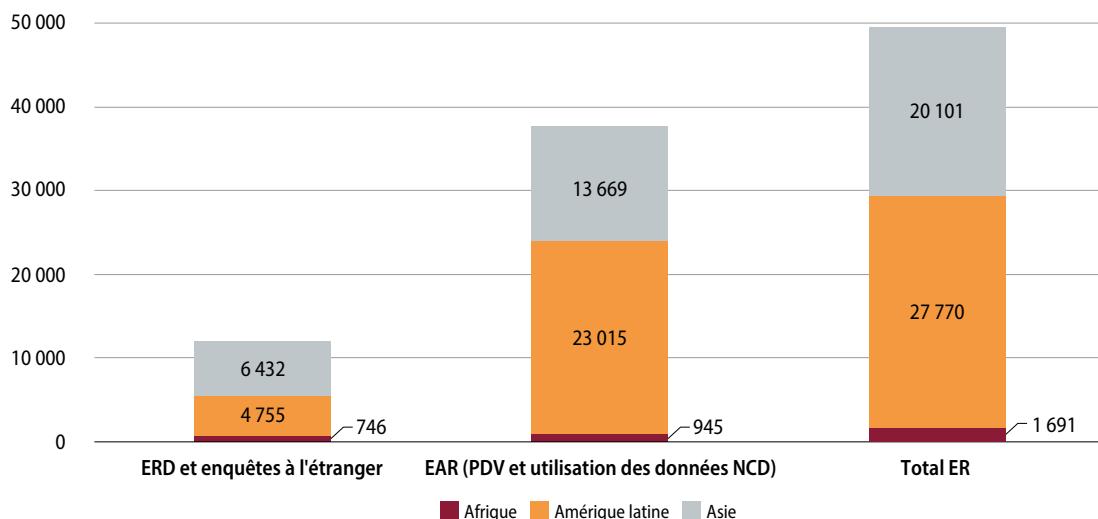
Note : Les juridictions qui ne sont pas membres du Forum mondial sont indiquées en italique.

MODÈLES COMMUNS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES INITIATIVES RÉGIONALES

Les initiatives Afrique, Asie et Amérique latine ont été progressivement créées pour favoriser une approche cohérente entre les juridictions appartenant à la même région et renforcer les possibilités d'apprentissage et de partage des connaissances. Malgré leur calendrier différent, ces initiatives présentent de nombreux points communs, tant en termes de résultats obtenus que de défis à relever. Cela reflète la stratégie globale du programme de renforcement des capacités qui vise à améliorer l'utilisation des outils d'ER afin que les juridictions profitent pleinement de la mise en œuvre des normes de transparence fiscale pour accroître la mobilisation des recettes nationales.

Grâce à la découverte d'actifs et de revenus mal déclarés, non déclarés ou dissimulés dans les trois régions, d'importantes recettes nationales ont été effectivement identifiées, ce qui confirme les avantages de la mise en œuvre et de l'utilisation d'outils de transparence fiscale (cf. Figure 7). La différence de niveau de mise en œuvre des normes entre les régions et d'expérience dans leur utilisation, ainsi que

Figure 7. Recettes identifiées grâce à l'échange de renseignements, en millions EUR depuis 2009



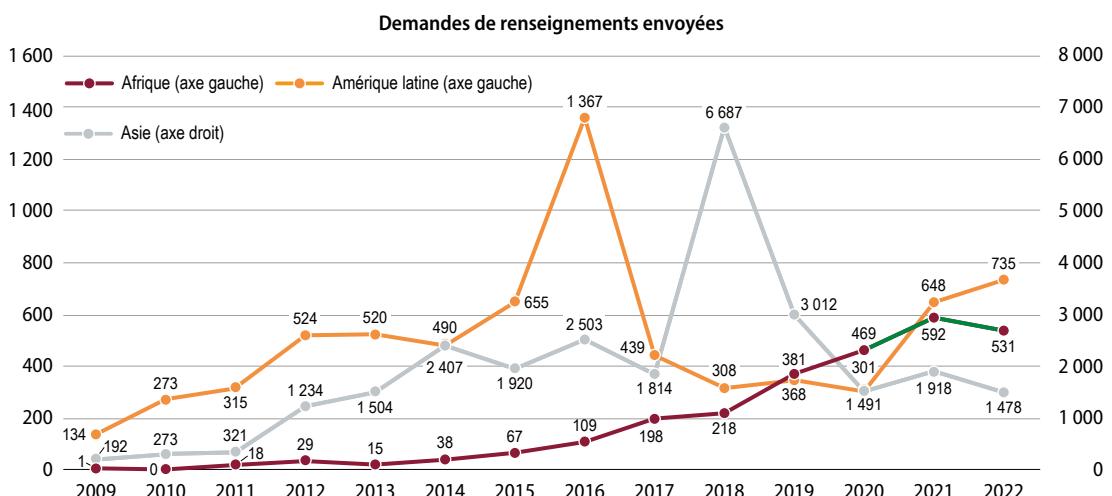
Source : Rapports des initiatives régionales.

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

leurs environnements économiques et sociaux inégaux, expliquent la différence dans les montants des recettes mobilisées. Néanmoins, ces chiffres démontrent le potentiel et la pertinence des normes de transparence fiscale. Ils renforcent à la nécessité de soutenir les pays en développement dans la définition et la mise en œuvre de stratégies visant à encourager l'utilisation de la transparence fiscale pour combattre et décourager l'évasion fiscale et d'autres FFI.

En analysant l'effet positif de l'ERD sur la mobilisation des recettes nationales, il apparaît que le nombre de demandes envoyées aux partenaires d'ER et reçues de ces derniers a augmenté dans les trois régions. Entre 2020 et 2022, le nombre de demandes envoyées a augmenté de 32 % en Afrique, de 69 % en Amérique latine et de 13 % en Asie. Le nombre de demandes reçues, quant à lui, est resté pratiquement stable au cours des deux dernières années, après avoir chuté en raison des restrictions liées à la COVID-19 (voir la Figure 8 et Figure 9).

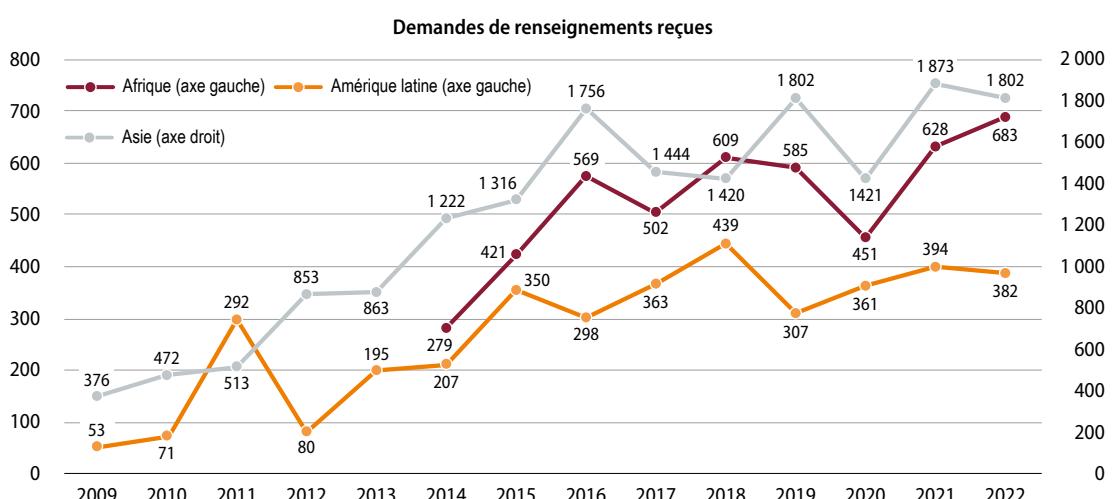
Figure 8 . Nombre de demandes de renseignements adressées aux partenaires conventionnels



Note : La forte augmentation des demandes de renseignements en 2016 en Amérique latine était la conséquence de l'avancement des demandes faites par un pays d'Amérique latine, déclenché par une fuite internationale d'informations sur les comptes financiers. La fluctuation du nombre de demandes envoyées en 2018 en Asie résulte de fuites qui ont déclenché des enquêtes et les premiers échanges de l'EAR en 2017 et 2018.

Source : Rapports des initiatives régionales

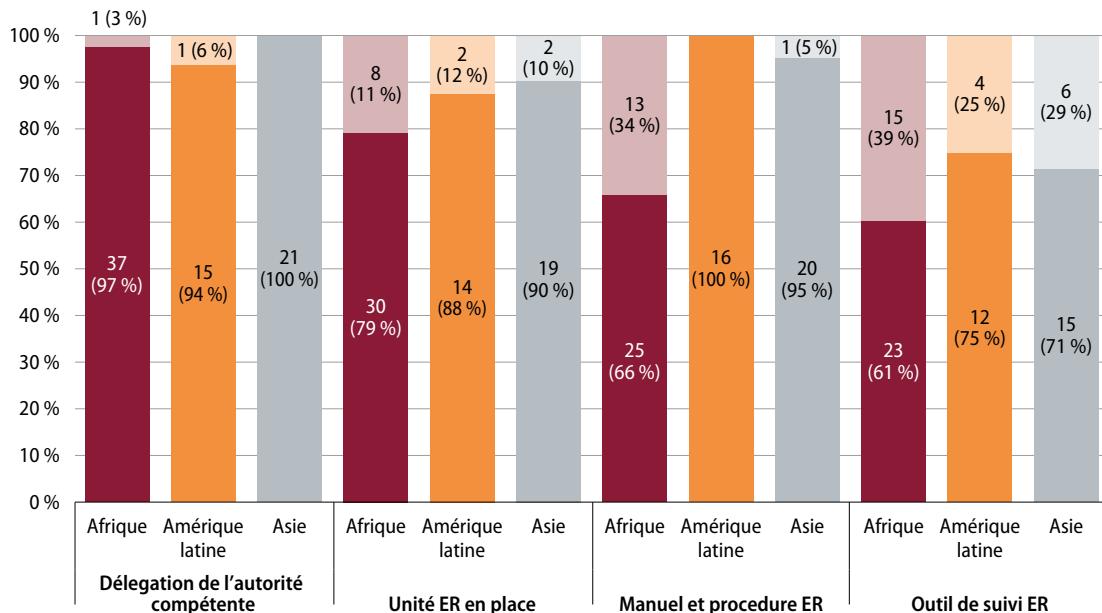
Figure 9. Nombre de demandes de renseignements reçues de la part des partenaires conventionnels



Source : Rapports des initiatives régionales.

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

Figure 10. Part des juridictions disposant d'un dispositif organisationnel et d'outils techniques pour l'ER



Note : AC signifie Autorité compétente pour l'échange transfrontalier de renseignements à des fins fiscales.

Source : Rapports des initiatives régionales.

La mise en œuvre d'une infrastructure d'ER solide est une condition préalable à la conduite d'enquêtes transfrontalières et à l'exploitation complète de l'ER. Soutenir les pays en développement dans ce domaine est, depuis 2011, un élément essentiel du programme de renforcement des capacités du Forum mondial. La Figure 10 donne un aperçu de la situation de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine en ce qui concerne les éléments clés d'une infrastructure d'ER.

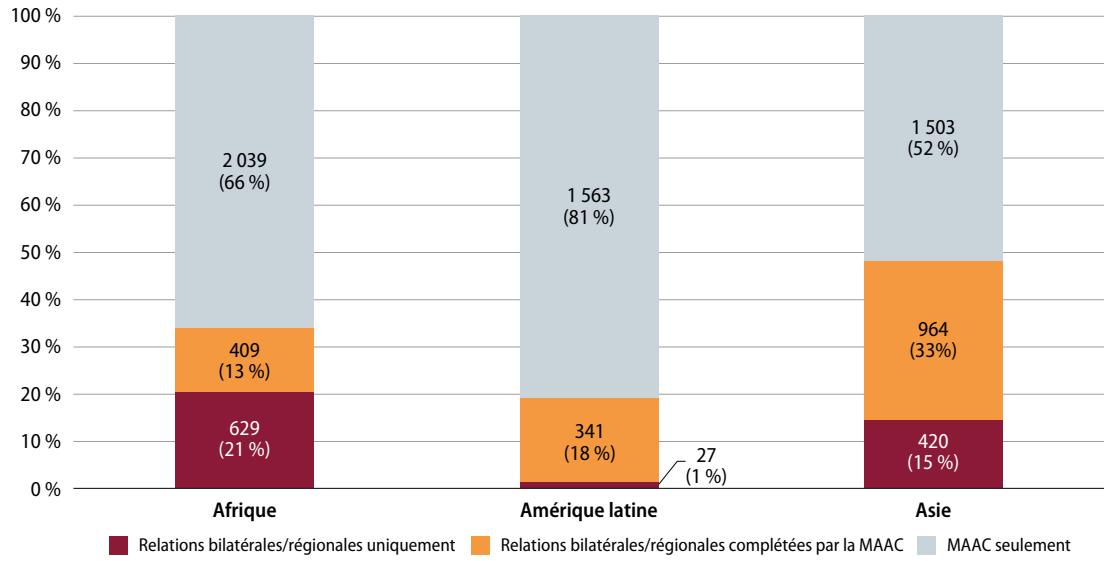
Le fait que de nouveaux pays de ces régions aient rejoint le Forum mondial relativement récemment explique les efforts supplémentaires requis dans certains domaines pour qu'ils puissent pleinement mettre en œuvre l'infrastructure de l'ER et en tirer profit. C'est particulièrement le cas en Afrique.

Alors que le processus de délégation de la fonction d'autorité compétente, qui est essentiel pour une fonction d'ER agile et efficace, a atteint un niveau élevé de maturité dans les trois régions, certains domaines nécessitent des progrès supplémentaires dans une ou plusieurs régions. La mise en place d'une unité d'ER, ainsi que la rédaction et la mise en œuvre d'un manuel d'ER, progressent, mais n'ont pas encore atteint un niveau optimal, en particulier en Afrique. Cependant, les trois régions ont un niveau relativement faible de mise en œuvre d'un outil de suivi des échanges. Le Secrétariat continuera à travailler pour aider les juridictions à résoudre ces problèmes.

Un autre élément fondamental de la coopération transfrontalière entre les autorités fiscales est le développement d'un réseau conventionnel suffisamment large pour couvrir toutes les juridictions concernées avec lesquelles des informations peuvent être recherchées et obtenues pour étayer les enquêtes et les contrôles fiscaux nationaux. Pour les trois régions, la participation d'un nombre croissant de juridictions à la MAAC a visiblement changé la donne. La Figure 11 montre que la majorité, voire la grande majorité pour l'Amérique latine, des relations bilatérales d'ER établies dans les régions ont été créées par l'adhésion à la MAAC. L'un des avantages de la MAAC est de compléter les traités bilatéraux existants, en particulier les traités antérieurs à 2012, qui peuvent ne pas être conformes aux normes de transparence fiscale.

2. Renforcer la dynamique régionale en matière de transparence fiscale

Figure 11. Relations bilatérales d'échange de renseignements en vigueur



La majorité, voire la grande majorité pour l'Amérique latine, des relations bilatérales d'ER établies dans les régions ont été créées par l'adhésion à la MAAC.

Source : Rapports des initiatives régionales.

Ces résultats montrent la même tendance positive, bien que toutes les juridictions n'aient pas encore atteint le même niveau. Ils mettent également en évidence les domaines dans lesquels des améliorations sont encore nécessaires pour mettre en place le réseau, l'infrastructure et la capacité de l'ER dans toutes les régions afin d'utiliser l'ER à son plein potentiel.



5^{ème} réunion de l'Initiative Asie, 28 novembre 2023, Lisbonne, Portugal.

3 | Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

Permettre la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale est une mission essentielle du Forum mondial. Pour atteindre cet objectif, le Secrétariat se concentre sur les besoins de ses membres et développe des programmes d'assistance et des activités pour y répondre.. Le Secrétariat cherche constamment à innover et à développer de nouvelles méthodes pour répondre aux besoins des membres – à la fois dans les premières étapes et plus tard, au fur et à mesure que les normes sont effectivement mises en œuvre.



3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

En 2023, la demande d'assistance technique est restée à un niveau élevé et a couvert tous les domaines de la mise en œuvre des normes de transparence fiscale : 91 juridictions ont bénéficié d'un soutien technique bilatéral, dont 75 juridictions en développement, qui ont reçu un soutien plus important. Les principaux facteurs ont été les suivants :

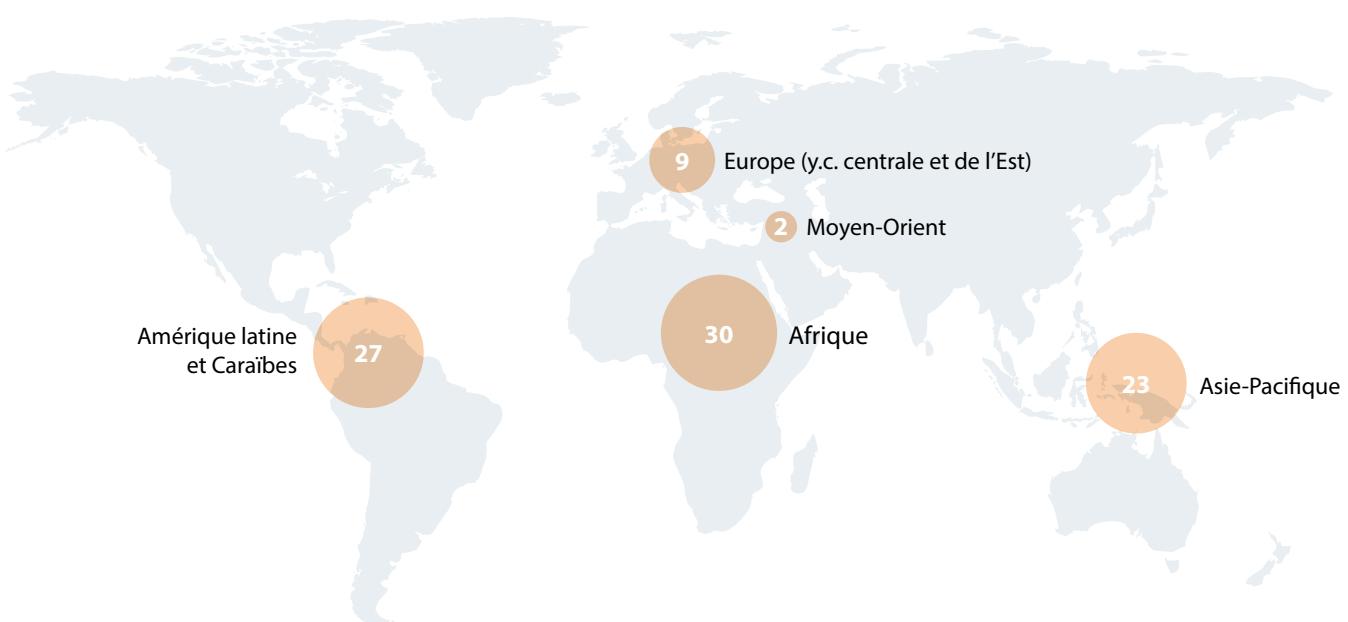
- l'augmentation du nombre de membres au cours des dernières années et l'aide apportée aux non-membres pour qu'ils prennent une décision éclairée quant à leur adhésion au Forum mondial
- la préparation des examens par les pairs de l'ERD, de l'EAR et de Gestion de la Sécurité de l'information (GSI) ou la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de ces examens, y compris la poursuite et l'extension du programme lancé en 2022 sur la conformité de l'EAR
- la mise en œuvre de réformes structurelles visant à accroître les recettes nationales
- la mise en œuvre réussie de la norme EAR par un plus grand nombre de juridictions en développement, démystifiant ainsi l'idée reçue selon laquelle l'EAR ne leur est pas accessible
- les avantages de la transparence fiscale partagés par les pays en développement dans le cadre des réunions des initiatives régionales et d'autres événements du Forum mondial.

91 juridictions ont bénéficié d'un soutien technique bilatéral, dont 75 juridictions en développement, qui ont reçu un soutien plus important.

Pour répondre à cette demande, le Secrétariat continue de suivre une approche hybride qui combine l'assistance à distance, complétée par des outils de connaissance, pour faire avancer l'appui technique autant que possible avant de fournir une assistance sur place dans le pays, axée sur le traitement des questions restantes et des aspects clés qui n'ont pas pu être couverts d'une autre manière.

La portée et l'intensité de l'assistance technique fournie varient d'une juridiction à l'autre. La répartition géographique est la suivante : Afrique (33 %), Amérique latine et Caraïbes (30 %), Asie-Pacifique (25 %), Europe (10 %) et Moyen-Orient (2 %) comme le présente la Figure 12.

Figure 12. Nombre de juridictions soutenues par le Secrétariat en 2023, par région



3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

En 2023, au moins 27 pays en développement membres ont adopté des changements juridiques ou administratifs pour mettre en œuvre ou améliorer la mise en œuvre des normes de transparence fiscale. Dix-huit d'entre eux ont renforcé la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs.

Le programme d'assistance technique du Secrétariat a reçu une note de 4.7 sur 5 de la part des bénéficiaires. Le tableau 3 fournit quelques chiffres clés sur les activités d'assistance technique menées en 2023.

Tableau 3. Ampleur de l'assistance technique fournie par le Secrétariat en 2023

Activité d'assistance technique	Nombre d'activités réalisées
Juridictions bénéficiant d'une assistance technique (y compris les juridictions en développement)	91 (75)
Rapports d'assistance technique	161
Réunions d'assistance technique (y compris en visioconférence)	337 (287)
Missions d'assistance technique	72

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE PERSONNALISÉE

Le Secrétariat fournit une assistance technique aux juridictions membres et aux autres juridictions qui envisagent une demande d'adhésion potentielle. Pour ses membres, l'assistance est fournie sous la forme de programmes d'accompagnement complets et à long terme pour les juridictions qui ont rejoint le Forum mondial après 2015 (voir Encadré 15), et sous la forme d'une assistance sur mesure en réponse aux besoins spécifiques des autres juridictions membres.

Le niveau d'engagement politique et organisationnel d'un pays membre à l'égard d'un programme d'assistance technique est le facteur le plus important de sa réussite. Les pays qui bénéficient d'un soutien politique fort pour le programme d'assistance technique sont en mesure de réaliser les réformes nécessaires à la mise en œuvre des normes, de s'approprier véritablement le processus et de mieux tirer parti de leur appartenance au Forum mondial.

En 2023, 37 des 47 programmes d'accompagnement ont bien progressé. En outre, 48 membres ont bénéficié d'un soutien technique personnalisé.

Enfin, un soutien préalable à l'adhésion a été offert à six juridictions non-membres qui ont été exposées à des activités de sensibilisation, montrant les avantages de la mise en œuvre des normes de transparence fiscale. Ce type de soutien offert précédemment à cinq pays (Angola, République démocratique du Congo, Fidji, Sierra Leone et Zimbabwe) s'est traduit par leur adhésion en 2023.

ENCADRÉ 15. Pays bénéficiant d'un programme d'accompagnement (47)

- Algérie • Angola⁽²⁾ • Arménie • Bélarus⁽¹⁾ • Bénin • Bosnie-Herzégovine • Cabo Verde • Cambodge • Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Équateur • Eswatini • Fidji⁽²⁾ • Groenland • Guinée • Guyane • Haïti • Honduras • îles Féroé • Jordanie • Koweït • Liban • Madagascar • Maldives • Mali • Moldavie • Mongolie • Monténégro • Namibie • Niger • Oman • Ouzbékistan • Palaos • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Paraguay • République démocratique du Congo⁽²⁾ • Rwanda • Serbie • Sierra Leone⁽²⁾ • Tanzanie • Tchad • Thaïlande • Togo • Viet Nam • Zimbabwe⁽²⁾.

1. Programme en attente. 2. Le programme sera lancé prochainement.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

FOCUS SUR LE PROGRAMME D'APPUI À LA TRANSITION FISCALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Depuis septembre 2020, dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne¹, le Secrétariat du Forum mondial soutient la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dans la mise en œuvre et l'exploitation des éléments clés de la transparence fiscale².

“ Les efforts conjugués des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, en collaboration avec le Forum mondial et avec le soutien essentiel de l'Union européenne, incarnent la vision d'une Afrique de l'Ouest déterminée à adopter les meilleurs standards internationaux en matière de transparence fiscale. Les avancées significatives de la Directive sur les bénéficiaires effectifs et de l'Acte additionnel relatif à la coopération administrative en matière fiscale démontrent notre détermination collective à faire en sorte que chaque entreprise et chaque individu apporte une contribution fiscale équitable au développement de notre région. ”

Habasso Traore, Directeur des finances publiques et de la fiscalité interne, Commission de l'UEMOA



Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre de programmes de transition fiscale en Afrique de l'Ouest, suite à la mise en œuvre de politiques régionales de libéralisation du commerce. En particulier, le programme vise à atteindre trois résultats spécifiques :

1. élargir l'assiette fiscale afin d'augmenter le niveau des recettes fiscales nationales
2. renforcer la coordination et la capacité institutionnelle de la CEDEAO et de l'UEMOA pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de transition fiscale
3. renforcer les activités de plaidoyer et d'analyse de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire et promouvoir le débat public sur la fiscalité intérieure.

Avec le soutien constant des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA et en étroite collaboration avec leurs représentants, le Secrétariat du Forum mondial a travaillé avec des experts des 16 États d'Afrique de l'Ouest³, en utilisant une approche collaborative et inclusive, pour développer deux instruments

fiscaux communautaires traitant respectivement du bénéficiaire effectif et de l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Ces instruments adaptent efficacement les normes internationales les plus récentes aux besoins et aux circonstances régionales, fournissant à l'Afrique de l'Ouest des outils adaptés et efficaces dans la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI⁴.

- La directive C/DIR.2/07/23 sur l'harmonisation des règles relatives à la bénéficiaire effectif des entités juridiques dans les États membres de la CEDEAO permet d'identifier les personnes physiques qui détiennent ou contrôlent en dernier ressort une personne morale ou une construction juridique telle qu'un trust. La directive impose des obligations strictes en matière d'identification des bénéficiaires effectifs et requiert la mise en place d'un registre, tenu par les autorités nationales, contenant l'identité

1. Programme d'appui à la transition fiscale en Afrique de l'Ouest (PATF), <https://www.patf-ao.org/>.

2. OCDE (2023), *Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et les flux financiers illicites au service de la mobilisation des ressources nationales en Afrique de l'Ouest*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/lutte-contre-la-fraude-et-evasion-fiscales-et-les-flux-financiers-illicites-en-afric-de-ouest.pdf>

3. Les États d'Afrique de l'Ouest comprennent les 15 États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) et la Mauritanie.

4. L'OCDE a également renforcé les capacités dans d'autres domaines fiscaux tels que les prix de transfert et les négociations de conventions fiscales.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

des bénéficiaires effectifs. L'accès en temps utile aux informations contenues dans le registre par toutes les autorités nationales compétentes est également garanti. Cette directive fournit aux États membres de la CEDEAO un cadre communautaire approprié pour la collecte et la conservation d'informations essentielles à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et d'autres activités illicites, que ce soit dans un contexte national ou transfrontalier.

- L'Acte additionnel A/SA.3/07/23 sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre les États membres de la CEDEAO établit un cadre juridique avancé pour la coopération administrative entre les administrations fiscales des États membres de la CEDEAO. Ce cadre couvre non seulement l'échange de renseignements à des fins fiscales, qu'il soit sur demande, spontané ou automatique, mais aussi des formes plus avancées de coopération, telles que les contrôles fiscaux simultanés ou l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement de créances fiscales. Cet instrument communautaire offre ainsi aux États membres de la CEDEAO un mécanisme complet d'obtention d'informations pour lutter contre l'évasion fiscale et les autres formes de FFI en Afrique de l'Ouest et devrait contribuer à l'augmentation des recettes publiques. Dans le cadre des travaux sur l'Acte additionnel, un modèle de dispositions législatives et réglementaires relatives à l'introduction de l'EAR a également été élaboré pour soutenir l'adoption progressive de ce type d'échange dans la région, tout en tenant compte de la situation spécifique de chaque État membre de la CEDEAO.

La directive a été adoptée par le Conseil des ministres de la CEDEAO lors de sa 90^{ème} session ordinaire les 6 et 7 juillet 2023 à Bissau (Guinée-Bissau) et l'Acte additionnel par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO lors de sa 63^{ème} session ordinaire le 9 juillet 2023 à Bissau (Guinée-Bissau). Les États membres de la CEDEAO doivent transposer la directive en droit interne avant le 1 janvier 2027.

Ce travail technique s'est accompagné d'un programme de formation. Plus de 100 vérificateurs fiscaux et responsables d'unité d'ER de 16 pays d'Afrique de l'Ouest ont été formés lors de trois événements régionaux auxquels ont participé les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA afin de renforcer l'utilisation efficace des mécanismes d'ER dans la région. La dernière formation a eu lieu à Abidjan en 2023. Ces formations se sont focalisées sur le lien entre l'enquête fiscale nationale, le cadre de collecte d'informations et l'infrastructure internationale pour l'ER.

En outre, en juillet 2023 à Accra (Ghana), le Secrétariat a organisé un atelier dédié auquel ont participé 27 représentants des autorités fiscales, des unités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de 12 pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi que des organisations de la société civile de la région, afin de discuter des progrès réalisés dans le cadre du PATF en termes de transparence fiscale avec les deux instruments communautaires et d'initier une discussion entre les différentes parties prenantes dans la lutte contre les FFI. L'atelier a permis aux experts en fiscalité et en lutte contre le blanchiment d'argent de discuter de leurs activités et des obstacles rencontrés dans la lutte contre les FFI, ainsi que d'établir des liens en termes d'ER au niveau national et de partager les meilleures pratiques. Des organisations de la société civile ont mis en lumière l'impact social et économique des FFI en Afrique de l'Ouest.

“ Les textes juridiques adoptés reflètent la détermination de la CEDEAO à renforcer la transparence fiscale, l'intégrité et la coopération en Afrique de l'Ouest. Ils améliorent la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs dans nos pays et élargissent les instruments à notre disposition pour évaluer correctement les bénéfices des entreprises multinationales. Cela aidera considérablement notre communauté à lutter contre l'érosion de la base d'imposition, le transfert de bénéfices et l'évasion fiscale, et confirme concrètement notre engagement en faveur d'une gouvernance fiscale responsable et équitable dans la région. ”

Salifou Tiemtoré, Directeur de l'Union douanière et fiscale, Commission de la CEDEAO



3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

Avec la prolongation du programme jusqu'en décembre 2024, les prochaines étapes comprendront un appui technique aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA pour suivre la mise en œuvre de ces instruments régionaux, élaborer un guide sur le bénéficiaire effectif et sensibiliser aux obligations nouvellement adoptées en matière de bénéficiaire effectif. Sur la base des progrès significatifs réalisés par les pays d'Afrique de l'Ouest grâce à leur collaboration, mais aussi conscientes des défis qu'elles doivent encore relever pour améliorer la mobilisation des ressources nationales, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont également exprimé leur souhait de continuer à bénéficier de l'assistance technique du Secrétariat après la fin du programme actuel.

ADHÉSION À LA CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIÈRE FISCALE

La MAAC fournit un cadre juridique international pour l'échange de renseignements et la coopération en matière fiscale en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Actuellement, 147 juridictions participent à la MAAC.

La promotion des avantages de la MAAC auprès des juridictions qui n'y sont pas encore parties est une étape structurante du programme d'assistance technique. Lorsqu'une juridiction rejoint le Forum mondial, l'une des premières étapes du Programme d'accompagnement consiste à travailler pour devenir partie à la MAAC, si la juridiction le souhaite. Une assistance technique, en liaison avec le Secrétariat de l'Organe de coordination, est fournie pour toutes les étapes de la signature et de la ratification, y compris la demande d'adhésion, le remplissage du questionnaire sur la confidentialité fiscale, la préparation des notifications, des déclarations et des réserves. La boîte à outils pour devenir partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale est au cœur de l'assistance fournie⁵.

En 2023, le Forum mondial a aidé 19 juridictions à franchir les différentes étapes pour devenir partie à la MAAC. Grâce au soutien apporté au fil du temps, le Viet Nam a signé la MAAC en mars 2023 et a déposé

“ *Le Bénin a décidé de devenir partie à la MAAC afin de renforcer sa coopération internationale en matière fiscale et de favoriser la transparence dans la gestion des affaires fiscales. En adhérant à cette convention, le Bénin s'engage à collaborer plus étroitement avec d'autres juridictions sur des questions fiscales, ce qui contribue à lutter contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et d'autres pratiques nuisibles.*

L'entrée en vigueur de cette convention le 1 mai 2023 pour le Bénin signifie que le pays est désormais pleinement partie prenante des dispositions de coopération fiscale internationale. Cela renforce la crédibilité du Bénin en tant que partenaire engagé dans la lutte contre les pratiques fiscales abusives, et cela peut également faciliter les échanges d'informations fiscales avec d'autres juridictions signataires.

Pour tirer le meilleur parti de cette convention, l'administration fiscale béninoise entend mettre en œuvre plusieurs initiatives comme la mise en place de mécanismes internes pour faciliter l'échange d'informations, l'affectation d'un personnel dédié à l'Unité d'Échange de Renseignements et la formation du personnel afin de garantir une utilisation efficace des instruments prévus par la convention. En outre, la Direction générale des impôts du Bénin envisage des actions de sensibilisation pour informer les contribuables et les parties prenantes sur les implications et les avantages de cette adhésion à la convention. Toutes ces mesures renforceront la coopération internationale du Bénin en matière fiscale et vont promouvoir une gestion fiscale plus transparente et efficace. **”**

Nicolas Yenoussi, Directeur général des impôts, Bénin



5. OCDE (2020), *Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/MAAC-toolkit_fr.pdf

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

l'instrument de ratification en août 2023. Le Bénin et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont déposé leur instrument de ratification en mai et en août 2023, respectivement. La MAAC est entrée en vigueur pour le Burkina Faso en avril 2023, en mai 2023 pour le Bénin et en décembre 2023 pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viêt Nam. Cela porte à 71 le nombre de juridictions en développement participant à la MAAC, 66 d'entre elles l'ayant déjà ratifiée. En outre, trois juridictions ont demandé en 2023 à être invitées à rejoindre la MAAC.

MISE EN ŒUVRE DE LA NORME SUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

La mise en œuvre de la norme ERD est le fondement sur lequel reposent toutes les formes d'ER. Le Secrétariat a continué à aider les juridictions à assurer la disponibilité, l'accès et l'échange transfrontalier d'informations relatives à la propriété, à la comptabilité et aux opérations bancaires. Une assistance technique continue d'être fournie sur le cadre juridique et sa mise en œuvre dans la pratique, en mettant l'accent sur la transparence des informations relatives à la bénéficiaire effectif. La demande d'assistance a été principalement motivée par la préparation des examens par les pairs de l'ERD, la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'examen par les pairs et la préparation de demandes d'exams complémentaires (voir Encadré 16).

ENCADRÉ 16. BOTSWANA – Les étapes d'un examen complémentaire réussi au regard de la norme de ERD



Le Botswana a rejoint le Forum mondial en 2011 et s'est engagé à mettre en œuvre la norme ERD et à faire l'objet d'un examen par les pairs.

Le cadre juridique et réglementaire du Botswana pour l'ERD et sa mise en œuvre pratique ont été évalués en 2019 (deuxième cycle) par le Forum mondial. Le rapport d'examen par les pairs, adopté par le Forum mondial en juillet 2019, a attribué au Botswana la note globale « Partiellement conforme », ce qui constitue un déclassement par rapport à la note globale « Conforme pour l'essentiel » obtenue dans le rapport d'examen par les pairs de l'ERD de 2016 (premier cycle). Les principales lacunes identifiées sont les suivantes :

- les lacunes du cadre juridique et réglementaire en ce qui concerne la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs (éléments A.1 et A.3)
- les lacunes du cadre juridique et réglementaire en ce qui concerne la disponibilité des documents comptables (élément A.2)
- l'absence de programmes de supervision solides pour garantir la disponibilité des renseignements sur la propriété légale et les bénéficiaires effectifs, et des registres comptables (éléments A.1, A.2 et A.3)
- des lacunes dans la communication des informations demandées aux partenaires en temps voulu et l'absence de mises à jour de l'état d'avancement (élément C.5).

Le Botswana a sollicité le soutien du Secrétariat pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de 2019 et se préparer à demander un examen complémentaire afin d'améliorer ses notes. À cette fin, en 2020, le Secrétariat a aidé le Botswana à élaborer un plan d'action qui comprenait l'examen des lois pertinentes et des amendements proposés, ainsi que la fourniture de conseils sur les domaines d'amélioration potentiels. Il s'agissait notamment de propositions visant à modifier la loi sur le renseignement financier ainsi que la loi sur les sociétés afin d'aligner le cadre de transparence de la bénéficiaire effectif du Botswana sur les exigences de la norme ERD et d'améliorer les processus et procédures d'ER au sein du Service unifié des impôts du Botswana.

Grâce à l'assistance technique, le Botswana a entrepris plusieurs réformes en 2021 et 2022 :

- modifier le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les lois commerciales régissant la formation et les activités des personnes morales et des constructions

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

...Encadré 16 suite.

- juridiques, afin d'intégrer l'obligation d'assurer la disponibilité et la tenue à jour des informations sur les bénéficiaires effectifs
- introduire des modifications dans les lois pertinentes afin de garantir la disponibilité des informations comptables
 - renforcer la supervision et l'application des lois pertinentes afin de garantir la disponibilité et la tenue d'informations sur les bénéficiaires effectifs et de registres comptables
 - rationaliser les processus d'échange de renseignements, notamment en mettant à jour le manuel régissant les procédures applicables à l'ER et en prenant des mesures pour améliorer les délais de réponse.

En conséquence, le Botswana a officiellement soumis une demande d'examen complémentaire au PRG en novembre 2021, en indiquant que les éléments A.1, A.3 et C.5 étaient susceptibles d'être améliorés. En décembre 2021, le PRG a accepté la demande du Botswana et a indiqué que, pour évaluer la mise en œuvre dans la pratique des lois récemment modifiées, l'examen complémentaire devrait inclure une visite sur place et être programmé au cours du premier trimestre 2023.

En prévision de l'examen complémentaire, le Botswana a continué de collaborer avec le Secrétariat pour donner suite aux recommandations pendantes du rapport d'examen par les pairs de l'ERD de 2019.

L'examen complémentaire a été lancé au premier trimestre 2023 avec une visite sur place de l'équipe d'évaluation en avril 2023, qui a été l'occasion de démontrer les progrès considérables accomplis pour garantir la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs. L'équipe d'évaluation s'est rendue dans les bureaux de l'Autorité chargée des sociétés et de la propriété intellectuelle, afin d'inspecter physiquement le système d'enregistrement en ligne des entreprises et d'avoir une appréciation complète et une sensation pratique du système, qui est essentiel pour la collecte et la mise à jour des informations sur les bénéficiaires effectifs.

Le rapport d'examen complémentaire approuvé par le PRG le 2 octobre 2023 et adopté par le Forum mondial le 3 novembre 2023 a reconnu une amélioration dans trois des quatre éléments soumis pour un reclassement. Le Botswana est désormais noté globalement « Conforme pour l'essentiel » avec une note conforme pour six éléments (B.1, B.2, C.1, C.2, C.3 et C.4), conforme pour l'essentiel pour trois éléments (A.1, A.3 et C.5) et partiellement conforme pour un élément (A.2).

Les efforts déployés par le Botswana pour combler les lacunes identifiées dans son cadre juridique ont également été reconnus par le Groupe d'action financière, qui a retiré le Botswana de sa liste de juridictions « faisant l'objet d'une surveillance accrue », lors de sa session plénière du 21 octobre 2021.

Le Botswana continuera à travailler avec le Secrétariat du Forum mondial pour combler les lacunes et recommandations restantes afin de se conformer pleinement à la norme ERD et d'utiliser le cadre amélioré de l'ER pour renforcer ses efforts de mobilisation des ressources nationales.

Le Secrétariat a aidé le Botswana à élaborer un plan d'action qui comprenait l'examen des lois pertinentes et des amendements proposés, ainsi que la fourniture de conseils sur les domaines d'amélioration potentiels.

En 2023, 47 juridictions ont reçu une assistance technique sur l'ERD, notamment :

- 44 juridictions bénéficiant d'une assistance sur le cadre juridique par la préparation de rapports d'assistance technique et l'examen de projets de législation
- 25 juridictions recevant une assistance pour la mise en œuvre pratique de leur cadre juridique national

Source : fourni par le ministère des Finances, Botswana.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

- 38 juridictions assistées pour la mise en œuvre des exigences en matière de bénéficiaire effectif
- 18 juridictions ont reçu du soutien dans la création d'une unité d'ER ou à l'amélioration de l'unité existante.

Le travail de renforcement des capacités réalisé ces dernières années a eu des retombées positives.

- 4 membres en développement ont passé avec succès la première phase de leur processus d'évaluation par les pairs, leur cadre juridique ayant été jugé généralement en place, même si certaines améliorations sont nécessaires (Lesotho, Mauritanie, Paraguay, Togo). Une assistance technique reste disponible pour les aider à améliorer leur cadre juridique et à se préparer à l'évaluation de sa mise en œuvre dans la pratique.
- 11 pays en développement ont obtenu une note satisfaisante (voir Encadré 17 et Encadré 18)⁶.

6. Un membre a obtenu la mention « Conforme » (Argentine) et 11 autres la mention « Conforme pour l'essentiel » (Albanie, Botswana, Dominique, Mexique, Nigeria, Pakistan, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Thaïlande).

ENCADRÉ 17. PAKISTAN – Le résultat positif de l'examen par les pairs de l'ERD



Le Pakistan a obtenu la note globale « Conforme pour l'essentiel » lors de son deuxième cycle d'examen par les pairs de l'ERD. Le rapport qui a été adopté par les membres du Forum mondial en novembre 2023 montre que le Pakistan a pu tirer parti de la division en deux phases de son examen en raison de la situation exceptionnelle de la pandémie de Covid-19 à la date du lancement de l'examen en 2021.

En effet, le Pakistan a d'abord fait l'objet d'une Phase 1 d'examen qui visait à s'assurer que le cadre juridique était adéquat pour un échange efficace de renseignements et au cours duquel le Pakistan a reçu quelques recommandations. Le *Federal Board of Revenue*, l'agence de coordination de l'examen, a profité du délai d'un an entre la fin de la Phase 1 et le début de la Phase 2 (c'est-à-dire portant à la fois sur le cadre juridique et sur la mise en œuvre pratique dudit cadre juridique) pour déployer des efforts proactifs afin de donner suite à ces recommandations juridiques. À cette fin, les autorités ont diffusé en temps utile le rapport et les normes de la Phase 1 du Pakistan auprès de toutes les parties prenantes de l'examen et ont organisé des réunions spécifiques avec les parties prenantes concernées, telles que la commission des opérations de bourse du Pakistan, la banque d'État du Pakistan, l'Unité de surveillance financière et les autorités fiduciaires du Pakistan, dans le but d'examiner les mesures susceptibles d'être prises pour donner suite aux recommandations.

Le *Federal Board of Revenue* du Pakistan a également mené le processus d'examen de manière coordonnée en organisant des réunions internes de toutes les parties prenantes en vue de l'examen de la phase 2. En conséquence, le Pakistan a été en mesure d'assurer efficacement la coordination et la réactivité au niveau national. Cela a contribué au bon déroulement de l'examen de phase 2, puisqu'il a été observé que les parties prenantes étaient enthousiastes et bien préparées à recevoir la visite sur place.

La combinaison d'actions anticipées pour répondre aux recommandations juridiques et d'une coordination étroite avec toutes les parties prenantes concernées a permis au Pakistan d'afficher un bon niveau de mise en œuvre pratique.

Le Pakistan apprécie les conseils et le soutien technique fournis par le Secrétariat du Forum mondial depuis qu'il est devenu membre en 2012. L'expertise professionnelle et la disponibilité du Secrétariat ont contribué à la mise en œuvre réussie de la norme et à la bonne préparation de l'examen par les pairs. Le Pakistan a trouvé le processus global très bénéfique pour identifier les domaines dans lesquels il peut renforcer sa capacité à échanger des informations avec ses partenaires et apprécie l'approche ouverte et coopérative adoptée par l'équipe d'évaluation ainsi que la volonté des évaluateurs de partager leurs expériences dans leurs propres juridictions.

Source : fourni par le Comité fédéral des recettes publiques – *Federal Board of Revenue* (FBR), Pakistan.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

ENCADRÉ 18. SERBIE – Un parcours pour obtenir une notation ERD satisfaisante

La Serbie a rejoint le Forum mondial en 2018 et a bénéficié d'un Programme d'accompagnement depuis lors. Elle a passé sa première évaluation ERD et a obtenu la note « Conforme pour l'essentiel » conformément aux conclusions du rapport d'examen par les pairs tel qu'approuvé en novembre 2023.



Quels ont été les principaux défis de la mise en œuvre de la norme ERD pour la Serbie ?

Même avant de rejoindre le Forum mondial, la Serbie disposait d'un système ERD étendu avec des partenaires conventionnels. Cependant, après avoir rejoint le Forum mondial et signé la MAAC, la liste des partenaires conventionnels s'est allongée, d'où la nécessité d'aligner notre système ERD sur la norme ERD. La première tâche a consisté à bien comprendre les changements nécessaires et les nombreuses parties prenantes qui devraient être impliquées dans le processus. Étant donné que la plupart des parties prenantes connaissait les pratiques de l'ERD, leur coordination n'a pas été une tâche compliquée. Cependant, l'obtention et la fourniture de réponses à des demandes urgentes ont posé des défis occasionnels en raison de leurs autres engagements. En outre, la vitesse d'introduction des changements nécessaires dans la législation serbe n'était pas toujours conforme aux prévisions de l'équipe d'assistance technique du Secrétariat. Malgré ces obstacles, les deux défis ont été surmontés avec succès, ce qui a permis à la Serbie d'achever sa première évaluation de manière positive. Les efforts de collaboration des parties prenantes serbes, sous la houlette du ministère des finances, conjugués à l'aide de l'équipe d'assistance technique du Secrétariat, ont permis d'aligner avec succès le système ERD de la Serbie sur les normes internationales. Cette réalisation témoigne de l'engagement de la Serbie à respecter les normes du Forum mondial.

Dans quelle mesure l'assistance technique fournie par le Secrétariat du Forum mondial a-t-elle été utile ?

Depuis qu'elle a rejoint le Forum mondial et le Programme d'accompagnement, la Serbie a reçu une aide très précieuse du Secrétariat du Forum mondial pour la préparation de l'évaluation. Cette assistance nous a permis de nous familiariser avec le processus et de mieux comprendre les conditions requises pour le mener à bien. Le programme d'accompagnement et la simulation de visite sur place ont été à cet égard très utiles pour souligner les aspects les plus importants du processus d'échange de renseignements et ses exigences, ce qui nous a permis de bien nous préparer à l'évaluation. En outre, les experts du Forum mondial nous ont fourni un matériel précieux lorsqu'il s'est agi de rédiger les amendements juridiques nécessaires et le manuel d'ER sur la base des normes internationales et des pratiques comparatives. L'assistance technique nous a aidés à mieux comprendre la nécessité et les possibilités de modernisation du processus ERD, ainsi que l'optimisation des tâches des parties prenantes dans ce processus. Il est important de noter que l'équipe d'assistance technique a toujours fait preuve d'une grande compréhension des pratiques et des besoins de nos institutions. Pour ces raisons, c'est avec gratitude que nous affirmons que l'assistance technique fournie par le Secrétariat du Forum mondial a été extrêmement bénéfique pour la Serbie.



Siniša Mali,
Vice-Premier
ministre et ministre
des Finances, Serbie.

Toutefois, deux autres pays en développement ont obtenu une note non satisfaisante.

- Le Belize, qui a été jugé partiellement conforme, a continué à bénéficier d'une assistance technique pour résoudre les problèmes identifiés. À la suite de l'assistance technique reçue, le Belize a demandé un rapport supplémentaire en décembre 2023.
- Le Nicaragua est une juridiction non-membre qui a été identifiée comme pertinente pour les travaux du Forum mondial. Le Nicaragua s'est vu offrir la possibilité d'adhérer au Forum mondial et de bénéficier de son programme d'accompagnement à la mise en œuvre des normes de transparence fiscale. Malheureusement, le Nicaragua n'a pas adhéré et le résultat de l'examen a été une note de non-conformité. Le Nicaragua peut toujours bénéficier d'une assistance technique s'il adhère au Forum mondial.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

L'assistance technique sur l'ERD reste un domaine de soutien exigeant. En effet, 41 membres du Forum mondial doivent encore passer leur examens par les pairs comptant pour le second cycle au cours des prochaines années. En outre, 19 autres membres préparent la deuxième phase de leur examen. Enfin, 13 autres juridictions, qui ont reçu une note non satisfaisante, pourraient avoir besoin d'une assistance pour remédier aux lacunes identifiées en vue d'obtenir un examen complémentaire.

REFORCER L'ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME SUR L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COMPTES FINANCIERS

S'appuyer sur la stratégie 2021

Le Secrétariat a élaboré une stratégie visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement⁷ (voir Encadré 7). Cette stratégie vise à fournir une assistance technique aux membres du Forum mondial de manière efficace et à transférer les connaissances sur les exigences de la mise en œuvre de l'EAR aux fonctionnaires des administrations fiscales, ainsi qu'aux décideurs. La stratégie prévoit également le développement de matériel et de cours d'apprentissage en ligne pour soutenir le programme d'assistance technique, faisant de la juridiction assistée un acteur informé de son programme de renforcement des capacités et le propriétaire de ses résultats. À la demande de la présidence indienne du G20, un examen de sa mise en œuvre a été effectué et a conclu à un impact positif sur l'adoption de la norme EAR par les pays en développement.

En 2023, 55 juridictions ont reçu une assistance pour la mise en œuvre de la norme EAR. Ce nombre comprend les juridictions qui se sont engagées à procéder aux premiers échanges d'informations sur les comptes financiers en 2023 (Jordanie, Monténégro, Thaïlande), en 2024 (Géorgie, Kenya, Moldavie, Tunisie, Ukraine), en 2025 (Arménie, Maroc, Rwanda, Ouganda) et en 2026 (Mongolie). En outre, deux membres ont bénéficié d'une assistance législative avant de prendre un engagement formel en faveur de l'EAR (voir Encadré 19 et Encadré 20).

7. OCDE (2021), *Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement, Stratégie 2021*, www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/strategie-ear-pays-en-developpement.pdf

ENCADRÉ 19. CAMEROUN – S'équiper pour mettre en œuvre la norme EAR

Le Cameroun a rejoint le Forum mondial en 2012 et a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat pour mettre en œuvre et utiliser l'ERD. Tout en continuant à améliorer l'utilisation de l'ERD, le Cameroun envisage maintenant la mise en œuvre de EAR*.



Le Cameroun souhaite s'engager à la mise en œuvre de l'EAR à une date précise qui sera déterminée bientôt. Quelles sont les raisons qui motivent cette décision au Cameroun ?

Le Cameroun à l'instar des autres juridictions membres du Forum Mondial, est confronté à la problématique de la fraude et l'évasion fiscales internationales qui obèrent significativement les recettes fiscales de notre pays.

En 2016, les fuites des données d'une banque étrangère ont révélé que 20 résidents camerounais y figuraient pour un montant de 23 millions EUR. La localisation desdits comptes à l'étranger avait limité les possibilités d'investigation de notre administration fiscale, laissant courir un risque de perte de recettes fiscales.

Selon un rapport du Fonds Monétaire International (FMI) publié en 2019, d'importants dépôts sont effectués par des résidents de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont le Cameroun, dans des banques étrangères, à savoir environ 3 000 milliards FCFA (4,6 milliards EUR). En termes de pertes fiscales, à supposer que les fonds susmentionnés sont placés dans des produits financiers à faible rendement, avec un revenu moyen de 2 %, les revenus imposables pour les administrations fiscales de la sous-région CEMAC seraient de l'ordre de 60 milliards FCFA (91 millions EUR) par an. En l'absence de déclaration spontanée desdits revenus par les contribuables, les administrations fiscales ne disposent d'aucun moyen de connaître leur existence.

*** Note :**
Cet entretien a été réalisé en 2023. En février 2024, le Cameroun s'est engagé à procéder à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers d'ici à septembre 2026.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

...Encadré 19 suite.

Pourtant, d'après la législation fiscale camerounaise, lorsque les revenus des capitaux mobiliers sont perçus à l'étranger par une personne ayant son domicile, sa résidence habituelle ou son siège au Cameroun, celle-ci doit les faire figurer sur sa déclaration annuelle et acquitter spontanément l'impôt correspondant au Cameroun.

Or, la plupart des contribuables camerounais ne déclarent pas leurs revenus des capitaux mobiliers de source étrangère et l'administration fiscale n'ayant aucun moyen de s'informer automatiquement sur ces revenus, n'est pas en mesure de réclamer l'impôt dû.

Le Cameroun ayant pris connaissance de l'enjeu que représente la maîtrise de cette problématique pour l'optimisation des recettes, a signé la « Déclaration de Yaoundé » à l'occasion de la Réunion plénière du Forum Mondial qu'il a eu l'honneur d'accueillir en 2017. En souscrivant à cette déclaration, les autorités camerounaises ont clairement marqué leur volonté de mettre l'accent sur la coopération internationale afin de lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Une volonté déjà affirmée depuis 2012 avec son adhésion au Forum Mondial, et la ratification de la MAAC en 2015.

L'engagement de mon pays à mettre en œuvre l'EAR s'inscrit donc dans cette démarche de renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasions fiscales internationales.

Qu'est-ce que le Cameroun espère tirer de l'EAR dans le cadre de la mobilisation des ressources publiques ?

La mise en œuvre de l'EAR offre à mon pays une formidable opportunité d'élargissement de l'assiette dans la mesure où cet instrument de coopération internationale permet d'améliorer l'accès aux renseignements à but fiscal et d'accroître le niveau de transparence et de civisme fiscal, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises multinationales.

S'agissant des entreprises, il est à noter que la structure en charge des grandes entreprises au Cameroun, qui mobilise à elle seule environ 80 % des recettes fiscales au Cameroun, compte plus de 170 multinationales dans son portefeuille. Quant aux particuliers, leur contribution aux recettes fiscales globales reste aujourd'hui très marginale.

Grâce à l'EAR, l'administration fiscale camerounaise pourra non seulement accéder aux données fiscales utiles à l'élargissement de l'assiette concernant les particuliers, notamment en dénichant les particuliers non fiscalisés mais détenant de revenus de source étrangère, mais aussi répondre aux besoins en informations des activités de contrôles (vérification générale de comptabilité et contrôles sur pièces) et améliorer la productivité des contrôles fiscaux.

Quelles mesures le Cameroun a-t-il déjà prises dans le cadre de ce projet de mise en œuvre de l'EAR, quelles sont les prochaines étapes et comment le Secrétariat pourrait-il vous aider ?

Dans la perspective de son arrimage à la norme d'EAR, le Cameroun a sollicité au cours de l'année 2023, l'assistance technique du Forum mondial dans l'optique d'identifier les préalables à mettre en place. C'est d'ailleurs l'occasion pour moi d'exprimer la profonde gratitude de l'Administration fiscale du Cameroun au Forum mondial qui a répondu favorablement à notre demande et a immédiatement déployé ses équipes.

En droite ligne des recommandations de cette mission d'assistance technique, les actions ont été entreprises autour des trois piliers de la norme d'EAR. Tout d'abord, au plan normatif, nous avons fait adopter, à la faveur de la Loi de Finance pour l'exercice 2024, le cadre juridique interne de la norme, notamment les obligations d'identification des titulaires des comptes financiers et de leur résidence fiscale, de collecte et de déclaration des renseignements y afférents à l'administration fiscale.

Ensuite, au plan technique, nous avons entrepris, avec l'assistance de l'équipe de renforcement des capacités du Forum Mondial, au cours du mois de novembre 2023, une pré-évaluation du cadre de confidentialité permettant au Cameroun de faire l'état des lieux et de mesurer les préalables au plan de la gestion de la sécurité de l'information, à la mise en œuvre de l'EAR. Les travaux se poursuivent.

La mise en œuvre de l'EAR offre à mon pays une formidable opportunité d'élargissement de l'assiette fiscale.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

Enfin au plan de l'organisation, et dans un souci d'efficacité, nous avons procédé à la création d'un groupe de travail chargé de conduire l'ensemble du processus d'arrimage du Cameroun au standard international en matière d'EAR.

Ces bases étant posées, il faut continuer à bâtir le dispositif dans son ensemble. Nous continuons donc à travailler sur les perspectives ci-après :

- La détermination et la notification au Secrétariat de l'engagement officiel du Cameroun à mettre en œuvre l'EAR sur les comptes financiers et la date de ses premiers échanges
- L'élaboration des textes d'application des dispositions légales consacrant l'EAR afin de préciser les modalités de mise en œuvre pratique de cette norme
- La signature de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'EAR sur les comptes financiers
- La mise en place d'une application informatique pour recevoir les déclarations des renseignements des institutions financières déclarantes
- L'alignement de notre dispositif de confidentialité et de protection des données aux exigences de la norme.

Pour la bonne conduite de cette importante réforme, l'administration fiscale camerounaise entend continuer à bénéficier de l'assistance technique du Secrétariat. À cet égard, un plan de travail a d'ores et déjà été adopté et nous allons ensemble nous atteler à suivre scrupuleusement cette feuille de route qui nous mènera, nous l'espérons, au démarrage effectif de l'EAR dans un délai relativement court qui sera annoncé très bientôt.



**Roger Athanase
Meyong Abath**, Directeur
général, Direction
générale des impôts,
ministère des Finances,
Cameroun

ENCADRÉ 20. UKRAINE – La mise en œuvre de l'EAR

Pourquoi l'EAR est important pour l'Ukraine

L'Ukraine est membre du Forum mondial depuis 2013. Le ministère des Finances de l'Ukraine est un organisme public clé responsable de la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale, tandis que la fonction d'autorité compétente est exercée par l'administration fiscale centrale – le Service fiscal d'État de l'Ukraine (STS).



En août 2021, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en œuvre la NCD et de commencer les échanges en septembre 2023. En 2022, en raison de l'invasion à grande échelle de la Fédération de Russie et de l'introduction d'un régime de loi martiale en Ukraine, le ministère des finances a été contraint de suspendre le projet et de se concentrer sur les défis immédiats posés par l'agression militaire.

En 2022, le ministère des finances, en tant qu'organisme public responsable de la politique fiscale, a été confronté à plusieurs défis uniques : (i) l'agression militaire en cours a entraîné une détérioration de la situation économique dans le pays ; toute initiative législative augmentant la charge de conformité pour les entreprises déjà en difficulté pourrait immédiatement entraîner une réaction publique fortement négative ; (ii) les pénuries budgétaires ont nécessité une stratégie immédiate de mobilisation des recettes pour pouvoir répondre aux besoins croissants de dépenses du pays en plein conflit militaire ; (iii) en juin 2022, l'Ukraine s'est vu accorder le statut de pays candidat par l'Union européenne, ce qui a imposé à l'Ukraine des obligations, y compris dans le domaine de la fiscalité et de la coopération administrative, qui ont nécessité d'importantes ressources humaines.

Face à ces défis, il est important d'augmenter les recettes budgétaires en mettant en œuvre des mesures visant à élargir l'assiette fiscale sans augmenter les taux d'imposition, y compris en révélant les mécanismes d'évasion fiscale des contribuables. Par conséquent, le renforcement de la fonction ER est devenu une priorité absolue. Dans le contexte ukrainien, les informations de la NCD peuvent également jouer un rôle important dans le travail de renseignement lié à l'administration des règles nouvellement adoptées en matière d'imposition des sociétés étrangères contrôlées.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

...Encadré 20 suite.

Le processus législatif et ses défis

L'Ukraine a entamé le processus de mise en œuvre alors que la NCD était pleinement opérationnelle dans plus de 100 juridictions, ce qui nous a procuré certains avantages. Tout d'abord, nous avons pu nous appuyer sur les meilleures pratiques existantes dans les juridictions qui ont adopté le NCD dès le début, ainsi que sur la législation modèle élaborée par le Forum mondial sur la base de l'expérience la plus récente acquise au cours des examens par les pairs. Le ministère des finances n'a donc pas eu à élaborer les processus à partir de zéro. Le ministère des finances joue un rôle prépondérant dans le processus législatif, puisqu'il prépare les projets de loi primaire et adopte les actes de la législation secondaire. Le STS, en tant qu'autorité compétente pour l'EAR, est responsable de la collecte des déclarations NCD auprès des institutions financières déclarantes, de l'échange de renseignements avec les partenaires d'échange et de l'application de la législation NCD.

Nous avons sollicité à plusieurs reprises l'assistance et les conseils du Forum mondial tout au long du processus législatif. Cela incluait le soutien au cours des discussions parlementaires sur la loi primaire et sur des sujets spécifiques à la juridiction en même temps que l'élaboration des documents d'orientation (comme le traitement par la NCD des fonds d'investissement et des fonds de pension locaux). Le ministère des finances a organisé plusieurs événements éducatifs en ligne adaptés aux demandes des associations professionnelles locales. En juin 2023, nous avons coorganisé un événement éducatif de deux jours avec des experts du Secrétariat du Forum mondial. Tous ces efforts ont permis d'accroître la transparence globale du processus de mise en œuvre de la NCD et ont suscité des réactions positives de la part des entreprises ukrainiennes.

Nous avons sollicité à plusieurs reprises l'assistance et les conseils du Forum mondial tout au long du processus législatif.

Réformes de nos systèmes et processus internes

Depuis 2019, l'Ukraine a travaillé avec l'équipe de renforcement des capacités et de la sensibilisation (RCS) du Secrétariat dans le cadre d'un programme d'assistance technique visant à évaluer l'état de préparation du STS pour répondre aux exigences de confidentialité et de protection des données (CPD) pour l'EAR. En particulier, le niveau de maturité des dispositions de la GSI de la STS a été évalué par l'équipe RCS en 2021. Le STS a depuis travaillé à l'amélioration de son cadre de GSI afin de répondre aux recommandations de l'équipe RCS et d'être en meilleure position pour être autorisé à la réciprocité de l'EAR dans le cadre du processus d'évaluation CPD du Forum mondial. Ce travail comprenait la documentation de certains processus internes et la révision des politiques existantes dans le STS. En juillet 2023, l'équipe de RCS a procédé à une simulation d'évaluation de la STS, qui a démontré des progrès visibles et une augmentation du niveau de maturité de la GSI dans l'organisation et a aidé la STS à se préparer à l'évaluation. L'évaluation de la CPD a eu lieu en décembre 2023 et le rapport est attendu pour le début de l'année 2024.

En 2023, le STS a mis en place l'infrastructure informatique nécessaire pour pouvoir collecter, traiter et conserver en toute sécurité les informations relatives à l'EAR. La solution informatique a été développée par un fournisseur tiers à la demande du STS, et l'achat a été effectué avec le soutien du programme de soutien à la gestion des finances publiques de l'Union européenne pour l'Ukraine (EU4PFM).

Prochaines étapes et principaux enseignements

Au début de l'année 2024, le ministère des finances et le STS ont demandé l'assistance technique du Forum mondial pour l'élaboration d'une solide stratégie de conformité administrative à la NCD pour les années 2024 à 2028. La coopération avec le Forum mondial comprend également un soutien à la conception d'une stratégie concernant l'utilisation efficace des données de l'EAR, qui est prévue pour 2024.

La mise en œuvre réussie du projet EAR a nécessité une planification et une coordination continue du travail des différents organes de l'État. Ce projet est le premier pour lequel le ministère des finances a adopté un vaste programme de communication publique impliquant une communication directe avec un éventail de parties intéressées, des titulaires de comptes aux régulateurs des services financiers.

Le principal enseignement tiré est que la transparence et la rapidité de la communication avec toutes les parties prenantes sont le seul moyen d'adopter avec succès une législation dans un environnement difficile. Le ministère des finances est extrêmement reconnaissant aux experts du Forum mondial pour leur soutien continu, leur réactivité et pour avoir aidé l'Ukraine à adopter les meilleures pratiques en matière de transparence.

Source : fourni par le ministère des Finances, Ukraine.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

Un soutien complet a été apporté dans les domaines suivants (voir figure 13) :

- la signature et l'activation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (NCD-AMAC)
- l'élaboration ou l'amélioration du cadre juridique national
- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie visant à assurer le respect par les institutions financières de leurs obligations en matière de NCD (voir ci-dessous)
- la définition, la mise en œuvre et l'amélioration d'un cadre GSI solide (voir ci-dessous)
- la conception du portail de l'EAR
- l'inscription au système de transmission commun (STC)
- l'utilisation des données de la NCD.

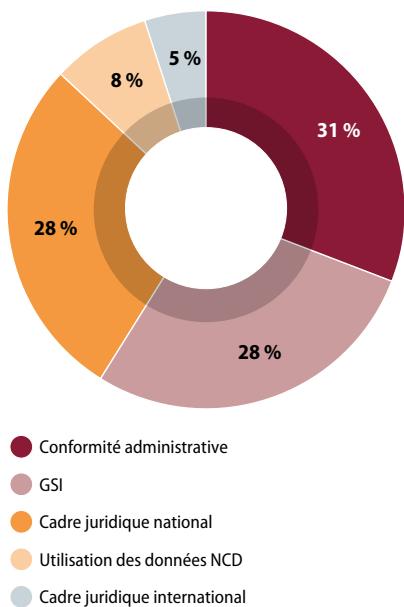
L'assistance technique de l'EAR est un domaine en croissance constante, car il nécessite un soutien à multiples facettes couvrant les différents sujets mentionnés ci-dessus et la demande est croissante. Aujourd'hui, le Secrétariat soutient de nombreuses juridictions qui ont déjà commencé à échanger des informations dans certains domaines spécifiques (par exemple, remédier aux lacunes juridiques ou réglementaires, définir et mettre en œuvre un cadre de conformité, utiliser les données de la NCD, préparer l'évaluation de la confidentialité post-échange). Il apporte également un soutien complet à 13 juridictions en développement qui se sont engagées à échanger des informations d'ici 2026. En outre, 11 autres juridictions en développement bénéficient d'un soutien avant leur engagement. Un grand nombre des 34 membres en développement restants pourraient mettre en œuvre l'EAR à l'avenir et auront probablement besoin du soutien du Secrétariat. Plusieurs des 45 juridictions qui ne se sont pas encore engagées à respecter une date précise disposent de ressources et de capacités moindres (cf. Figure 4).

Cette assistance a permis au Rwanda de signer la NCD-AMAC en vue de son premier échange. En outre, la Thaïlande a entamé ses premiers échanges automatiques réciproques. L'Arménie et la Mongolie se sont engagées à procéder à leurs premiers échanges d'ici 2025 et 2026 respectivement. En outre, le cadre juridique de l'EAR de 91 % des pays en développement évalués jusqu'à présent a été jugé « en place mais nécessitant des améliorations » ou « en place », trois pays en développement ayant reçu une évaluation positive ou ayant amélioré leur détermination précédente.

Projets pilotes sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Lancés pour la première fois en 2014, les projets pilotes de l'EAR sont coordonnés par le Secrétariat avec des juridictions développées partenaires afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre l'EAR. Alors que certains projets pilotes se sont terminés avec succès⁸, certains projets pilotes EAR en cours n'ont pas progressé comme prévu⁹. Les projets pilotes entre l'Allemagne et la Géorgie, et entre la Tunisie et la Suisse continuent de progresser.

Figure 13. Assistance fournie dans le cadre de l'EAR, par thème



Source : Secrétariat du Forum mondial

L'Arménie et la Mongolie se sont engagées à procéder à leurs premiers échanges d'ici 2025 et 2026 respectivement.

8. Trois projets pilotes (Colombie et Espagne ; Pakistan et Royaume-Uni ; Albanie et Italie) ont été menés à bien, la Colombie commençant les échanges dans le cadre de la norme EAR en 2017, le Pakistan en 2018 et l'Albanie en 2020.

9. Pour différentes raisons, les projets pilotes entre la France et le Maroc, le Royaume-Uni et l'Égypte, et l'Australie et les Philippines sont au point mort.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale



Formation sur l'échange de renseignements dans le cadre de l'Initiative Asie, 14-17 mars 2023, Nagpur, Inde.

Atelier conjoint du Forum mondial, du CREDAF et de l'AIST sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales, 10-12 juillet 2023, Noisy-le-Grand, France.





➲ Formation sur l'échange de renseignements dans le cadre l'initiative de Déclaration de Punta del Este, 20-24 novembre 2023, Montevideo, Uruguay.



➲ Lancement de l'étude de cas sur la Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et les flux financiers illégitimes au service de la mobilisation des ressources nationales en Afrique de l'Ouest, 29 novembre 2023, Lisbonne, Portugal.

➲ Le Secrétariat du Forum mondial soutient la Tunisie dans le renforcement de son cadre de confidentialité et de protection des données, 2-6 octobre 2023, Tunis, Tunisie.



➲ Le Secrétariat du Forum mondial assiste la Tanzanie dans la mise en œuvre de la norme d'ERD, 13-17 février 2023, Tanzanie.

➲ Le Secrétariat du Forum mondial aide la Bosnie-Herzégovine à se préparer à l'examen par les pairs sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande, 13-17 mars 2023, Bosnie-Herzégovine.



3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

Poursuite des travaux sur la conformité administrative

La mise en œuvre de la norme EAR exige des institutions financières qu'elles mettent en œuvre des procédures de diligence raisonnable et qu'elles souscrivent des déclarations. Pour s'assurer que ces exigences sont effectivement respectées, les juridictions doivent mettre en place un cadre de conformité.

En réaction aux résultats du processus d'examen par les pairs de l'EAR, qui a révélé que de nombreuses juridictions avaient du mal à concevoir et à mettre en œuvre un cadre de conformité efficace, un programme d'assistance technique spécifique a été mis en place en 2022. Sur la base d'un modèle de stratégie de conformité administrative¹⁰ qui a été fourni sur demande à 61 juridictions, le Secrétariat a mis en place un soutien bilatéral pour aider les juridictions intéressées à développer, améliorer et mettre en œuvre leur propre stratégie de conformité administrative.

Depuis 2022, 30 programmes ont été lancés, qui s'articulent autour de trois phases principales :

- réunion de lancement avec la participation des décideurs et des parties prenantes concernés afin de présenter les exigences de la norme EAR, de décortiquer le modèle et d'entamer la phase de pré-rédaction par la définition de l'approche générale
- des cycles de rédaction et de révision entre l'équipe d'assistance technique et la juridiction assistée afin d'adapter la stratégie aux circonstances spécifiques de la juridiction (par exemple, le nombre et la nature du secteur financier, les ressources disponibles, l'identification des parties prenantes concernées et la répartition des responsabilités)
- un rapport de clôture suivi d'une réunion finale lorsque la stratégie est finalisée afin d'insister sur l'étape suivante, à savoir la mise en œuvre des activités et des actions définies dans la stratégie.

Bien que ce programme soit toujours en cours dans la plupart des juridictions assistées, il a été achevé cette année dans sept d'entre elles (soit 23 %) (voir Encadré 21 et Encadré 22).

Afin de soutenir davantage les juridictions mettant en œuvre l'EAR dans leurs efforts pour assurer la conformité, le Secrétariat a continué à développer des outils et à organiser des événements de partage

10. Le modèle de stratégie de conformité administrative a été élaboré grâce au soutien financier du Royaume-Uni et d'autres partenaires de développement (Union européenne, France, Allemagne, Japon, Pays-Bas, Norvège et Suisse).

ENCADRÉ 21. DOMINIQUE – Vers une stratégie de conformité administrative efficace

La Dominique a commencé ses premiers échanges dans le cadre de la norme EAR en 2018. Comme toutes les autres juridictions engagées, la mise en œuvre de cette norme par la Dominique fait l'objet d'un examen par les pairs. L'une des difficultés rencontrées par de nombreuses juridictions engagées a été l'élaboration d'une stratégie visant à garantir le respect par les institutions financières déclarantes de leurs obligations en matière de diligence raisonnable et de déclaration, ainsi que sa mise en œuvre effective dans la pratique.



Quelles mesures la Dominique a-t-elle prises pour mettre en place un cadre administratif global de mise en conformité afin de garantir la mise en œuvre effective de la norme EAR ? Quel soutien la Dominique a-t-elle reçu du Secrétariat et comment ce soutien a-t-il contribué à combler les lacunes identifiées ?

À l'issue de la première série d'examens de l'EAR, la Dominique a été jugée non conforme pour la mise en œuvre effective de la norme dans la pratique, car elle n'avait pas mis en place de stratégie de conformité administrative conforme aux exigences de la norme. À la suite de la recommandation, la Dominique a progressé dans l'élaboration de la stratégie ; toutefois, elle a éprouvé des difficultés sur certains aspects en raison du manque de pratique et d'expérience sur cet aspect spécifique.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

Dans ce contexte, la Dominique a reçu le modèle de stratégie de conformité administrative élaboré par le Secrétariat et a demandé un soutien technique bilatéral pour adapter le modèle de stratégie au contexte et aux besoins spécifiques de la Dominique. Des discussions entre la Dominique et le Secrétariat ont eu lieu à plusieurs reprises, ce qui a grandement aidé la Dominique à développer sa propre stratégie de conformité administrative.

Quelles sont les prochaines étapes de la mise en œuvre effective de la stratégie de conformité administrative et de la norme EAR en Dominique ?

La Dominique est en train de mettre en pratique les activités décrites dans la stratégie de conformité administrative, notamment en procédant à des évaluations des risques et en menant des activités globales de conformité et d'application pour vérifier que les institutions financières déclarantes respectent leurs obligations en matière de diligence raisonnable, de déclaration et de conservation des documents. La Dominique espère également continuer à bénéficier de l'assistance technique du Secrétariat, en particulier sur des aspects clés, tels que la manière de mener des audits NCD dans la pratique.

Grâce à toutes ces actions, la Dominique espère améliorer encore la mise en œuvre de la norme EAR, ainsi que sa notation lors de la prochaine série d'évaluations par les pairs, qui sera publiée en 2025.

Source : fourni par le Bureau des revenus domestiques – Inland Revenue Department (IRD), Dominique

ENCADRÉ 22. GHANA – Vers une stratégie de conformité administrative efficace



Le Ghana a commencé ses premiers échanges dans le cadre de la norme EAR en 2019. Comme toutes les autres juridictions engagées, la mise en œuvre de cette norme par le Ghana fait l'objet d'un examen par les pairs. L'une des difficultés rencontrées par de nombreuses juridictions engagées a été l'élaboration d'une stratégie visant à garantir le respect par les institutions financières déclarantes de leurs obligations en matière de diligence raisonnable et de déclaration, ainsi que sa mise en œuvre effective dans la pratique.

Quelles mesures le Ghana a-t-il prises pour établir un cadre administratif global de conformité afin d'assurer la mise en œuvre effective de la norme EAR ? Quel soutien le Ghana a-t-il reçu du Secrétariat du Forum mondial et comment ce soutien a-t-il contribué à combler les lacunes identifiées ?

À l'issue de la première série d'examens de l'EAR, le Ghana a été jugé « Non conforme » en ce qui concerne la mise en œuvre effective de la norme dans la pratique, conformément à la première exigence fondamentale (CR1) des termes de référence pour les examens par les pairs de l'EAR. Le Ghana a également été jugé « Partiellement conforme » en ce qui concerne l'EAR avec les juridictions partenaires de manière efficace et en temps opportun, comme l'exige la deuxième exigence fondamentale (CR2). La note globale attribuée au Ghana est donc « non conforme » en ce qui concerne l'efficacité dans la pratique.

Une évaluation des performances du Ghana au cours du premier cycle d'examens de l'EAR a mis en évidence la nécessité de développer une stratégie de conformité administrative pour une mise en œuvre efficace de la norme EAR. Grâce à un engagement plus poussé avec l'équipe d'assistance technique du Ghana au Forum mondial, le Ghana a compris que l'assistance technique du Secrétariat était disponible pour permettre au Ghana de développer un cadre complet de conformité administrative.

Dans le cadre d'un programme bilatéral d'assistance technique, le Ghana a reçu un modèle de stratégie de conformité administrative et des conseils au cours d'une série de réunions bilatérales. Cela a conduit le Ghana à élaborer un projet de stratégie de conformité administrative, adapté à la situation de l'administration fiscale ghanéenne (*Ghana Revenue Authority – GRA*). Ce projet a été discuté et affiné avec l'aide du Secrétariat avant d'être finalisé et adopté par la GRA pour guider la mise en œuvre effective de la norme EAR au Ghana.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

...Encadré 22 suite.

Quel a été l'impact des mesures prises par le Ghana sur son évaluation de l'efficacité de l'EAR dans la pratique (dans la perspective de la mise à jour 2023 du rapport d'examen par les pairs de l'EAR) ? Quelles sont les prochaines étapes de la mise en œuvre effective de la stratégie de conformité administrative et de la norme EAR au Ghana ?

En 2023, la mise en œuvre pratique de la norme EAR par le Ghana a été examinée. Grâce à l'élaboration, à l'adoption et au lancement de la mise en œuvre de la stratégie administrative de mise en conformité, les notes du Ghana sont passées à « Partiellement conforme » en ce qui concerne l'exigence CR1 et « En bonne voie » pour l'exigence CR2, avec une note globale de « Partiellement conforme ».

La stratégie de conformité administrative a aidé l'administration fiscale ghanéenne à définir des politiques et des procédures visant à garantir que les institutions financières déclarantes mettent correctement en œuvre les procédures de diligence raisonnable et commencent à faire les déclarations requises. Actuellement, les programmes de sensibilisation sont bien définis et poursuivis systématiquement pour assurer une amélioration continue en générant une prise de conscience et en encourageant le respect volontaire des obligations de la NCD.

Le Ghana a également renforcé ses activités dans les domaines suivants :

- la réalisation d'une évaluation des risques, afin de planifier et de programmer des activités de conformité éclairées
- le suivi des questions susceptibles de mettre en péril l'intégrité de la NCD
- la conduite des activités efficaces de mise en conformité et appliquer des mesures contraignantes le cas échéant
- la communication et la coopération efficaces et en temps utile avec les partenaires d'échange
- le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et la production de statistiques appropriées, afin d'améliorer la prise de décision en matière de gestion.

À l'avenir, l'engagement des parties prenantes sera activé afin d'améliorer leur compréhension, dans l'espérance de renforcer la mise en œuvre effective de la NDC dans la pratique.

Grâce à toutes ces actions, y compris la finalisation des contrôles approfondis, le Ghana devrait améliorer sa conformité avec la norme EAR.

Source : fourni par l'Autorité fiscale du Ghana.

d'expérience. En mai 2023, une méthodologie pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques en matière de conformité administrative, qui est complétée par des matrices de risques, a été présentée lors d'un événement auquel ont participé 181 délégués de 59 juridictions et a été mise à la disposition de ses membres sur demande. Elle a été demandée par 33 juridictions.

Le Secrétariat travaille actuellement à l'élaboration d'un programme de formation destiné à soutenir la mise en œuvre pratique des activités de conformité, ainsi qu'à la rédaction d'un manuel spécifique et de modèles utiles.

Approfondir l'assistance à la gestion de la sécurité de l'information

La mise en place et le maintien d'un cadre GSI conforme aux bonnes pratiques internationales sont essentiels pour qu'une autorité fiscale puisse gérer les risques, protéger les données et garantir une bonne confidentialité. Compte tenu de la sensibilité des données de la NCD, il s'agit depuis le début d'une attente légitime des juridictions mettant en œuvre et d'une exigence de la norme EAR.

La mise en place et le maintien d'un cadre GSI conforme aux bonnes pratiques internationales sont essentiels.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

La capacité du Secrétariat à soutenir les membres dans la mise en œuvre, l'amélioration ou le maintien d'un cadre GSI solide s'est étendue depuis le développement d'une composante d'assistance technique dédiée en 2019. Cette offre d'assistance technique a contribué à accroître l'engagement des pays en développement dans l'EAR. Elle s'est étendue et améliorée au fil du temps sur la base d'une méthodologie solide et du recrutement d'experts en matière de GSI, afin de mieux soutenir le nombre croissant de pays en développement qui explorent leur participation à l'EAR et/ou répondent aux exigences d'évaluation de la confidentialité du Forum mondial et du Cadre inclusif sur l'érosion de la base et le transfert de bénéfices (BEPS). En outre, ce travail garantit que les juridictions mettant en œuvre la norme peuvent satisfaire aux exigences en matière d'échanges réciproques, ce qui est fondamental pour que les pays en développement puissent bénéficier de l'EAR. Il s'agit désormais de l'épine dorsale de la stratégie EAR du Secrétariat, qui est en constante amélioration.

ENCADRÉ 23. Faciliter l'échange d'expériences sur la solution EAR entre les pays asiatiques

La mise en place d'une solution informatique pour l'EAR est un élément essentiel pour la mise en œuvre de cette norme. Les membres du Forum mondial ont adopté différentes approches dans ce domaine : certains ont développé des systèmes sur mesure basés sur leurs propres spécifications, en utilisant des développeurs internes ou externes, tandis que d'autres ont décidé d'acheter des solutions prêtées à l'emploi auprès des fournisseurs existants qui ont déjà l'expérience de la fourniture de telles solutions à de multiples juridictions.

En juin 2023, un atelier de partage d'expérience multi-pays a été organisé au profit de l'Arménie, de la Mongolie et de l'Ouzbékistan, qui mettaient en œuvre ou envisageaient de mettre en œuvre l'EAR. Organisé avec le soutien de ADB, l'atelier visait à aider ces pays à comprendre les avantages et les défis de la mise en œuvre d'une solution EAR. Conçu comme un événement en visioconférence interactif par le Secrétariat, quatre pays ont présenté l'approche qu'ils ont suivie dans la mise en œuvre de leur solution EAR. Deux pays (l'Albanie et le Japon) ont présenté leur logiciel sur mesure, tandis que les deux autres pays (les Maldives et le Pakistan) ont présenté leur expérience de l'utilisation d'une solution prêtée à l'emploi. Le Secrétariat a également présenté son document d'orientation pour la conception et le développement d'une solution pour l'EAR, fournissant une vue d'ensemble des principales caractéristiques ainsi que des considérations à prendre en compte lors de la prise de décision entre une solution prêtée à l'emploi et une solution sur mesure.

Cet événement de partage d'expérience a offert aux participants l'opportunité de décrire les défis qu'ils ont rencontrés ou qu'ils rencontrent dans les différentes étapes menant à la mise en œuvre de leur solution EAR. Les participants ont également discuté des éléments clés à prendre en compte, tels que les coûts directs et indirects et le calendrier de mise en œuvre de la solution, ainsi que ses caractéristiques et exigences, y compris en termes de confidentialité et de protection des données. Les expériences partagées et les conseils fournis ont été jugés particulièrement pertinents et utiles pour informer la décision de l'Arménie, de la Mongolie et de l'Ouzbékistan concernant la définition de leur approche respective pour la mise en œuvre de leur solution EAR.

Source : Secrétariat du Forum mondial

Le soutien du Secrétariat aux pays en développement est basé sur une approche hybride, qui s'appuie sur le développement d'une série d'outils, d'orientations et de cours d'apprentissage en ligne. Les juridictions aidées bénéficient de :

- un soutien continu de la part du Secrétariat, assuré à distance par une série de réunions en visioconférence et d'activités sur le terrain pour faire avancer les travaux techniques jusqu'au point où une assistance sur place est nécessaire.
- un soutien sur place pour vérifier le diagnostic établi, évaluer l'adéquation des solutions mises en œuvre, traiter les questions en suspens et préparer le processus d'examen par les pairs (voir Encadré 26)
- organiser des événements pour partager l'expérience entre les juridictions.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

Vingt-six juridictions bénéficient actuellement de l'assistance en matière de GSI. Cette assistance couvre la préparation aux évaluations préalables ou postérieures aux échanges et les améliorations du cadre de GSI. En 2023, trois membres en développement ont passé avec réussite leur évaluation préalable à l'échange, tandis que six autres ont réussi leur évaluation postérieure à l'échange (voir Encadré 27 – et Encadré 25).

ENCADRÉ 24. GÉORGIE – Efforts conjoints pour développer et mettre en œuvre le cadre de l'EAR

La Géorgie s'est engagée à commencer ses premiers échanges automatiques sur les comptes financiers en 2024. Elle a bénéficié d'un projet pilote avec l'Allemagne et le Secrétariat visant à soutenir la mise en œuvre de la norme EAR par la Géorgie.



Quelle est votre évaluation de l'assistance technique reçue ?

Le projet pilote sur la mise en œuvre de la NCD en Géorgie a été lancé en 2018 avec le soutien du Ministère fédéral allemand des finances et de l'Agence allemande pour la coopération internationale (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – GIZ*) en coopération avec le Secrétariat. Le projet comportait deux phases principales. La première visait à sensibiliser nos collègues du service des recettes du ministère des finances de Géorgie (GRS), d'autres agences gouvernementales concernées, mais aussi l'industrie financière. Une fois cette phase achevée, et avec l'aide des partenaires du projet pilote, des activités ont été menées pour aider le GRS à déterminer le moment opportun pour s'engager dans un premier échange.

Tout au long de cette première phase, les experts de l'Allemagne et du Secrétariat ont formé des dizaines de fonctionnaires géorgiens et ont organisé plusieurs débats publics auxquels ont participé des centaines d'experts de l'industrie financière géorgienne. En outre, le projet a aidé la GRS à lancer son tout premier travail politique pour mettre en œuvre le cadre de GSI et structurer ce qui, je dirais, est l'une des pierres angulaires de toute administration fiscale moderne.

Une partie essentielle de cette première phase était la finalisation des législations primaire et secondaire. Avant de soumettre la loi primaire au Parlement, la Géorgie a pu compter sur l'aide des partenaires qui ont examiné nos projets à la lumière de la norme.

La deuxième phase du projet pilote a été lancée après que le ministre des Finances a exprimé l'engagement de la Géorgie à mettre en œuvre la norme EAR. Cette étape a impliqué la consultation de divers acteurs ainsi que l'adoption de la législation, y compris un décret ministériel. Nous avons créé un groupe de travail pour inclure d'autres agences gouvernementales, telles que la Banque nationale et l'administration du Parlement. Parallèlement, le groupe a organisé des événements et des consultations en ligne pour le secteur financier géorgien.

Le cadre GSI de la NCD a également été finalisé, approuvé et mis en œuvre avec succès dans le cadre de la deuxième phase du projet. En conséquence, le GRS a été en mesure d'initier sa demande d'évaluation de la confidentialité avant échange et la visite sur place a eu lieu en juillet 2023.

Nous sommes donc reconnaissants aux experts qui ont travaillé avec nous, car ils ont fourni à notre équipe suffisamment de connaissances et de confiance en soi pour mener à bien cet énorme travail. Le GRS entend poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat en vue d'une utilisation efficace des données de la NCD, d'une stratégie de conformité des institutions financières et de la mise en œuvre des nouvelles améliorations de la NCD 2.0.

Les experts de l'Allemagne et du Secrétariat ont formé des dizaines de fonctionnaires géorgiens et ont organisé plusieurs débats publics auxquels ont participé des centaines d'experts de l'industrie financière géorgienne.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

La mise en œuvre d'une solution technique pour l'EAR est également un élément essentiel. Quelles ont été les étapes entreprises par la Géorgie pour définir son approche de la solution EAR et les mettre en œuvre pour réussir les premiers échanges en 2024 ? Dans quelle mesure le soutien apporté par l'Allemagne et le Secrétariat a-t-il été utile ?

Une autre étape importante de la mise en œuvre de la NCD a été de décider comment la Géorgie allait mettre en œuvre le portail de l'EAR. En général, le GRS développe et maintient ses services et ses portails de manière indépendante. Cependant, le groupe de pilotage sur la mise en œuvre de la NCD qui a également été établi au sein du GRS hésitait sur la solution la plus adéquate, y compris la solution prête à l'emploi. Finalement, compte tenu de l'expertise technique existante de notre service informatique interne, de l'évaluation du rapport coût/prix et des aspects liés à la maintenance future, nous avons décidé d'opter pour une solution développée par nos soins.

Cependant, afin d'atteindre la phase de développement du portail de l'EAR, nous avons d'abord dû traduire les exigences commerciales en une spécification technique afin que le département informatique soit en mesure de le développer. En coopération avec l'Allemagne et les experts du Secrétariat, nous avons travaillé sur ce que seraient les exigences fonctionnelles et les exigences non fonctionnelles (sécurité), et avec le soutien de la GIZ, nous avons lancé un appel d'offres public et envoyé un appel à l'ER pour les experts qui prépareraient les spécifications techniques. Une société informatique privée a été sélectionnée et, en l'espace de quelques semaines, le document de spécification technique a été élaboré.

Ce document fourni par la société sélectionnée s'est avéré déterminant pour l'orientation de notre mise en œuvre de la NCD. Il a non seulement défini des exigences techniques spécifiques, mais a également fourni une feuille de route détaillée, offrant des informations précieuses sur les subtilités du projet. Cette clarté a servi de base solide à notre équipe de développement, favorisant une approche plus ciblée et plus efficace. L'exhaustivité du document a facilité une collaboration transparente entre les membres de l'équipe, garantissant une compréhension commune des objectifs du projet et minimisant les ambiguïtés potentielles. Dans l'ensemble, il a joué un rôle crucial dans l'accélération des étapes initiales du développement et a préparé le terrain pour un processus de mise en œuvre réussi.

À l'heure où je vous parle, l'équipe du GRS a finalisé le développement et teste activement le portail avec les institutions financières. Notre équipe informatique travaille également à la connexion avec le CTS et à l'obtention d'un accès complet à l'environnement afin de l'incorporer à notre portail EAR.

Tout au long du processus de mise en œuvre, il y a eu une coopération et une collaboration étroites avec les experts du Forum mondial qui ont fourni des clarifications pertinentes et nécessaires chaque fois que c'était nécessaire et qui ont aidé notre groupe de travail à répondre aux questions de l'industrie financière concernant l'interprétation de la norme. Dans l'ensemble, ce processus a été très coopératif et constructif, et le rôle du projet pilote a été très important dans l'obtention de ces résultats.

Quels sont les principaux enseignements que vous avez tirés de cette expérience, et la Géorgie serait-elle disposée à en faire profiter d'autres pays en développement ?

Dans l'ensemble, le projet pilote EAR a été l'un des projets les plus réussis mis en œuvre dans le cadre du GRS, compte tenu également du grand nombre de partenaires impliqués. L'expérience de nos partenaires s'est avérée cruciale pour mettre en œuvre le projet de manière structurée, tout comme le dévouement et le professionnalisme de l'équipe de la Géorgie. C'est pourquoi je peux affirmer avec confiance que huit mois avant notre premier échange, la Géorgie a mis en œuvre avec succès la NCD. En ce qui concerne les prochaines étapes, nous travaillons maintenant à activer les relations bilatérales pour échanger les informations en septembre 2024 avec tous les partenaires appropriés intéressés et pour développer les orientations internes sur la NCD.

Bien entendu, le processus de collaboration sur cette question cruciale nous a permis d'acquérir une expérience et des connaissances inestimables qui sont désormais institutionnalisées au sein de notre administration. Si nous continuons à avoir besoin du soutien de nos partenaires pour les prochaines étapes, nous sommes également désireux de partager notre expérience avec d'autres juridictions.



Levan Kakava,
Chef du service des
recettes, ministère des
Finances, Géorgie.

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

ENCADRÉ 25. MOLDAVIE – Renforcer les connaissances sur l'EAR grâce à l'aide sur place

La Moldavie est membre du Forum mondial depuis 2016 et bénéficie d'un Programme d'accompagnement complet. Au cours de la période 2020-2023, la Moldavie a bénéficié d'une assistance technique sur mesure pour la mise en œuvre de la norme EAR, y compris dans le domaine de la gestion de la sécurité de l'information. Dans ce contexte, la Moldavie s'est engagée en 2021 à commencer ses premiers échanges automatiques de comptes financiers à une date précise.



Quels ont été les principaux avantages pour la Moldavie de l'assistance technique fournie par le Secrétariat ?

La Moldavie s'étant engagée à mettre en œuvre la norme internationale d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, des objectifs clairs ont été définis et des efforts conjoints ont été déployés par le Service fiscal de l'État (STS), en tant qu'institution chargée de la mise en œuvre, et par le Secrétariat. Le premier échange devrait avoir lieu en septembre 2024.

Tout au long de la période de préparation, qui a duré de 2020 à 2023, le Secrétariat a constamment fourni un soutien fiable pour mettre en place la norme EAR en Moldavie. Le soutien technique fourni au STS a été continu, aidant à comprendre les exigences de la NCD et guidant les tâches de mise en œuvre.

En outre, des réunions conjointes en visioconférence ont été organisées pour clarifier les aspects techniques, méthodologiques et juridiques. En particulier, nous avons apprécié le soutien du Secrétariat dans le développement du cadre juridique primaire et secondaire.

En septembre 2023, le Secrétariat a effectué une visite sur place en Moldavie, qui comprenait une simulation d'évaluation sur place pour la CPD. Cette activité a-t-elle été utile à la Moldavie sur la voie de l'initiation des échanges automatiques ?

L'évaluation sur place a été la pierre angulaire de l'assistance technique reçue du Secrétariat. Elle a favorisé l'engagement des experts du Secrétariat et du STS, en s'attaquant aux incertitudes entourant les exigences de la norme EAR et en affinant les protocoles de communication interne.

La simulation d'évaluation s'est révélée être un exercice pratique et utile. Elle a donné au STS l'occasion de présenter l'état actuel des choses et de répondre aux questions du Secrétariat. Les recommandations des experts en GSI ont été partagées au cours des discussions et documentées dans un rapport d'avancement sur la GSI. Ce rapport sert de feuille de route claire pour les domaines qui doivent être améliorés avant l'évaluation proprement dite. Surtout, il valide les efforts diligents de la Moldavie au cours de la phase de préparation et les réunions en présentiel ont favorisé l'engagement entre la Moldavie et le Secrétariat.

Le soutien apporté au STS permet de rationaliser les tâches que la Moldavie souhaite accomplir en 2024. Il contribue également à l'examen et à l'amélioration de la CPD, facilitant l'alignement du STS sur les normes les plus élevées et les exigences internationales en matière de coopération fiscale.

Quelle assistance supplémentaire la Moldavie souhaiterait-elle recevoir pour l'EAR ?

Actuellement, la Moldavie est en train de mettre en œuvre la norme EAR, notamment en mettant en place l'infrastructure nécessaire à la collecte et à l'échange des données ainsi que le cadre administratif nécessaire à sa mise en œuvre effective.



Tout au long du processus d'alignement sur la norme EAR, l'aide inestimable et l'expertise du Secrétariat sur l'utilisation efficace des données de la NCD constituent une base cruciale pour la mobilisation des recettes et la lutte contre l'évasion fiscale, afin de garantir l'intégrité du système fiscal en Moldavie.

Dans ce contexte, j'adresse mes sincères remerciements au Secrétariat pour son soutien indéfectible au STS, qui nous aide dans nos efforts pour répondre aux exigences internationales et mettre en œuvre la norme EAR de manière efficace.

Petru Rotaru,
Ministre des
Finances, Moldavie

3. Soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale

ENCADRÉ 26. TUNISIE – Approche de la gestion de la sécurité de l'information fondée sur un périmètre sécurisé

Depuis son engagement fin 2021 de débuter l'EAR, la Tunisie a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne et le soutien technique du Secrétariat et de la Suisse. L'assistance technique a porté sur plusieurs domaines essentiels tels que l'établissement du cadre juridique international et national pour ces échanges. Parmi ces domaines, la préparation de l'évaluation de la confidentialité et de la protection des données a été un axe stratégique majeur. En effet, cette évaluation est une exigence préalable pour la réception de données dans le cadre des échanges automatiques, tels que les rapports pays par pays et les informations sur les comptes financiers.



En 2023, le renforcement des capacités en matière de GSI s'est intensifié, avec de nombreuses réunions en visioconférence pour suivre la mise en œuvre des recommandations formulées en 2022 et une visite sur place en octobre 2023.

Cette visite sur place est une composante critique de l'accompagnement du Secrétariat dans la mise en place d'un cadre de GSI par la Tunisie en ligne avec les bonnes pratiques internationales. En effet, l'ensemble des parties prenantes tunisiennes ont participé durant cinq jours aux différentes réunions organisées confirmant ainsi non seulement leur intérêt à échanger et discuter de solutions concrètes pour continuer à améliorer la GSI dans un contexte technologique évolutif mais aussi l'engagement fort de leur hiérarchie dans ce domaine. Cette visite a également permis de conforter la Tunisie dans son choix d'adopter l'approche du « périmètre sécurisé » qui répond à ses besoins en lui permettant de concentrer dans un premier temps ses efforts sur les mesures de sécurité concernant les processus, les personnes, les locaux, les systèmes et les services exposés à l'échange automatique. Grâce à cette approche, la Tunisie devrait être rapidement prête à passer son évaluation en matière de confidentialité et de protection des données tout en continuant à améliorer la sécurité globale de l'information au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI) dans son intégralité.

Concrètement, la visite sur place a permis d'aider la Tunisie à parfaire son périmètre sécurisé sur la base du cycle de vie et de l'utilisation envisagée des données qui seront reçues dans le cadre de l'EAR. Les participants ont pu échanger sur les exigences techniques, physiques et organisationnelles pour assurer la sécurité de l'information au sein de ce périmètre mais également en cas de transfert de certaines informations à des utilisateurs se situant en dehors de ce périmètre. En outre, un atelier a également été organisé sur les méthodes d'analyse-risque sur la base des outils développés par le Secrétariat, ce qui a permis aux participants de considérer des pistes de renforcement de leur approche actuelle. En plus, des commentaires ciblés ont été fournis afin d'optimiser la documentation liée à la sécurité de l'information existante et des outils du Secrétariat tels que le modèle de politique de sécurité de l'information et la politique de classification ont été fournis à titre d'inspiration. Enfin, les équipes tunisiennes ont confirmé l'utilité des outils mis à leur disposition par le Secrétariat (modèles de politique, modèle de registre de risque, etc.) et ont apprécié la traduction en arabe de la boîte à outil pour la mise en œuvre de la norme sur l'EAR.

Finalement, cette visite sur place aura permis de donner à la DGI une vision claire de la maturité de sa GSI, de déterminer ses forces mais aussi les points pouvant être encore améliorés, et de définir les dernières étapes à réaliser avant l'évaluation. À cet égard, des réunions régulières en visioconférence sont prévues pour accompagner les équipes tunisiennes et répondre à leurs interrogations techniques d'ici le lancement de l'évaluation.

Source : fourni par la Direction Générale des Impôts, ministère des Finances, Tunisie

“ *Le renforcement de la gestion de la sécurité de l'information est une préoccupation constante pour la DGI et ses partenaires nationaux. À travers le programme d'assistance technique du Secrétariat du Forum mondial et le soutien financier de l'Union européenne, les équipes de la DGI ont déjà accompli des progrès significatifs en vue d'une évaluation rapide de son cadre en matière de confidentialité et de protection des données. La visite sur place a été une réelle opportunité pour nous conforter dans nos choix et améliorer encore notre approche. Elle nous permet d'aborder plus sereinement notre évaluation qui nous permettra de recevoir automatiquement les informations de nos partenaires étrangers afin de renforcer notre lutte contre l'évasion et la fraude fiscales internationales.* **”**

Fatiha Gharbi, Directrice générale des impôts, ministère des Finances, Tunisie



4 | Renforcer les capacités inclusives et durables

Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial a été lancé en 2011 et s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie en réponse aux changements significatifs et aux nouveaux défis dans le paysage mondial de la transparence fiscale. Afin de répondre aux besoins multiples des membres du Forum mondial et d'aborder différents aspects des normes, le Secrétariat poursuit une approche hybride qui trouve un point d'équilibre entre des activités sur mesure conçues pour les besoins spécifiques d'une région ou d'un pays et des activités visant à répondre à des besoins plus larges identifiés dans l'ensemble des pays membres.

En outre, le Secrétariat a investi ces dernières années dans de nouveaux programmes novateurs visant à développer des capacités durables et inclusives dans les juridictions bénéficiant d'une assistance, notamment le Programme de Former le Formateur et le programme *Women Leaders in Tax Transparency*. L'objectif de ces programmes est de veiller à ce que les juridictions s'approprient davantage les connaissances et les compétences afin de renforcer la coopération et la participation aux travaux sur la transparence fiscale.



La contribution aux efforts visant à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes a également été un élément clé du programme de renforcement des capacités. Au-delà du programme *Women Leaders in Tax Transparency*, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour améliorer la participation des femmes aux activités de renforcement des capacités et pour garantir un accès plus large aux événements de formation et aux outils de développement des connaissances pour les fonctionnaires des membres du Forum mondial.

ÉVÉNEMENTS DE FORMATION

Le programme de formation du Secrétariat est pleinement intégré dans sa stratégie globale de renforcement des capacités : il facilite le travail d'assistance technique et renforce l'impact de la mise en œuvre des normes sur le terrain. Le Secrétariat s'est efforcé de maintenir un équilibre entre l'ampleur et la profondeur des événements de grande envergure, généralement sous forme de visioconférence afin d'atteindre un plus grand nombre de participants, de développer les connaissances de base et de sensibiliser. Mais aussi à travers des événements plus modestes, la plupart en présentiel, visant à développer l'expertise technique dans des domaines complexes. Le programme de formation couvre plusieurs domaines clés de la transparence fiscale, tels que :

- des ateliers pour soutenir la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale, tant pour l'EAR que pour l'ERD
- les séminaires du « dernier kilomètre » visant à former les fonctionnaires de l'ER et les vérificateurs fiscaux à l'identification des cas potentiels d'ER et à la rédaction d'une demande d'ER répondant à la norme de pertinence vraisemblable
- des formations sur la confidentialité et la protection des données (y compris la GSI) pour soutenir la mise en œuvre de l'EAR et de la norme de déclaration pays par pays
- des séminaires sur l'assistance transfrontalière au recouvrement de l'impôt (ATR) (voir Encadré 28).

En 2023, 5 113 fonctionnaires de 174 juridictions, dont 13 pays tiers, ont été formés sur divers sujets liés à la transparence fiscale et à la coopération administrative (cf. tableau 4) dans le cadre de 42 événements, notamment

- 25 événements à distance, 1 événement hybride et 16 événements sur place
- 24 événements régionaux et 18 événements nationaux.

Tableau 4. Nombre de formations et de participants par thème

Sujet	Nombre de formations	Nombre de participants
EAR	13	2 371
Confidentialité, protection des données et GSI	8	1 338
ERD /EAR	7	410
ERD (y compris bénéficiaire effectif)	8	394
Séminaire « dernier kilomètre »	4	500
ATR	2	100
Total	42	5 113



ENCADRÉ 27. Efforts conjoints pour renforcer les capacités en matière d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales

L'ATR figure en bonne place dans l'agenda de l'Initiative Afrique, en complément de l'ER, afin d'assurer une collecte efficace des impôts dus. En 2023, deux événements ont souligné l'engagement à renforcer l'ATR, un aspect essentiel de la lutte contre l'évasion fiscale et de la sauvegarde des ressources nationales.

Le premier de ces événements, fruit d'une collaboration entre le Forum mondial et l'ATAF, a été accueilli par l'Autorité fiscale ougandaise du 27 au 29 mars 2023 à Kampala, en Ouganda. Cet atelier sur l'ATR en Afrique a rassemblé 61 fonctionnaires des impôts de 19 pays africains, avec pour objectif d'aider les pays africains à construire leurs cadres pour mettre en œuvre et bénéficier de cette forme de coopération fiscale internationale.

Axé sur les aspects pratiques de l'assistance transfrontalière, l'atelier a présenté le concept d'ATR en tant qu'outil d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Les participants se sont penchés sur les cadres juridiques et opérationnels nécessaires à un engagement efficace dans l'ATR, avec des discussions enrichies par les expériences de trois pays africains (Sénégal, Afrique du Sud, Ouganda) qui utilisent déjà cette forme d'assistance administrative et de la Belgique. L'atelier a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un cadre juridique national et international approprié facilitant l'ATR et des systèmes solides au sein des administrations fiscales pour une ATR efficace, renforçant ainsi la sensibilisation et permettant l'apprentissage entre pairs parmi les autorités fiscales africaines.

Le deuxième événement qui s'est tenu du 10 au 12 juillet 2023 à Noisy-le-Grand, en France, était organisé par le Forum mondial, le CREDAF et l'Association Internationale des Services du Trésor, et accueilli par la Direction Générale des Finances Publiques de France. Cet atelier a réuni 46 représentants de 18 pays d'Europe et d'Afrique. Les discussions ont porté sur les cadres juridiques et les mécanismes d'échange de renseignements pour l'ATR, avec de précieuses contributions de la part de la Belgique, de la France, du Sénégal et de la Tunisie. Cet atelier a mis en évidence l'importance des efforts de collaboration pour faire face aux complexités de l'évasion fiscale internationale.

Ces ateliers ont non seulement mis en évidence l'engagement inébranlable du Forum mondial en faveur du renforcement des capacités, mais aussi l'importance des partenariats avec d'autres organisations internationales pour relever des défis fiscaux complexes, afin d'améliorer la mobilisation des ressources nationales.

Atelier conjoint
du Forum mondial,
CREDAF et de l'AIST
sur l'assistance
transfrontalière au
recouvrement des
créances fiscales,
10-12 juillet 2023,
Noisy-le-Grand,
France.

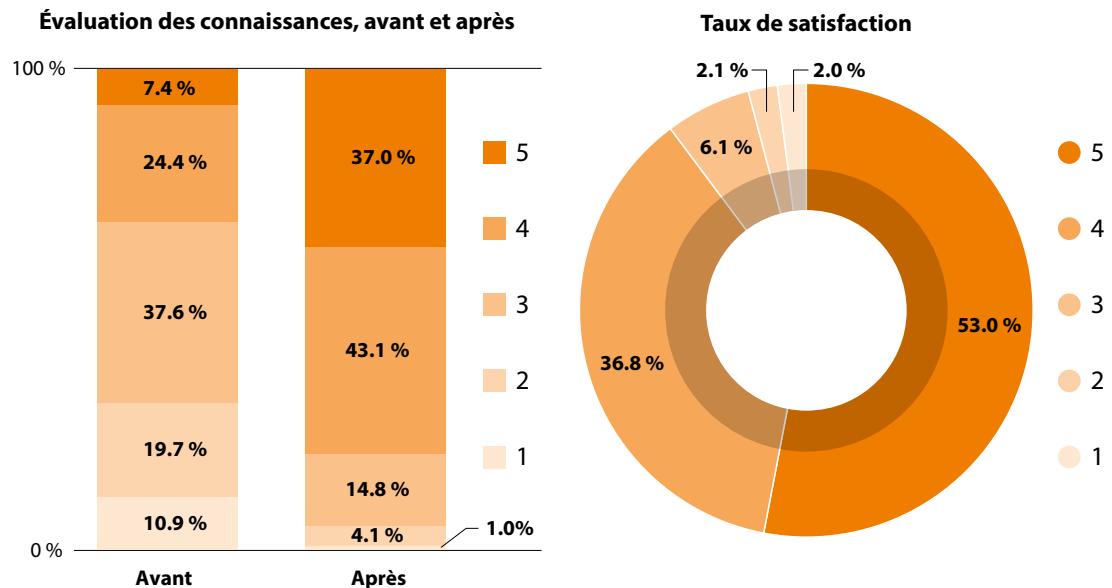
Source : Secrétariat
du Forum mondial

Tout en continuant à proposer ses formations classiques, le Secrétariat a intensifié son offre sur l'EAR et la confidentialité et la protection des données pour accompagner les juridictions mettant en œuvre la norme et favoriser la participation d'autres membres en développement à l'EAR. Ces formations représentaient 50 % de l'offre de formation en 2023 et plus de 72 % des participants, ce qui démontre un niveau d'intérêt élevé pour ces domaines.

Le Secrétariat a également organisé deux formations sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement fiscal dans le cadre de l'Initiative Afrique.

La satisfaction des participants, exprimée sous forme d'évaluations par le biais d'enquêtes distribuées après les événements, reste positive. Pour 2023, les activités de formation du Secrétariat ont été notées 4.4 sur 5 par les participants (voir tableau 5). En outre, le niveau de connaissance avant et après les formations est suivi et analysé. Les participants ont exprimé une amélioration de leur niveau de connaissance, avec plus de 82 % des participants qui ont attribué une note élevée aux connaissances après le cours, par rapport à environ 34 % avant la formation (voir Figure 14).

Figure 14. Développement des connaissances et niveau de satisfaction



Source : Secrétariat du Forum mondial

Pour 2023, les activités de formation du Secrétariat ont été notées 4.4 sur 5 par les participants.

Tableau 5. Indicateurs de développement des connaissances et de satisfaction

Évaluation des connaissances avant et après la formation	Évaluation moyenne des connaissances (échelle de 5) (1 : pas familier, 3 : moyen, 5 : avancé)
Avant la formation	2.9
Après la formation	4.1
Taux de satisfaction – Modèles d'affirmations	Note moyenne d'accord avec les affirmations (échelle de 5) (1 : Pas du tout d'accord, 3 : Neutre, 5 : Tout à fait d'accord)
Le contenu était bien organisé et facile à suivre	4.4
Le programme a atteint les objectifs fixés	4.4
Les formateurs ont présenté le contenu des cours de manière claire et efficace	4.5
Les formateurs étaient accessibles et répondaient bien aux questions	4.6
La participation et l'interaction ont été encouragées	4.5
Les supports de formation étaient clairs et couvraient correctement le contenu du programme	4.4
Les études de cas étaient bonnes et ont amélioré ma compréhension du sujet	4.3
Le temps alloué à la formation était suffisant	3.9
Les installations étaient adéquates et confortables	4.2
Je recommanderai ce programme à d'autres personnes	4.6
Moyenne	4.4

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

OUTILS DE CONNAISSANCE

Le Secrétariat continue d'investir dans le développement de cours d'apprentissage en ligne et de boîtes à outils pratiques en tant qu'instruments pour la mise en œuvre correcte des normes, le partage des connaissances avec les fonctionnaires des membres du Forum mondial et d'autres parties prenantes, et l'engagement efficace dans la transparence fiscale et la coopération administrative.

Les cours et les boîtes à outils ciblent les besoins plus larges identifiés dans plusieurs pays membres et ont généré des résultats fructueux au cours des dernières années, les outils de transparence fiscale ayant été utilisés pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources nationales.

Cours d'apprentissage en ligne

Le Secrétariat a développé des cours d'apprentissage en ligne destinés aux fonctionnaires des juridictions membres depuis 2019. Ces cours font partie intégrante de la stratégie de renforcement des capacités du Secrétariat. Ils sont disponibles sur la plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (KSP_{TA}) et sont gratuits pour les participants, ce qui élimine un obstacle à l'accès et offre une certaine souplesse dans le rythme auquel le cours peut être suivi. En outre, l'apprentissage en ligne est utilisé comme un outil préliminaire à l'assistance technique : les fonctionnaires concernés sont encouragés à suivre les cours avant les réunions techniques, afin d'avoir une bonne compréhension des concepts et des exigences qui s'y rapportent. Cela garantit une plus grande interactivité et une plus grande implication basées sur les connaissances acquises.

En 2023, deux cours d'apprentissage en ligne supplémentaires ont été proposés par le Secrétariat : un cours donnant une vue d'ensemble du système commun de transmission (SCT) utilisé pour échanger des informations entre les administrations fiscales, et un cours expliquant la documentation GSI. Le Secrétariat propose désormais neuf cours d'apprentissage en ligne (voir tableau 6). Cette année, 2 086 fonctionnaires les ont suivis, ce qui porte à 10 476 le nombre total de fonctionnaires formés depuis la création des modules d'apprentissage en ligne.

Tableau 6. Cours d'apprentissage en ligne du Forum mondial

Cours d'apprentissage en ligne	Date de lancement	Langues disponibles
Forum mondial : L'échange de renseignements comme outil de lutte contre l'évasion fiscale	2019	Anglais, français, espagnol
Bénéficiaire effectif	2020	Anglais, français, espagnol
Échange de renseignements sur demande	2020	Anglais, français, espagnol
Processus d'évaluation de la confidentialité et de protection des données	2021	Anglais, français, espagnol
Exigences en matière de confidentialité et de protection des données	2021	Anglais, français, espagnol
Échange automatique de renseignements	2022	Anglais, français, espagnol
Comprendre le cadre de gestion de la sécurité de l'information	2022	Anglais
Introduction au SCT	2023	Anglais, français et espagnol
Comprendre la documentation relative à la gestion de la sécurité de l'information	2023	Anglais, français, espagnol

Le Secrétariat développe actuellement des cours d'apprentissage en ligne supplémentaires qui seront bientôt mis à la disposition des membres. Les nouveaux cours d'apprentissage en ligne continueront à se concentrer sur la GSI, en reconnaissance de l'adoption croissante de la norme EAR par les membres du Forum mondial et de la nécessité d'améliorer ce domaine afin de garantir la confidentialité et la protection des données. Ils incluront :

Les cours et les boîtes à outils ciblent les besoins plus larges identifiés dans plusieurs pays membres et ont généré des résultats fructueux au cours des dernières années.

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

- une formation mixte à la gestion des risques GSI
- un cours sur la compréhension des activités efficaces de journalisation et de surveillance.

Webinaires

En 2023, quatre webinaires ont également été mis à disposition sur la plateforme KSP_{TA} pour soutenir la mise en œuvre efficace de la norme EAR, ainsi que les aspects GSI connexes. Ces webinaires visaient à présenter les outils développés par le Secrétariat ainsi que des sessions de partage d'expérience avec les juridictions mettant en œuvre la norme (voir le Tableau 7).

Tableau 7. Webinaires du Forum mondial 2023

Webinaire	Date	Langue	Description
Modèle de stratégie de conformité administrative à la NCD : coopération avec les partenaires d'échange	Février 2023	Anglais	Pour assurer le bon fonctionnement de l'EAR, les partenaires d'échange doivent coopérer. Des experts d'Allemagne, de Hong Kong (Chine) et du Luxembourg ont fait part de leur expérience en matière de coopération avec les partenaires d'échange de la NCD, notamment en ce qui concerne la gestion des notifications de la section 4. Le Secrétariat a également présenté un outil de suivi des notifications de la NCD et son glossaire.
Modèle de stratégie de conformité administrative à la NCD : Évaluation des risques de la NCD	Février 2023	Anglais	Après une brève présentation du modèle de stratégie de conformité administrative élaboré par le Secrétariat, des experts d'Indonésie, de Maurice et d'Espagne ont fait part de leur expérience en matière d'évaluation des risques liés à la NCD.
Modèle de stratégie de conformité administrative à la NCD (méthodologie et outils d'évaluation des risques)	Mai 2023	Anglais	Le Secrétariat a présenté une méthodologie pour la mise en œuvre de l'approche basée sur le risque pour la conformité administrative à la NCD et deux matrices de risque que les juridictions peuvent utiliser pour développer ou améliorer leur propre approche d'évaluation des risques.
Présentation des orientations relatives au périmètre sécurisé pour l'échange automatique de renseignements	Juin 2023	Anglais et français	Le Secrétariat a présenté ses orientations pour la mise en œuvre d'un périmètre sécurisé aux fins de l'EAR – une approche tactique de la confidentialité et de protection des données pour les pays en développement.
Journée de la gestion de la sécurité de l'information 2023	Octobre 2023	Anglais, français et espagnol	L'événement a porté sur la gouvernance de la sécurité de l'information, les risques et les menaces en matière de cybersécurité, la mise en place d'un périmètre sécurisé aux fins de l'EAR et le travail à distance sécurisé.

Boîtes à outils et autres outils

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, le Secrétariat a élaboré et participé à l'élaboration de différentes boîtes à outils et d'autres outils d'orientation. Ces outils visent à fournir des conseils pratiques sur la mise en œuvre des normes de transparence fiscale. Ils font partie de l'approche hybride du Secrétariat en complétant et en renforçant le travail d'assistance technique. Ces outils aident également les juridictions intéressées à mettre en œuvre et à bénéficier de toutes les formes de coopération administrative offertes par la MAAC.

En juillet 2023, la boîte à outils pour l'établissement d'une fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales a été lancée lors de la 13^{ème} réunion de l'Initiative Afrique. Elle souligne la pertinence de l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des créances fiscales et montre la relation entre cette forme de coopération et d'autres formes d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Elle fournit des détails pratiques sur la manière dont les juridictions peuvent

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

mettre en place une fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales, en s'appuyant sur des études de cas pour démontrer les éléments clés d'une telle fonction. Enfin, des modèles pouvant être utilisés pour les procédures sont annexés au document. La boîte à outils est disponible en anglais, en français et en espagnol.

Quatre boîtes à outils, publiées les années précédentes, sont désormais disponibles en arabe afin de faciliter la mise en œuvre des normes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En outre, deux outils et neuf orientations publiés précédemment sont désormais traduits en français et/ou en espagnol (voir le Tableau 10).

Le Secrétariat a également continué à développer d'autres outils et orientations qui sont mis à la disposition des juridictions membres sur demande¹. La plupart des outils développés en 2023 concernent la mise en œuvre de la norme EAR, y compris l'établissement d'un cadre de GSI solide. Ils complètent la Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information de 2020 et la Boîte à outils pour la mise en œuvre de la norme sur l'échange automatique de renseignements de 2021. Les outils suivants, disponibles en anglais, français et espagnol, ont été développés en 2023 :

- Méthodologie pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques en matière de conformité administrative – Matrice des risques, pour aider les juridictions dans leur stratégie visant à assurer la conformité des institutions financières avec leur obligation de diligence raisonnable et de déclaration en vertu de la norme EAR.
- Le guide sur la mise en œuvre d'un périmètre sécurisé aux fins de l'EAR qui comprend (i) des conseils sur la mise en place d'un périmètre sécurisé pour l'EAR et son cadre de GSI, (ii) les composants d'un périmètre sécurisé, (iii) le démarrage de l'EAR après sa mise en œuvre, (iv) des annexes techniques couvrant la documentation sur le champ d'application d'un périmètre, et (v) un exemple de mise en œuvre technique minimale d'un système informatique pour un périmètre sécurisé.

En outre, neuf orientations relatives à la GSI, publiées en anglais et en français en 2021 et 2022, ont été rendues disponibles en espagnol (voir le tableau 10).

En 2023, 120 membres du Forum mondial ont demandé au moins un des outils et orientations développés par le Secrétariat.

Enfin, le Secrétariat développe des outils supplémentaires qui devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2024 :

- Modèle de politique de gestion du changement
- Modèle de politique de gestion des incidents de sécurité de l'information et de procédure de signalisation des infractions
- Modèle de plan de campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information
- Orientations sur l'audit interne du cadre de GSI
- Conseils sur l'utilisation sécurisée des services en nuage.



1. <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/documents-disponibles-pour-les-autorites-fiscales-sur-demande.htm>

PROGRAMMES DE DEUXIÈME GÉNÉRATION : INCLUSIVITÉ ET DURABILITÉ

En complément des programmes de RCS proposés aux juridictions membres au cours de la dernière décennie, le Secrétariat a développé des programmes innovants de renforcement des capacités afin de s'assurer que des capacités durables et inclusives sont mises en place dans les juridictions assistées.

Pour atteindre ces objectifs, un nouveau format de renforcement des capacités a été mis au point, soutenu par un modèle de réseau visant à renforcer l'appropriation et l'engagement des pays en développement dans leur programme de renforcement des capacités, à développer les connaissances et les compétences, tout en promouvant l'inclusion, y compris l'égalité des sexes, et à soutenir l'appropriation effective des mécanismes de coopération administrative et leur utilisation à l'appui de leur stratégie de développement.

Élargir et approfondir le programme de formation des formateurs

Lancé en tant que projet pilote pour l'Afrique en 2021, le programme Former le Formateur avait pour but de fournir aux experts locaux des connaissances en matière d'ER afin qu'ils puissent les diffuser facilement, rapidement et durablement dans les administrations fiscales nationales. Au lieu de dispenser un nombre limité de formations dans les juridictions membres, en raison de contraintes de ressources, l'approche adoptée a consisté à développer une expertise locale en matière de formation. Cette approche crée une capacité durable au sein des administrations fiscales et une appropriation locale croissante des compétences techniques de l'ER.

Compte tenu du succès du projet pilote, le programme a été proposé à trois régions en 2022 (Afrique, Asie et Amérique latine), puis étendu en 2023 à l'Europe centrale et orientale et au Moyen-Orient (voir le Tableau 8 et encadré 29).

1^{re} réunion du réseau Former le Formateur, 5-6 décembre 2023, Paris, France.



4. Renforcer les capacités inclusives et durables

ENCADRÉ 28. MACÉDOINE DU NORD – Les bénéfices du programme Former le Formateur en Europe de l'Est

En tant que représentante de la Macédoine du Nord, vous avez participé à la première édition du Programme de formation des formateurs pour l'Europe centrale et orientale et le Moyen-Orient. Pourriez-vous nous faire part de votre expérience globale du Programme de formation des formateurs, en vous concentrant plus particulièrement sur la manière dont il a été structuré et sur le type de formation que vous avez reçue ?

Le Programme de formation des formateurs est un programme bien conçu qui nous a permis à nous, participants – maintenant formateurs, grâce à un engagement de neuf mois avec les facilitateurs du Secrétariat, d'apprendre en détail sur l'ER et la transparence fiscale et de partager les connaissances avec les collègues de notre administration fiscale.

Tout d'abord, le programme nous a permis d'enrichir notre compréhension des cadres actuels de l'assistance administrative transfrontalière en matière fiscale, en mettant particulièrement l'accent sur la norme ERD. Le programme a abordé de manière exhaustive le champ d'application de la collaboration administrative entre les autorités fiscales, les principes essentiels de la transparence et de l'ER, les divers mécanismes de l'ER et les attributs définissant la norme ERD. Il a également décrit le processus de composition d'une demande d'ER efficace, qui comprend la compréhension du principe de pertinence vraisemblable parmi d'autres considérations critiques. Ensuite, nous avons été formés à la préparation de présentations de qualité et à l'organisation de formations locales de qualité. Les formations étaient très engageantes et comprenaient des présentations, des discussions et des sondages interactifs.

Le programme s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Dans la phase de préparation, en tant que futurs formateurs, nous avons suivi des cours d'apprentissage en ligne et des sessions de formation afin d'améliorer, de systématiser et de mettre à jour nos connaissances sur l'ER.
- Dans la phase de développement, nous avons traduit et adapté le matériel de formation fourni par le Forum mondial à notre propre juridiction et nous avons identifié, préparé et fourni des exemples locaux qui ont été adaptés sous forme d'études de cas anonymes. Nous avons ensuite présenté le contenu du cours à l'équipe de formation afin d'améliorer nos compétences générales et d'être prêts pour la phase de déploiement.
- Dans la phase de déploiement, nous avons dispensé des formations locales, physiquement et à distance, jusqu'à la fin de l'année 2023 et nous avons assuré l'évaluation de nos formations locales.
- Au cours de la phase de stabilisation, nous avons fourni un retour d'information au secrétariat, identifié d'autres besoins de formation et participé au réseau de formateurs du Forum mondial.

Quels sont les éléments clés qui ont fait de votre participation à ce programme un succès, à la fois pour vous personnellement et pour l'administration fiscale de Macédoine du Nord ?

Ma participation a été très bénéfique pour mon développement personnel et professionnel et pour mon administration fiscale. Elle m'a permis de renforcer mes compétences en matière de communication et de présentation et d'acquérir la confiance nécessaire pour parler des questions liées à l'ER devant un large public. D'autre part, le programme m'a aidé à accroître mes connaissances sur l'ER et la transparence fiscale et m'a permis de partager ces connaissances avec d'autres fonctionnaires et inspecteurs des impôts de l'Office des recettes publiques de Macédoine du Nord (PRO). Il a permis de faire connaître l'importance et l'utilisation de l'ER et ses avantages pour l'administration fiscale, en particulier pour une évaluation et un recouvrement corrects des impôts. Il a amélioré leur connaissance des modes existants d'assistance administrative transfrontalière en matière fiscale, en particulier l'ERD, et a renforcé leur capacité à utiliser efficacement ces instruments dans leur travail quotidien.

Mais cela n'aurait pas été possible sans le soutien de la direction générale, depuis les premières étapes de ma désignation pour participer au programme jusqu'à la mise à disposition de salles de réunion et du soutien nécessaire pour organiser et dispenser cinq formations : quatre en présentiel et une en visioconférence. J'ai bénéficié d'un soutien important de la part de notre Académie fiscale lors de l'organisation des formations dans notre siège et dans deux bureaux régionaux de PRO, où 125 employés ont été formés.

Cette approche positive du programme m'a permis d'organiser des formations réussies qui ont motivé les collègues à utiliser l'ER de manière systématique. En même temps, l'ensemble du processus et des exigences de l'ER ont été



Ce programme a donné un coup d'accélérateur à l'utilisation plus fréquente de l'ER afin de lutter contre l'évasion fiscale et d'autres formes de FFI.

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

expliqués en détail, afin qu'ils puissent préparer des demandes d'ER de qualité, tout en soulignant l'importance d'une bonne coopération entre les administrations fiscales aux fins de l'ER.

Il leur a permis d'avoir une vision plus claire de l'ensemble du cycle, depuis l'évaluation de la nécessité d'initier une demande jusqu'au retour d'informations sur l'utilité des informations fournies par les partenaires d'ER.

Je pense donc que l'importance du sujet lui-même, ainsi qu'un grand dévouement au programme, ont été les principaux ingrédients clés qui ont fait de la participation de mon administration fiscale à ce programme un succès.

Pour l'avenir, quels sont vos attentes ou vos objectifs en ce qui concerne la poursuite de l'application de votre formation en Macédoine du Nord ?

Le retour d'information des participants a été très bon, pendant et après les événements, y compris par le biais des formulaires de retour d'information. Les employés du PRO ont manifesté un vif intérêt pour d'autres formations sur des sujets similaires à l'avenir, ce qui indique une demande claire pour d'autres activités de renforcement des capacités dans ce domaine. Le nombre de demandes d'échange de renseignements a considérablement augmenté après les formations par rapport aux années précédentes.

Comme les résultats ont été évidents en peu de temps, les formations à l'ER ont été intégrées dans le plan de formation annuel du PRO pour 2024 et seront organisées sur des sujets plus spécifiques. Des formations complémentaires sur l'ER seront proposées à tous les fonctionnaires fiscaux de carrière des bureaux locaux, régionaux et centraux, des fonctionnaires subalternes aux cadres supérieurs. Ces formations ont constitué un excellent point de départ pour une méthode d'apprentissage pratique, qui permet aux fonctionnaires des impôts d'acquérir des aptitudes, des connaissances et des compétences dans un contexte réel. Cela rend l'apprentissage plus agile, plus flexible et plus efficace.

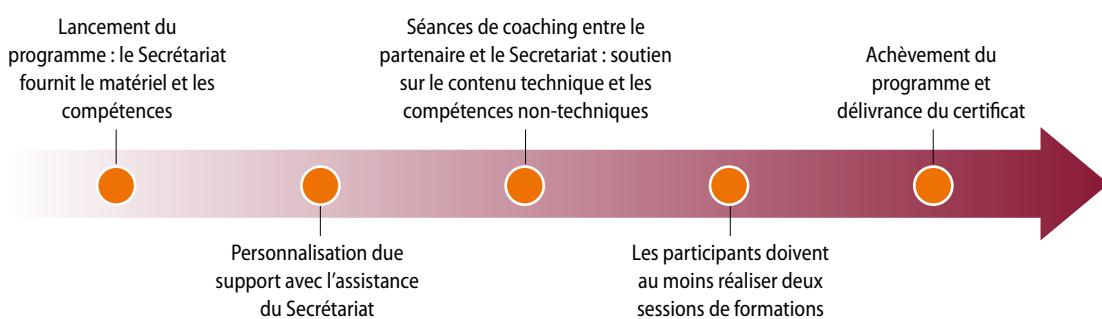
La formation à l'ER sera également intégrée dans la formation initiale des employés du PRO nouvellement recrutés dans le cadre du processus d'intégration. À mon avis, le Programme de formation des formateurs a contribué à renforcer la capacité de l'administration fiscale à utiliser efficacement les outils de l'ER dans son travail quotidien. En même temps, il contribue à développer les compétences et les méthodes de travail de tous nos employés, augmente la productivité sur le lieu de travail et garantit que de nombreux employés du PRO sont compétents dans les processus de l'ER. Ce programme a donné un coup d'accélérateur à l'utilisation plus fréquente de l'ER afin de lutter contre l'évasion fiscale et d'autres formes de FFI.



Ivana Doseva Dimovska,
Office des recettes publiques,
Macédoine du Nord

Le programme, d'une durée de neuf mois, est conçu pour garantir que des formations fréquentes et de qualité seront dispensées par des fonctionnaires compétents. Il s'agit d'un programme exigeant pour les participants qui doivent développer leurs connaissances en matière d'ER, leur matériel de formation et leurs compétences relationnelles afin d'être en mesure de dispenser au moins deux sessions de formation à la fin du programme. Le Secrétariat est présent à toutes les étapes du cursus, dispensant des formations, préparant et révisant le matériel, fournit des commentaires constructifs sur les sessions de formation simulées et participant à la première session de formation (cf. Figure 15). Seuls les participants qui ont assisté aux différentes phases du programme et qui ont dispensé les deux formations locales reçoivent un certificat. En 2023, huit participants n'ont pas pu poursuivre le programme pour les raisons suivantes :

Figure 15. Programme de Former le Formateur : un calendrier



4. Renforcer les capacités inclusives et durables

(i) ils ont réalisé que le programme était intensif et qu'ils ne pouvaient pas y participer de manière efficace, (ii) ils ont manqué le cours de base, et/ou (iii) ils ont été transférés dans un autre département.

En 2023, les 84 participants des 45 juridictions membres participant au Programme de formation des formateurs 2023 ont déjà organisé 82 formations locales pour 2 342 fonctionnaires de leurs administrations fiscales respectives (soit 47 % des formations proposées). En outre, les lauréats des éditions précédentes ont continué à organiser des sessions de formation pour 195 fonctionnaires en 2023. Globalement, au cours des trois dernières années, le programme a permis de développer un réseau de 186 formateurs locaux issus de 65 juridictions qui ont déjà formé 6 100 fonctionnaires à l'ER (voir l'expérience des pays dans l'Encadré 30).

Pour tirer parti de ce succès et continuer à soutenir les lauréats du programme, la première réunion en présentiel du réseau de formation des formateurs a eu lieu en décembre 2023. Cet événement a été l'occasion d'informer les lauréats des récents développements en matière de transparence fiscale, de discuter de l'évolution du programme et de favoriser la dynamique de coopération entre les juridictions et les régions afin de soutenir les efforts de renforcement des capacités et de partage d'expérience (voir Encadré 30).

ENCADRÉ 29. BURKINA FASO – Trois ans d'expériences dans le programme Former le Formateur et initiatives locales



Le Burkina Faso a adhéré au Forum mondial en 2012 et met en œuvre la norme d'échange de renseignements sur demande. Le pays a signé la MAAC en 2016 et elle est récemment entrée en vigueur le 1 avril 2023. La DGI du Burkina Faso a intégré le programme Former le Formateur du Forum mondial dès le lancement de la phase pilote en 2021 et a également participé au programme en 2023.

Qu'est-ce qui a motivé la DGI du Burkina Faso à inscrire des agents au programme Former le Formateur du Forum mondial ?

Avec la globalisation de l'économie due à la mobilité des capitaux et des actifs, la DGI du Burkina Faso a pris la mesure de la nécessité de renforcer ses moyens de contrôle des opérations internationales des contribuables, y compris les entreprises multinationales (EMN), en mettant un accent particulier sur l'échange de renseignements. Après la mise en place d'une fonction opérationnelle d'ER au sein de la DGI, le renforcement des capacités des agents du contrôle fiscal a été identifié comme l'autre défis à relever afin de faire de l'utilisation de l'ER une réalité. Les premières formations organisées avec le soutien du Secrétariat ont permis l'envoi des premières demandes de renseignements. Toutefois, il y avait un besoin d'accélérer les formations et de toucher un spectre plus large des agents. Dans ce contexte, le programme Former le Formateur a été une aubaine pour la DGI en ce qu'il lui offrait l'opportunité de se doter d'une expertise interne et pérenne de formation en matière d'ER. Notre pays a ainsi participé à toutes les deux éditions du programme qui lui étaient ouvertes.

Dans nombreux pays africains, l'échange de renseignements demeure encore trop peu exploité dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Dans quelle mesure le programme Former le Formateur a-t-il contribué à promouvoir l'utilisation de cet outil essentiel du contrôle fiscal international ?

En dotant l'administration fiscale burkinabé d'une expertise locale de formation à l'utilisation de l'ER dans le cadre des contrôles fiscaux internationaux, le programme Former le Formateur a déjà permis de former 347 fonctionnaires des impôts du Burkina Faso, en majorité des vérificateurs et des enquêteurs, entre 2021 et 2023. Ces formations sont assurées par les quatre formateurs locaux issus du programme. L'effet multiplicateur de ce programme a des répercussions sur l'utilisation de l'ER au Burkina Faso car un nombre de plus en plus large d'inspecteurs vérificateurs et d'enquêteurs sait désormais s'appuyer sur l'ER comme un outil puissant de contrôle des obligations fiscales des EMN et d'autres contribuables impliqués dans les opérations internationales. Pour preuve, au terme des formations, les agents ont pris l'engagement d'initier des demandes de renseignements lors des prochains contrôles fiscaux afin de capitaliser les nouvelles compétences acquises et permettre à la DGI de lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Nous espérons d'autant plus remporter ce pari que l'entrée en vigueur de la MAAC le 1 avril 2023 a significativement élargi notre réseau des partenaires d'ER disposant d'instruments juridiques en vigueur, d'une dizaine de juridictions à plus de 140 juridictions dans le monde.

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

Les formateurs de la DGI du Burkina Faso ont été distingués par le prix de la « meilleure appropriation et pérennisation de l'impact du programme » lors de la 1^{ère} réunion du réseau Former le Formateur tenue à Paris les 5 et 6 décembre 2023. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces initiatives locales ainsi que leur impact ? La DGI planifie-t-elle d'autres activités pour les années à venir ?

Dans le cadre de sa politique de renforcement des capacités du personnel, la DGI est résolue à mettre en place un pool d'experts dans chaque domaine de la fiscalité. Le Programme de formation des formateurs a été mis à profit pour atteindre cet objectif, en matière d'ER. À cet effet, en plus des formations locales classiques, les formateurs burkinabè ont développé un mini-programme de formation des formateurs au plan interne, en formant des « référents ER » dans les services régionaux de la DGI. Cette initiative vise à former des formateurs locaux qui vont à leur tour être les relais des experts formés par le Forum mondial, dans leurs régions respectives. L'objectif visé est de démultiplier les connaissances en matière d'ER en touchant un plus grand nombre d'agents de l'administration fiscale, par des sensibilisations et/ou des formations continues, en prenant en compte leur niveau d'exposition aux questions de fiscalité internationale.

Au moment où les objectifs de recette assignés à la DGI ne cessent d'augmenter, nous espérons mesurer l'impact de cette initiative sur le nombre et la qualité des demandes de renseignements et, en fin de compte, sur l'amélioration du civisme et la mobilisation des recettes fiscales au Burkina Faso.

À court et moyen terme, nous envisageons d'organiser des sessions de formation à l'endroit des receveurs des impôts sur le recouvrement des créances fiscales transfrontalières, et au profit des agents intervenant dans la chaîne foncière et domaniale, car la fraude et l'évasion fiscales sont intimement liées au blanchiment de capitaux qui touche fortement le secteur de l'immobilier.

Source : fourni par la DGI, ministère des Finances, Burkina Faso.

ENCADRÉ 30. Réseau de formation des formateurs : engager une communauté pour multiplier les opportunités

Conformément à l'objectif du programme de formation des formateurs, qui est de créer une ressource de formation durable sur l'ER dans les juridictions, les participants qui terminent le programme rejoignent un réseau de formateurs. Ce réseau est actuellement composé des 186 formateurs des 65 juridictions qui ont participé au programme depuis son lancement en 2021. Il vise à favoriser la collaboration entre les formateurs ainsi que le développement continu de leurs connaissances et compétences techniques.

En décembre 2023, le réseau Former le Formateur s'est réuni pour la première fois à Paris, en France. L'événement auquel ont participé 53 fonctionnaires des impôts (dont 35 femmes) de 25 juridictions s'est avéré être une passerelle puissante pour promouvoir davantage la collaboration entre les formateurs, partager les expériences et faire en sorte que le programme de formation des formateurs reste adapté aux besoins des juridictions. Les membres du réseau présents ont fait le point sur les résultats obtenus par le Programme depuis son lancement et sur la manière dont il aide les administrations fiscales à mettre en place des capacités durables en matière d'ER pour une mobilisation efficace des ressources nationales. Les participants ont partagé leurs expériences dans la conduite de formations réussies, et comment ces formations ont conduit à une utilisation accrue des outils d'ER, tels que les juridictions qui envoient plus de demandes de renseignements. Enfin, ils ont exploré les possibilités de coopération entre eux et discuté des prochaines étapes du programme et de la manière dont le réseau pourrait favoriser une culture de l'ER pour lutter contre l'évasion fiscale et mobiliser les recettes nationales.

Le réseau continuera à se réunir en visioconférence sur une base périodique lors de sessions thématiques pour discuter de sujets spécifiques sur le contenu de l'ER ou sur la conduite de formations, y compris la présentation d'études de cas. En plus des sessions thématiques, une plateforme du réseau de formation des formateurs est disponible pour faciliter les interactions entre les formateurs, y compris les discussions instantanées et les questions-réponses en direct. La réunion annuelle du réseau permettra de faire le point sur les travaux en cours, de discuter des défis communs et des moyens d'améliorer l'impact des formations sur l'utilisation de l'ER par les administrations fiscales pour lutter contre l'évasion fiscale.

En décembre 2023, le réseau Former le Formateur s'est réuni pour la première fois à Paris, en France.

Source : Secrétariat du Forum mondial

4. Renforcer les capacités inclusives et durables



Panel de discussion avec des participants aux programmes Women Leaders in Tax Transparency et Former le Formateur, 16ème réunion plénière du Forum mondial, 29 novembre - 1 décembre 2023, Lisbonne, Portugal.





adars in Tax Transparency Cocktail reception

November 2023 | Lisbon, Portugal



⬆️ 1ère réunion du réseau Former le Formateur, 5-6 décembre 2023, Paris, France.

➡️ Réception pour les participantes au réseau des Women Leaders in Tax Transparency, 30 novembre 2023, Lisbonne, Portugal.



➡️ 1ère réunion du réseau Former le Formateur, 5-6 décembre 2023, Paris, France.



4. Renforcer les capacités inclusives et durables

Tableau 8. Programme de formation des formateurs : édition 2023

Region	2023				Total
	Afrique (anglais / français)	Asie (anglais)	Amérique latine (espagnol)	Europe centrale et orientale et Moyen-Orient (anglais)	
Programme de formation des formateurs					
Nombre de juridictions (*)	16	8	11	7	42
Nombre de participants	30	19	22	12	83
Nombre de participantes	15	12	15	8	50
Participation des femmes (%)	50 %	63 %	68 %	67 %	60 %
Sessions de formation locales					
Nombre de sessions de formation proposées	34	22	26	14	96
Nombre de sessions de formation organisées	35	16	27	10	88
Nombre de fonctionnaires formés	933	613	582	409.	2 342
Nombre de fonctionnaires féminins formés	356	275	327	184	1 142
Participation des femmes aux sessions de formation (%)	38 %	45 %	56 %	45 %	45 %

Note : (*) Douze fonctionnaires qui n'ont pas pu terminer le programme ne sont pas comptés parmi les participants. Ils ont quitté le programme pour diverses raisons telles que la non-réalisation de toutes les phases du programme, le départ de l'administration fiscale, le changement de poste au sein de l'administration fiscale entraînant l'impossibilité de poursuivre la formation. Cela a également eu un impact sur le nombre final de juridictions participant au programme.

Poursuite du programme Women Leaders in Tax Transparency

En plus d'encourager la participation des femmes à ses activités, le Secrétariat s'appuie sur une initiative spécifique pour promouvoir l'équilibre entre les sexes. Lancé en 2022, le programme *Women Leaders in Tax Transparency* encourage la création et le développement d'un réseau de femmes fonctionnaires des institutions afin de leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la transparence fiscale et de servir de modèle au sein de leurs administrations fiscales ou de leurs ministères des finances. En 2023, la deuxième édition a rassemblé 24 femmes de 24 juridictions en développement, reflétant la grande diversité des membres du Forum mondial (voir le tableau 9).

Tableau 9. Juridictions des participantes à l'édition 2023 du programme *Women Leaders in Tax Transparency*

Région	Juridictions
Afrique	Afrique du Sud, Égypte, Eswatini, Kenya, Liberia, Maroc, Maurice, Namibie, Nigeria, Togo, Tunisie et Ouganda.
Asie	Géorgie, Maldives, Thaïlande et Ouzbékistan
Amérique latine	Brésil, Honduras, El-Salvador, Pérou, Panama et Paraguay
Pacifique	Samoa
Les Caraïbes	Dominique

Le Programme exige des participantes qu'elles se préparent avant toutes les sessions en lisant des documents techniques, en suivant des modules d'apprentissage en ligne et en préparant des documents

“ La force fondamentale du programme Women Leaders in Tax Transparency est qu'il établit un groupe de femmes fortes, ambitieuses et dévouées. Ce groupe est une plateforme de partage, de partage d'expériences, de partage de connaissances et de partage de leçons de vie personnelles, qui renforcent la confiance de toutes les femmes qui en font partie. **”**

Maria José Garde, Directrice générale des impôts, ministère des Finances, Espagne, marraine de l'édition 2023



pour soutenir les discussions et le partage d'expériences. Six sessions sont organisées et se concentrent sur des aspects centraux de la transparence fiscale, tels que les normes et l'agenda fiscal international au sens large, ainsi que sur des formations au leadership et des sessions de mentorat dispensées par des femmes expérimentées dans le domaine de la transparence fiscale (voir Encadré 31).

Le réseau Women Leaders in Tax Transparency lancé en 2022 a organisé sa première réunion annuelle en visioconférence en octobre 2023, à laquelle ont participé 32 lauréates de 2022 et 2023. Le réseau a eu l'occasion de se réunir en présentiel en marge de la réunion plénière du Forum mondial. Ce réseau continuera à se développer dans les années à venir et se réunira régulièrement.

“ J'ai décidé de participer au programme Women Leaders in Tax Transparency 2023 car je travaille actuellement à la mise en œuvre des normes internationales d'échange de renseignements en Ouzbékistan. **”**

Mon expérience dans le programme a été incroyablement instructive, m'apportant des connaissances précieuses et des opportunités de mise en réseau. L'impact de ma participation au programme m'a permis d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour plaider en faveur de la transparence fiscale et de l'égalité entre les hommes et les femmes dans des rôles de direction.

À l'avenir, je prévois de prendre des mesures pour renforcer le leadership des femmes dans le domaine de la transparence fiscale en encadrant et en soutenant d'autres femmes dans ce domaine. En particulier, au sein de notre administration fiscale, nous menons un programme inspiré du programme Women Leaders in Tax Transparency afin de promouvoir la diversité des genres et de soutenir les initiatives qui favorisent l'transparence et l'égalité en matière fiscale. J'espère pouvoir partager très bientôt les résultats de ce programme avec la famille du Forum mondial. **”**

Nafisa Sadullaeva, Cheffe adjointe de la division des relations fiscales internationales du Comité fiscal du Cabinet des ministres, Ouzbékistan



“ Je suis une femme dont l'ambition a toujours été de changer les petites choses pour les améliorer. Je pense que la plupart des femmes d'aujourd'hui, y compris moi, a besoin d'encouragements, d'inspiration, de motivation et de soutien pour gagner en confiance dans leur travail. L'édition 2023 de Women Leaders in Tax Transparency a été un projet de transformation pour mon développement personnel et professionnel. L'approfondissement professionnel des questions de transparence fiscale ainsi que les séances de mentorat et d'accompagnement par des femmes leaders de très haut niveau dans ce domaine ont renforcé mon autonomie. Les participantes au projet ont créé un réseau et notre objectif est de poursuivre les mêmes activités dans nos pays. Je suis fermement convaincue que les femmes sont des acteurs essentiels dans la promotion de la démocratie, de la paix et du développement des institutions ! **”**

Mariam Gugutishvili, Responsable des prix de transfert, Bureau des grandes entreprises, Département des vérifications, Géorgie



4. Renforcer les capacités inclusives et durables

ENCADRÉ 32. Programme *Women Leaders in Tax Transparency* 2023

- **Mars 2023** : réunion initiale axée sur le Forum mondial et les normes de transparence fiscale, y compris le bénéficiaire effectif, avec des sessions de mentorat par **Maria José Garde**, marraine de l'édition 2023, Directrice générale des impôts, ministère des Finances, Espagne, présidente du groupe du code de conduite de l'Union européenne et ancienne présidente du Forum mondial (2017-2022), et par **Zayda Manatta**, cheffe du secrétariat du Forum mondial.
- **Avril 2023** : deuxième réunion axée sur la norme EAR et la MAAC avec des sessions de mentorat par **Grace Perez-Navarro**, marraine de la première édition et ancienne Directrice du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, et **Ana Cebreiro Gomez**, économiste en chef (politique fiscale), Fonds monétaire international.
- **Mai 2023** : troisième réunion axée sur les aspects pratiques de l'ERD, en particulier le concept de pertinence vraisemblable, avec des sessions de mentorat par **Huey Min Chia-Tern**, commissaire adjoint de l'*Inland Revenue Authority* de Singapour, ancienne présidente du PRG, et **Elfrieda Stewart Tamba**, ancienne commissaire générale de la *Liberia Revenue Authority* et vice-ministre des finances du Liberia.
- **Juillet 2023** : quatrième réunion axée sur l'agenda fiscal international, avec des sessions de mentorat par **Fabrizia Lapecorella**, secrétaire générale adjointe de l'OCDE, et **Marlene Nembhard-Parker**, commissaire générale adjointe – Division du soutien juridique, administration fiscale jamaïcaine et coprésidente du Cadre inclusif sur le BEPS.
- **Septembre 2023** : cinquième réunion axée sur une formation au leadership pour les femmes, avec la participation d'un formateur certifié.
- **Octobre 2023** : réunion finale de l'édition 2023 avec une session de feedback. En outre, la première réunion annuelle du réseau *Women Leaders in Tax Transparency* s'est tenue avec une session de mentorat animée par **Manal Corwin**, Directrice du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE.
- **Décembre 2023** : renforcement du réseau des *Women Leaders in Tax Transparency* avec une réunion en présentiel en marge de la réunion plénière du Forum mondial.

Réception pour les participantes au réseau des *Women Leaders in Tax Transparency*, 30 novembre 2023, Lisbonne, Portugal.



ENCADRÉ 33. LIBERIA – Prochaines étapes pour renforcer le leadership des femmes en matière de transparence fiscale

La Liberia Revenue Authority (LRA) lance un programme permanent de rencontre entre collègues qui créera deux fois par an une plateforme permettant aux femmes fonctionnaires d'échanger des idées et des expériences entre elles, afin d'acquérir les compétences nécessaires pour prendre des décisions de qualité dans l'espace de travail.



La LRA s'est engagée à faire en sorte que le programme ait lieu en avril et en octobre de chaque année. Le programme comprendra une formation à des cours tels que la reconnaissance de l'intérêt de l'ER en tant qu'outil de lutte contre l'évasion fiscale, afin de promouvoir la transparence fiscale. La formation offrira également un mentorat par un groupe de mentors féminins au sein de la LRA afin de fournir une plate-forme pour les femmes fonctionnaires dans le domaine de la fiscalité avec des connaissances adéquates dans l'administration fiscale efficace.

La LRA a lancé le programme « *Liberia Women in Tax Administration* » (Femmes libériennes dans l'administration fiscale) afin de mettre en place une équipe de femmes fiscalistes hautement qualifiées qui coordonneront les activités visant à remédier aux disparités entre les sexes en se concentrant sur l'amélioration des compétences et des capacités des femmes dans l'administration fiscale afin d'améliorer le service rendu.

L'équipe est en train de créer un lien sur la page web de la LRA, qui devrait être achevée en février 2024, détaillant les activités des femmes libériennes dans l'administration fiscale.

Afin d'élargir la base du réseau des femmes libériennes de l'administration fiscale, la LRA forme régulièrement son personnel féminin sur la plateforme de partage des connaissances (KSP) qui contient des ressources précieuses : les cours d'apprentissage en ligne et les boîtes à outils pour aider l'administration fiscale à traiter les questions fiscales complexes. Cette initiative vise à préparer le personnel féminin à représenter habilement l'institution lors d'engagements internationaux qui soutiennent le leadership des femmes, comme les *Women Leaders in Tax Transparency* et le Réseau des Femmes en Fiscalité de l'ATAF.

La LRA a prévu de lancer officiellement en avril 2024 le programme « *Liberia Women in Tax Administration 2024* » qui réunira des femmes de différents secteurs de la fiscalité, y compris le ministère des finances et de la planification du développement et des douanes, afin de donner aux femmes l'espace nécessaire à l'amélioration de leurs connaissances et de leurs compétences.

Source : fourni par l'Autorité fiscale du Libéria – Liberia Revenue Authority -.

Il constitue un forum pour discuter de l'agenda futur de la transparence fiscale, ainsi que de tout défi dans la mise en œuvre des normes d'ER, dans le but d'autonomiser les femmes et de les aider à progresser dans leur carrière (voir Encadré 32 et Encadré 33).

Développer le réseau de gestion de la sécurité de l'information

Le renforcement des cadres de confidentialité et de protection des données est discuté au sein du réseau de GSI lancé lors de la réunion plénière du Forum mondial de 2021. Ce réseau encourage les membres du Forum mondial à partager leurs meilleures pratiques et expériences. Le réseau de GSI est une plateforme qui rassemble plus de 230 représentants désignés de 76 juridictions, dont 36 pays en développement. Le travail du réseau de GSI est soutenu par la participation des 31 membres de 24 juridictions (dont 10 pays en développement) du groupe d'experts sur la confidentialité et la protection des données.

Le réseau de GSI est un cadre dans lequel les experts en sécurité des autorités fiscales ou des ministères des finances peuvent partager des documents et des expériences, et échanger sur des questions spécifiques. Le réseau prend la forme d'un forum de discussion. Pour tirer parti de ce travail, le « ISM Network Live Hour » (Réseau de GSI en direct) a été lancé pour discuter des sujets clés de la GSI proposés

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

par les experts du réseau sur une base trimestrielle. Depuis la première session en décembre 2021, sept sessions ont déjà eu lieu. En 2023, les sujets suivants ont été abordés avec la participation de 265 experts de la GSI :

- la classification et le traitement de l'information (mars 2023)
- un contrôle efficace des journaux pour détecter les activités suspectes critiques (mai 2023)
- une protection efficace contre l'exfiltration des données échangées (septembre 2023).



“

La première tentative du Ghana de répondre à l'exigence fondamentale de confidentialité et de protection des données dans le cadre de la mise en œuvre de la NCD s'est heurtée à des difficultés dues à l'insuffisance des informations, des orientations et des documents concernant les exigences en matière de CPD.



Avec le lancement du Réseau de GSI du Forum mondial et la publication de documents associés tels que la boîte à outils de la GSI et le modèle de cadre de la GSI avec des politiques spécifiques pour les pays membres, l'autorité fiscale du Ghana a pu adopter ces documents et développer un cadre de la GSI et des politiques spécifiques pour le maintien de la sécurité de l'information à l'intérieur du périmètre sécurisé en collaboration avec les unités concernées de l'autorité.

En outre, les événements trimestriels de la GSI organisés par le Secrétariat, au cours desquels des sujets pertinents sur la GSI sont discutés avec des expériences pratiques partagées par des pairs expérimentés, ont immensément profité à notre équipe qui est membre du réseau de la GSI. Nous avons beaucoup profité de la session en direct sur «l'enregistrement et le suivi», car nous avons pu immédiatement réfléchir à certains des aspects présentés pour améliorer nos pratiques au sein de GRA (Autorité fiscale du Ghana), conformément aux améliorations suggérées par l'évaluation de la CPD.

En conclusion, les leçons tirées de la prise en compte des exigences des normes de confidentialité et de protection des données dans le périmètre sécurisé ont contribué à améliorer la position de la gestion de la sécurité de l'information dans l'environnement d'entreprise de l'Autorité.

Nous attendons avec impatience les événements de 2024 et nous sommes reconnaissants au Forum mondial d'avoir élargi le nombre de candidats pouvant participer aux activités du Réseau de GSI, dont nous avons l'intention de profiter pour impliquer un plus grand nombre de membres de notre équipe.

”

Ammishaddai Owusu-Amoah, Commissaire général, Autorité fiscale du Ghana

En réponse à la demande d'un contenu plus complet sur les questions de sécurité de l'information, le Secrétariat a organisé en octobre sa première journée de l'ISM, une visioconférence destinée aux responsables de la sécurité de l'information et au personnel connexe des juridictions membres. Cet événement a couvert quatre sujets clés avec des présentations des conseillers internes de la GSI et la contribution de 13 panélistes : (i) la gouvernance de la sécurité de l'information, (ii) les cyber-risques, (iii) le périmètre sécurisé, et (iv) le travail à distance. La journée de la GSI a été suivie par 570 fonctionnaires de 121 juridictions.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'INCLUSION

L'égalité des sexes et l'inclusion constituent un domaine d'intérêt central pour le Forum mondial et ses activités de renforcement des capacités. Afin de contribuer à la réduction des écarts entre les hommes et les femmes dans les juridictions membres, le Secrétariat veille à assurer la représentativité des sexes dans la mesure du possible. Depuis de nombreuses années, des actions ont été mises en œuvre pour encourager la participation des femmes aux événements de formation, avec des résultats positifs. En 2023, 52 % des participants aux activités de formation et aux séminaires étaient des femmes. Le pourcentage de femmes était supérieur à celui des hommes dans la plupart des régions. Au Moyen-Orient, l'équilibre entre les sexes était presque atteint avec 49 % de femmes parmi les formés, tandis qu'en Afrique, la participation des femmes atteignait 42 %, en légère augmentation par rapport aux 41 % de 2022.

Les nouveaux programmes lancés par le Secrétariat ont également contribué à l'égalité des sexes en renforçant les capacités et en offrant un mentorat aux participantes et en augmentant la participation des femmes. Par exemple, 60 % des participants au programme de formation des formateurs 2023 étaient des femmes.

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

SURMONTER LA BARRIÈRE LINGUISTIQUE

La diversité géographique et linguistique des membres du Forum mondial représente un défi pour le renforcement des capacités. Des efforts ont été faits ces dernières années pour surmonter la barrière linguistique. En particulier, le Secrétariat s'efforce d'assurer la disponibilité de ses ressources (par exemple, les boîtes à outils et autres outils, les cours d'apprentissage en ligne) dans plusieurs langues (voir tableau 10).

Tableau 10. Outils de connaissance traduits en 2023

	Titre	Langue
Boîtes à outils	Boîte à outils pour la mise en place d'une fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales	Français / Espagnol
	Construire des cadres efficaces pour la bénéficiaire effectif – Une boîte à outils commune au Forum mondial et à la BID	Arabe
	Établir et gérer une fonction efficace d'échange de renseignements – Une boîte à outils conjointe du Forum mondial et de l'ATAF	Arabe
	Manuel modèle sur l'échange de renseignements à des fins fiscales	Arabe
	Boîte à outils pour la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers	Arabe
Outils et conseils	Modèle de politique d'utilisation acceptable	Espagnol
	Modèle de politique relative à l'utilisation des appareils personnels (Bring Your Own Device Policy)	Espagnol
	L'outil de suivi des notifications de NCD et son glossaire	Espagnol
	Orientations et mandat pour un responsable de la sécurité de l'information et une structure de gouvernance de la sécurité de l'information	Espagnol
	Orientations pour la conception et le développement d'une solution pour l'échange automatique de renseignements	Espagnol
	Orientations sur la mise en œuvre d'un périmètre sécurisé aux fins de l'échange automatique de renseignements	Français / Espagnol
	Modèle de politique de classification et de traitement de l'information	Français / Espagnol
	Méthodologie pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques en matière de conformité administrative – Matrice des risques	Français / Espagnol
	Modèle de stratégie de conformité administrative	Français / Espagnol
	Modèle de cadre de gestion des risques liés à la sécurité de l'information (avec modèle de registre des risques)	Espagnol
Cours d'apprentissage en ligne	Modèle de politique globale de sécurité de l'information	Espagnol
	Recommandations sur les aspects de la sécurité de l'information liés au travail à distance	Espagnol
	Modèle de politique d'accès à distance	Espagnol
	Modèle de politique de gestion de la vulnérabilité	Espagnol
	Introduction au système commun de transmission	Français / Espagnol
	Comprendre la documentation relative à la gestion de la sécurité de l'information	Français / Espagnol

4. Renforcer les capacités inclusives et durables

En outre, pour accroître l'efficacité de son programme de formation, les formations régionales et locales sont dispensées par le personnel du Forum mondial en anglais, en français et en espagnol, afin d'élargir l'audience et d'améliorer la compréhension. La mise en œuvre du programme de formation des formateurs dans ces trois langues, par exemple, contribue à faire tomber les barrières linguistiques : ayant une bonne maîtrise de l'une de ces langues, les fonctionnaires formés peuvent mieux bénéficier d'un solide programme de renforcement des capacités et ils peuvent ensuite partager les connaissances acquises dans leur langue nationale lors de formations locales avec d'autres fonctionnaires du fisc. Des traducteurs sont parfois utilisés pour permettre la participation de pays et de régions spécifiques. Par exemple, en juin 2023, lors de la formation sur l'échange de renseignements en tant qu'outil de lutte contre l'évasion fiscale offshore, qui a rassemblé de nombreux participants de diverses régions, y compris d'Asie centrale², a été traduit à la fois en turc et en russe.

Composé de professionnels du monde entier parlant plusieurs langues, le Secrétariat fournit également une assistance, dans la mesure du possible, dans la langue nationale de la juridiction assistée. En outre, plusieurs activités d'assistance technique bilatérale et événements régionaux organisés en Asie ont bénéficié de la traduction de documents et de l'interprétation dans les langues locales grâce au soutien de ADB.

2. Arménie, Mongolie et Ouzbékistan.

8^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este, 27-28 juin 2023, Asuncion, Paraguay.



5 | Partenariat au service des pays en développement

En raison de la nature collaborative de son travail, le Forum mondial a établi des partenariats solides avec d'autres partenaires de développement au niveau mondial et régional depuis le lancement de son programme de renforcement des capacités en 2011. Ces partenaires ont contribué au développement d'initiatives régionales, à l'organisation d'événements de formation, au développement d'outils de connaissance et de programmes d'assistance technique visant à soutenir les pays en développement.

ORGANISATIONS PARTENAIRES



Agence espagnole de coopération internationale au développement



Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth



Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique



Banque asiatique de développement



Banque interaméricaine de développement



Banque mondiale



Centre interaméricain d'administration fiscale



Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales



Commission de l'Union africaine



Fonds monétaire international



Forum des administrations fiscales ouest africaines



Forum sur l'administration fiscale africaine



Groupe de la Banque africaine de développement



Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscale en Asie-Pacifique



Institut d'études fiscales



Plateforme de partage des connaissances¹



Société financière internationale

De nombreuses juridictions membres, y compris des pays en développement, contribuent également aux activités de renforcement des capacités grâce à leurs expertises et à leurs expériences inestimables. Leur contribution renforce l'assistance fournie par le Secrétariat. En 2023, elles ont contribué aux activités de formation, au programme *Women Leaders in Tax Transparency*, à l'assistance au recouvrement transfrontalier des impôts et aux projets pilotes de l'EAR. L'expertise a été fournie et l'expérience partagée par 71 juridictions.

1. Le Forum mondial souhaite souligner qu'il est heureux d'utiliser la Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (KSP_{TA}), une ressource mondiale en ligne pour le partage des connaissances et de l'expertise fiscales développée par l'Agence du revenu du Canada, pour aider à gérer les événements d'apprentissage et favoriser la collaboration numérique avec nos membres.

EXPERTISE FOURNIE ET EXPÉRIENCE PARTAGÉE PAR :



6 | Aligner les besoins des pays en développement et les engagements des partenaires

Le succès et l'ambition des activités de renforcement des capacités du Forum mondial ne seraient pas possibles sans le soutien financier des partenaires de développement. Le Secrétariat est fier de faciliter la mise en œuvre de l'engagement des partenaires de développement à contribuer à la mobilisation des recettes nationales des pays en développement et à les faire correspondre aux besoins des pays en développement d'augmenter la collecte des recettes pour atteindre les Objectifs de développement durable. Le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre le programme proposé aux donateurs en 2022 en mettant en place sa stratégie pluriannuelle 2023-2027.



Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat est financé par des contributions volontaires et des subventions. Ces contributions financières sont essentielles au soutien à court et à long terme apporté aux juridictions en développement. Le soutien continu et la confiance des donateurs sont la clé du succès et de l'impact du programme de renforcement des capacités mis en œuvre par le Forum mondial.

Le Secrétariat bénéficie également de contributions non financières.

2023 DONATEURS



Allemagne



France



Irlande



Ministry of Finance, JAPAN

Japon



Norvège



Ministry of Foreign Affairs



from the British people

Royaume-Uni



Sénégal*



Suède



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO



Union européenne

Suisse

CONTRIBUTIONS NON FINANCIÈRES AUX TRAVAUX DU FORUM MONDIAL EN 2023



Allemagne



Arabie saoudite



China (République populaire de)

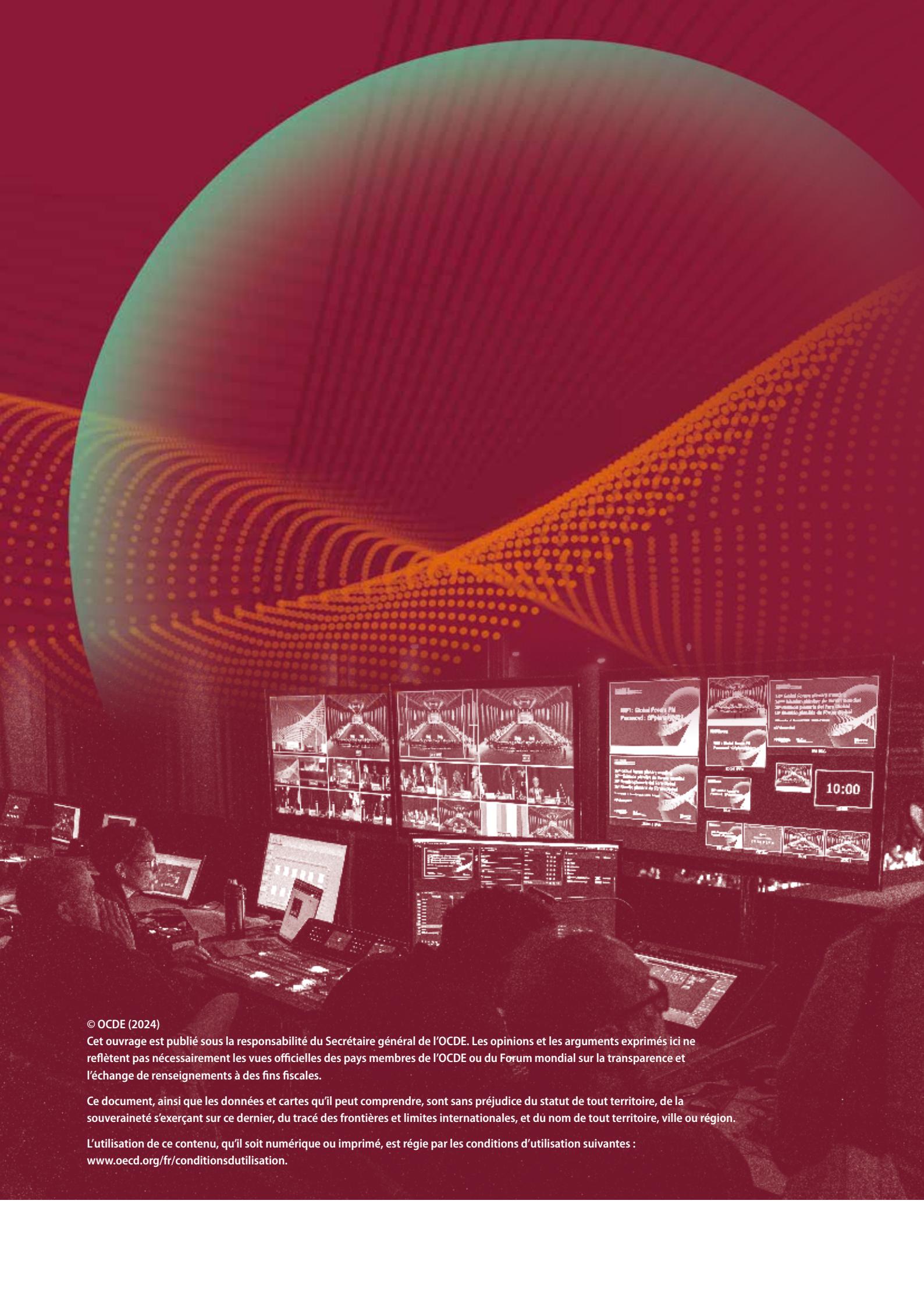


Togo

* Projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et à l'attractivité des investissements piloté par le Ministère des Finances du Sénégal et soutenu par la Banque Africaine de Développement.

Annexe : Rapport d'activités 2023

Activités	2023
ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	
Événements de haut niveau pour les parties prenantes	3
Initiatives régionales en cours	4
Événements des initiatives régionales	3
Publication des rapports de progrès et des rapports stratégiques	6
Réunions de haut niveau avec des décideurs et des hauts fonctionnaires	83
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DE CONNAISSANCES	
Développement de boîtes à outils, de modèles, d'orientations et d'autres outils (y compris les traductions)	28
Outils et guides fournis aux pays par le Forum mondial	120
Production de cours d'apprentissage en ligne (y compris les traductions)	6
Fonctionnaires ayant suivi des cours d'apprentissage en ligne	2 086
ÉVÉNEMENTS DE FORMATION	
Total des événements de formation, y compris	42
Événements de formation régionaux / mondiaux	24
Événements de formation spécifiques aux juridictions	18
Participation des femmes aux événements de formation	52%
Fonctionnaires formés (à l'exclusion des programmes Former le Formateur et <i>Women Leaders in Tax Transparency</i>)	5 113
ASSISTANCE TECHNIQUE	
Juridictions bénéficiant d'une assistance technique (y compris les juridictions en développement)	91 (75)
Programmes d'accompagnement (nombre total de programmes)	37 (47)
Assistance sur mesure	48
Assistance pré-adhésion	6
Rapports d'assistance technique	161
Réunions d'assistance technique (y compris en visioconférence)	337 (287)
Missions d'assistance technique	72
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES	
Programmes Former le Formateur 2023	
Nombre de participants (nombre de juridictions)	84 (45)
Organisation d'événements locaux de formation (fonctionnaires formés localement)	82 (2 342)
Programmes Former le Formateur 2021-2023	
Nombre de formateurs locaux (nombre de juridictions)	186 (65)
Nombre de fonctionnaires formés	6 100
Programme <i>Women Leaders in Tax Transparency</i> : nombre de participants et de réunions	24 participants / 7 réunions
Événements relatifs à la gestion de la sécurité de l'information : nombre d'événements et de participants	3 heures en direct de la GSI / 265 participants 1 journée GSI / 570 participants



© OCDE (2024)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : www.oecd.org/fr/conditionsutilisation.



Pour plus d'informations :

 www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence

 gftaxcooperation@oecd.org

 [@OECDtax | #transparencefiscale](https://twitter.com/OECDtax)

 [OECD Tax](#)